

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE LA PREVISION  
ECONOMIQUE ET DU PLAN**

**ANALYSE DU PROFIL ET DE LA DYNAMIQUE  
DE LA PAUVRETE:  
*UN FONDEMENT DE L'ATTENUATION DES DENUEMENTS***

**DIRECTION DE LA STATISTIQUE**

## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	7
RESUME ANALYTIQUE .....	11
<b>PREMIERE PARTIE</b>	
<b>PAUVRETE MONETAIRE : APPROCHE, TENDANCE, PROFIL ET POCHEs SPATIALES</b>	
<b>I. PAUVRETÉ MONÉTAIRE : APPROCHE, TENDANCE ET PROFIL.....</b>	<b>27</b>
1.1. Fondement méthodologique de l'approche de la pauvreté.....	27
1.2. Estimation des seuils de pauvreté de 1998/99.....	28
1.3. Tendance des taux de pauvreté de 1984/85 à 1998/99.....	32
1.4. Profil de la pauvreté en 1998/99 : une synthèse préliminaire ....	34
<b>II. CROISSANCE ÉCONOMIQUE, PAUVRETE ET TENDANCE DES NIVEAUX DE VIE .....</b>	<b>42</b>
2.1. Pauvreté et croissance économique: Le PAS à la lumière de l'évolution des agrégats macro-économiques et de la pauvreté de 1980 à 1998 .....	42
2.2. Tendance comparée des niveaux de vie, des inégalités sociales et de la pauvreté.....	47
2.2.1. Tendances des niveaux de vie.....	47
2.2.2. Répartition sociale des niveaux de vie : une légère tendance à l'inégalité.....	49
2.2.3. Incidence de la pauvreté : le déficit du revenu des pauvres s'est essentiellement creusé en milieu rural .....	50
<b>III. DIMENSION SPATIALE ET REGIONALE DE LA PAUVRETE : IDENTIFICATION DES POCHEs DE LA PAUVRETE .....</b>	<b>54</b>
3.1. Dimension rurale de la pauvreté .....	54
3.2. Poches régionales de la pauvreté .....	55

<b>IV.</b>	<b>DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE: UN FACTEUR DE REPRODUCTION SOCIALE DE LA PAUVRETE.....</b>	<b>63</b>
4.1.	Profil démographique de la population pauvre .....	63
4.2.	Aptitude différenciée de la maîtrise de la fécondité actuelle ....	63
4.2.1.	Utilisation comparée de la contraception.....	65
4.2.2.	Structure de la contraception.....	67
4.2.3.	Discontinuité de l'utilisation contraceptive.....	72
4.3.	Fécondité différentielle entre les pauvres et les non pauvres....	73
4.3.1.	Fécondité actuelle .....	74
4.3.2.	Fécondité désirée.....	77
<b>V.</b>	<b>POPULATION FEMININE ET MENAGES DIRIGES PAR LES FEMMES : UN PROFIL DES PLUS PAUVRES .....</b>	<b>81</b>
5.1.	Les caractéristiques socio-démographiques de la pauvreté féminine.....	81
5.1.1.	Pauvreté féminine selon l'âge et le milieu de résidence .....	82
5.1.2.	Pauvreté féminine selon la condition maritale .....	83
5.1.3.	Lien de parenté de la femme pauvre dans le noyau familial... ..	84
5.1.4.	Niveau de scolarisation de la femme pauvre.....	85
5.1.5.	Activité des femmes pauvres.....	87
5.2.	Les ménages urbains dirigés par les femmes: une cible privilégiée de la pauvreté.....	91

## **DEUXIEME PARTIE**

### **FACTEURS D'ATTENUATION DE LA PAUVRETE: LES INTERPOLATIONS DE BASE**

<b>I.</b>	<b>EVOLUTION DES DÉPENSES DE CONSOMMATION: LES GAGNANTS ET LES PERDANTS.....</b>	<b>98</b>
1.1.	Evolution des dépenses selon les groupes Socioprofessionnels.....	98

1.2. Evolution de la structure du budget de consommation : les pauvres comparés au reste de la population .....	100
1.2.1. Tendance globale du schéma de consommation.....	100
1.2.2. Tendance du schéma de consommation de la population pauvre.....	101
<b>II. ACCES DES PAUVRES À L'INVESTISSEMENT DANS LES CAPACITÉS HUMAINES.....</b>	<b>110</b>
2.1. Accès des pauvres à l'éducation et à la formation.....	110
2.2. Accès des pauvres aux soins de santé.....	116
2.2.1 Demande de soins de santé : niveau de satisfaction.....	116
2.2.2 Les prestations sanitaires publiques : un service tourné vers les populations pauvres.....	116
2.2.3 Accès aux soins de santé maternelle et infantile : la pauvreté en tant qu'entrave réelle.....	118
<b>III. CONDITIONS DE LOGEMENT, SERVICES SOCIAUX ET INFRASTRUCTURE PHYSIQUE LOCALE.....</b>	<b>122</b>
3.1 Conditions de logement des pauvres.....	122
3.2 Accès des pauvres à l'eau potable.....	127
3.3 Accès des pauvres à l'électricité.....	127
3.4 Proximité des douars ruraux de l'infrastructure physique locale...	130
<b>IV. MARCHE DE L'EMPLOI ET ACTIVITE ECONOMIQUE: FRAGILITE DE LA POSITION DES PAUVRES.....</b>	<b>133</b>
4.1. Précarité du statut d'emploi des pauvres.....	134
4.2. Chômage et pauvreté .....	140
4.3. Sous-emploi et pauvreté.....	144
4.4. Formes d'emploi des actifs en situation de pauvreté.....	148

<b>V. TRANSFERTS SOCIAUX ET SOLIDARITE FAMILIALE : DES FILETS DE SECURITE ET DE PROTECTION CONTRE LA PAUVRETE.....</b>	<b>156</b>
5.1. Sources, niveaux et fréquence des transferts.....	156
5.2. Apport de la solidarité familiale.....	158
5.3. Apport des institutions sociales.....	159
5.4. Niveau et apport social des transferts des résidents marocains à l'étranger (RME).....	162
5.4.1 Niveau et évolution des transferts provenant des RME .....	162
5.4.2 Approche de l'apport des envois de fonds des RME à l'allègement de la pauvreté.....	163
5.4.3 Contribution des envois de fonds des RME à l'atténuation de la pauvreté.....	165
<b>ANNEXES.....</b>	<b>172</b>
ANNEXE 1 : Approche de la pauvreté monétaire.....	174
ANNEXE 2 : Tabulation statistique.....	186

*La présente étude est essentiellement fondée sur les données des Enquêtes nationales sur les niveaux de vie des ménages de 1990/91 et 1998/99, respectivement réalisées auprès de 3400 et 5129 ménages. Elle a été élaborée par la Division de l'Observatoire des conditions de vie de la population, unité de recherche et d'analyse de la Direction de la Statistique.*



## INTRODUCTION

La présente étude aborde la pauvreté monétaire du point de vue profil démo-socio-économique, causes structurelles et implications en matière d'interpolations et d'options d'atténuation de la vulnérabilité sociale et économique. Elle est essentiellement fondée sur les données de l'Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages (ENNVM) réalisée en 1998/99 par la Direction de la Statistique. Son premier objectif est d'évaluer les formes, les implications sociales, la dimension spatiale et les déterminants clés de la déficience des niveaux de vie; le but est de contribuer à l'élaboration d'un fondement statistique actualisé de la lutte contre la pauvreté, et à la rentabilisation du développement social mis en œuvre ou envisagé par les pouvoirs publics<sup>1</sup> et le reste des partenaires sociaux.

La régression du champ de la pauvreté au cours des années 1970 et 1980 n'a pas résisté à la conjoncture défavorable des années 1990 marquées, entre autres, par l'accumulation du chômage urbain et du sous-emploi rural conjugués à un cycle de sécheresses successives et à la modestie de la croissance économique. Compte tenu du rythme de diffusion de la pauvreté au cours des années 1990 et, corrélativement, de la fragilité de l'aptitude d'une frange de ménages à s'autoprotéger contre la dégradation des conditions de vie, la présente étude considère qu'il ne suffit plus de répondre à la question de savoir qui sont les pauvres, où sont-ils, et pourquoi le sont-ils ? Il faut aussi s'interroger sur les issues socialement et économiquement faisables en termes de lutte contre la vulnérabilité économique, sur leur efficience et sur leur ciblage sur les zones et les populations effectivement pauvres. Il s'agit de répondre à une

---

<sup>1</sup> *Il s'agit notamment de la planification sociale préconisée par le plan quinquennal 2000-04 et de la Stratégie de développement social dont la première tranche (Premier programme de priorités sociales, BAJ I) est en cours de réalisation dans les zones rurales des provinces les plus défavorisées.*

question fondamentale en matière d'économie et de planification sociales: que faut-il faire pour que le processus<sup>2</sup> de recul de la pauvreté soit de nouveau entamé, que les ressources budgétaires de ce revirement soient raisonnables et comment faut-il le faire? Ces questions sont contraignantes en raison de la notion même de la pauvreté monétaire qui renvoie à un déficit des budgets de consommation et à une insuffisance des capacités humaines, et qui implique un choix judicieux et des options de développement localement redéfinies et des domaines cibles dont l'effet induit, en amont et/ou en aval, sur l'atténuation de la pauvreté est plus important.

Pour ce faire, l'actualisation, l'évaluation et l'analyse des raisons microéconomiques, sociales et macro-économiques les plus associées à la situation de pauvreté, sont menées ici dans le sens d'affiner la connaissance de la dynamique de la déficience des niveaux de vie et d'anticiper les franges sociales et spatiales de la population dont le déficit de revenu risque de se creuser davantage; éléments de base pour sauvegarder les pouvoirs d'achat les plus limités, abroger le cercle vicieux de la reproduction sociale de la pauvreté et la contrecarrer dans ses poches, traditionnelles et nouvelles, les plus redoutées.

La première partie de cette étude est consacrée à une évaluation comparée des caractéristiques démographiques, sociales, économiques et communautaires hautement liées à l'état de pauvreté. En plus de la présentation synthétique de l'approche de la pauvreté et de son incidence (section 1), cette partie aborde la tendance comparée de la pauvreté, la croissance économique et les dépenses de consommation du point de vue niveau et distribution sociale (section 2), la dimension spatiale et régionale de la pauvreté

---

<sup>2</sup> *De 1970/71 à 1984/85, le taux de pauvreté a chuté de 42,4% à 21,1% puis à 13,1% en 1990/91. Ce processus de régression de la pauvreté s'est estompé au cours des années 1990. En 1998/99, le taux de pauvreté s'est de nouveau établi à 19,0% sans pour autant atteindre le niveau observé en 1984/85.*

analysée dans le sens de saisir les poches statistiquement prévisibles de la concentration des populations défavorisées (section 3), la dynamique démographique analysée sous l'angle de l'aptitude des unités familiales à maîtriser la fécondité actuelle et à se conformer à la fécondité désirée (section 4). Compte tenu du rôle pivot de la femme dans le processus de développement et de sa vulnérabilité relative à la pauvreté, la cinquième section de cette première partie dresse le profil des plus pauvres parmi les femmes et les ménages dirigés par les femmes.

Les constats et conclusions qui se dégagent de la première partie rendent compte de la dynamique de la pauvreté et de ses causes profondes. Ils favorisent l'identification des dimensions sur lesquelles il faut agir, en priorité, pour améliorer les niveaux de vie les plus limités. Ces dimensions font l'objet de la deuxième partie. Ils s'étendent de la caractérisation des groupes socioprofessionnels observant un recul de leur niveau de consommation et des schémas de survie des ménages pauvres (section 1), à l'évaluation de l'intégration des couches défavorisées dans l'investissement dans les capacités humaines (éducation, soins de santé, alphabétisation et formation); options stratégiques de l'atténuation, à moyen et long termes, des formes de pauvreté monétaire et humaine (section 2). La section 3 aborde l'action sur la vulnérabilité sociale induite par les facteurs socio-communautaires comme le logement, l'électrification, la proximité des points d'eau et l'équipement des zones rurales en infrastructure physique locale générant d'importants gains en productivité et en diversité de l'activité économique. La section 4 analyse les facteurs de renforcement de la participation des ressources humaines à l'activité économique en insistant sur le savoir-faire, les formes d'activité et l'esprit d'initiative, si modeste soit-il, de la population active pauvre et qui constitue, en fait, un atout à rentabiliser dans la lutte contre la pauvreté monétaire. Les filets de sécurité sociale et de solidarité familiale et la quantification comparée de leur apport à la protection contre la pauvreté en soulignant le rôle des transferts des résidents marocains à l'étranger sont aussi

abordés à la section 5. Pour l'ensemble des dimensions traitées à la seconde partie, l'analyse insiste sur les interpolations qui favorisent une croissance sociale tournée vers les couches à revenu limité ou quasiment pauvre sans pour autant handicaper la croissance économique en tant que source de financement de toute stratégie de lutte contre la pauvreté.

Les principaux enseignements de la présente étude sont synthétisés au résumé analytique. L'annexe est consacrée à une présentation détaillée de l'approche de la pauvreté et à une tabulation statistique des caractéristiques de la population pauvre comparées à celles des couches les plus aisées.

- **RESUME ANALYTIQUE**

La présente étude aborde la pauvreté monétaire du point de vue tendance dans le temps et l'espace, dynamique démographique et socioprofessionnelle, poches sociales et régionales, interaction avec la croissance économique, et intégration des populations et des zones cibles dans le processus d'éducation et de formation. Ces dimensions sont analysées dans le but de contribuer à la rentabilisation des supports de la lutte contre la pauvreté. Il s'agit notamment du renforcement des filets de protection et de solidarité sociale, de l'investissement dans les capacités humaines des populations défavorisées et de la création des préalables macrosociaux du développement particulièrement dans les zones rurales enclavées.

La référence à des données intégrées et comparables sur les niveaux de vie, observées en 1990/91 et 1998/99, a permis d'analyser ces dimensions sous l'angle de leur interférence avec la pauvreté saisie en tant que situation sociale évolutive et marquée par la richesse de sa dynamique et la pluralité de ses causes profondes. La dissémination des enseignements de l'analyse ainsi conduite a été menée dans le sens de cerner les facteurs, conjoncturels et structurels, qui contribuent à la multiplication de la pauvreté et sur lesquels il faut agir en priorité pour protéger, à court terme, les populations économiquement et socialement vulnérables de toute dégradation excessive des conditions de vie, et pour développer, à long terme, l'aptitude des individus et des unités familiales à se prendre en charge et à s'auto-protéger contre les formes de pauvreté.

En termes plus précis, *le bilan établi par la présente étude est focalisé sur les issues qui contrecarrent la reproduction sociale de la pauvreté et sur les contours de la rentabilisation de la planification sociale et de l'affinement de la tradition nationale en matière de*

*protection des couches pauvres.* Il s'agit en fait d'une base d'indicateurs, de paramètres récents et d'analyses tournées vers la préparation de la prise de décision dans le domaine socio-économique en général et la lutte contre la pauvreté humaine et monétaire en particulier. Les principales conclusions qui s'en dégagent sont synthétisées dans ce qui suit.

### **1. – PAUVRETE, BUDGET DE CONSOMMATION ET INEGALITES SOCIALES: TENDANCE COMPAREE**

Les principaux constats relatifs à la tendance comparée de la pauvreté, des dépenses de consommation et de leur distribution sociale, sont les suivants.

✓ Bien que la pauvreté relative ait significativement progressé au cours des années 1990, la pauvreté absolue a été relativement maîtrisée eu égard aux données collectées en 1998/99, grâce à une série de mesures appropriées ayant contrecarré l'impact des sécheresses successives et favorisé le renforcement de la capacité des populations rurales à se prendre en charge. La réévaluation de la pauvreté monétaire, sur la base d'un alignement des données microéconomiques et macroéconomiques, montre que le taux de pauvreté relative a reculé de 21,1% en 1984/85 à 19,0% en 1998/99 et que la performance observée (14,6%) en 1990/91 n'a pas pu être sauvegardée en raison notamment de l'affectation de la consommation finale des ménages par les implications des sécheresses successives, la modestie de la croissance économique et par la rigidité à la baisse de l'incidence du chômage urbain et du sous-emploi rural. L'incidence de la pauvreté absolue s'est, en revanche, située en 1998/99 à un niveau (9,9%) largement inférieur à celui observé en 1984/85 (12,5) et légèrement supérieur à celui de 1990/91 (7,0%). La maîtrise, récemment observée, des conséquences de la pauvreté monétaire conjuguée à un cycle de sécheresses répétitives, mérite d'être soulignée, et ce de par ses enseignements en matière d'apport des interventions appropriées

des pouvoirs publics et des ONGs à la création des préalables d'autoprotection contre les chocs externes et la vulnérabilité économique.

✓ De 1990 à 1998, les groupes socioprofessionnels pauvres, modestes ou moyens ont constitué la cible privilégiée de la régression des dépenses de consommation en volumes. En milieu urbain comme en milieu rural, le niveau moyen de vie assimilé à la dépense annuelle moyenne par habitant ne s'est pas significativement amélioré au cours des années 1990-98. Cette tendance du niveau moyen de vie n'a pas été observée par toutes les couches sociales. A l'échelle nationale, seul le groupe socioprofessionnel positionné dans le sommet de l'échelle sociale a vu son niveau de vie moyen s'améliorer de 1990 à 1998. Il s'agit des ménages dirigés par un membre des corps législatifs, un responsable hiérarchique de la fonction publique ou d'une entreprise, un cadre supérieur ou un membre des professions libérales. Les ménages dont le chef est en situation d'inactivité, de chômage ou travaillant en tant que cadre moyen, employé, commerçant, exploitant agricole, ouvrier ou manoeuvre agricole ou non agricole constituent l'essentiel de la couche sociale dont le niveau de vie moyen en volume a plus ou moins régressé.

✓ De 1990 à 1998, les 20% les plus favorisés de la population ont amélioré leur part dans la masse globale des dépenses de consommation au détriment d'un glissement vers le bas de la part des populations moyennes et modestes. Comparée à son niveau de 1990/91, la consommation annuelle par habitant s'est légèrement rétrécie en volume en 1998/99. Cette régression a surtout sévi parmi les populations urbaines modestes et les populations rurales les plus pauvres, et est conjuguée à une répartition des dépenses de consommation plus favorable aux groupes sociaux les plus aisés. De 1990 à 1998, les 20% les plus aisés de la population ont amélioré leur part dans la masse des dépenses de 1,5 points; la part des 20% les plus défavorisés ayant régressé de 1,7 points. Plus précisément,

à l'échelle nationale, les 80% les moins aisés de la population ont enregistré un recul de leur part dans la masse globale des dépenses; le manque à gagner étant essentiellement récupéré par les 20% les plus aisés en termes de dépense de consommation par habitant.

✓ La restriction en volume des dépenses de consommation s'est accompagnée d'une réduction relative des dépenses de première nécessité au profit des charges les plus contraignantes. Suite à la régression des dépenses de consommation, des ajustements se sont opérés dans la structure du budget des ménages. A l'échelle nationale, les charges dont l'augmentation a dû peser significativement sur la part des dépenses consacrées aux consommations de première nécessité comme l'alimentation et la scolarisation des enfants, ont été induites par les loyers, les charges d'entretiens et de réparation des logements, les frais de consommation de l'eau potable et de l'énergie, et aussi par le transport et les communications. L'examen de l'évolution de la structure des dépenses de consommation réalisées par la population pauvre révèle que ce groupe social a dû compresser les dépenses essentiellement liées à l'alimentation, aux équipements ménagers et à « l'enseignement, la culture et les loisirs » pour faire face à l'augmentation des charges induites par des consommations aussi contraignantes que l'habitation et le « transport et communication ».

## **2. – LA PAUVRETE : CAUSE ET EFFET DE L'INSUFFISANCE DE L'ACCES A L'INVESTISSEMENT DANS LES CAPACITES HUMAINES.**

Le risque de pauvreté s'identifie, à la fois, à une cause et à un effet de l'inégale répartition sociale et spatiale de l'investissement dans les capacités humaines (éducation, formation et soins de santé). Les observations suivantes explicitent cette interaction.

✓ La pauvreté s'avère largement attribuée à l'accès limité des couches et des zones pauvres à l'éducation (scolarisation et alphabétisation) et à la formation. Cette situation sociale risque d'être

socialement reproduite en raison du niveau limité de l'accès des enfants issus des couches pauvres à la scolarisation particulièrement en milieu rural. Le taux de fréquentation du premier cycle de l'enseignement fondamental est notablement faible parmi les couches pauvres (86,8% en milieu urbain et 50,9% en milieu rural) en comparaison avec le reste de la population. Bien que la femme ait un rôle pivot à jouer dans les stratégies individuelles et sociales de lutte contre la pauvreté, les filles originaires d'un milieu rural pauvre ne sont scolarisées qu'à raison de 41,5% contre 59,8% pour leurs homologues de sexe masculin. En milieu rural, outre l'incapacité financière des parents vis-à-vis de la scolarisation de leurs enfants, d'autres facteurs sont à l'origine de la non scolarisation des enfants pauvres. Il s'agit notamment de l'éloignement des formations éducatives et de l'enclavement, du manque d'écoles dans la localité de résidence, de l'attitude négative des parents pauvres vis-à-vis de la scolarisation des filles et du recours au travail des enfants et à l'aide familiale qu'ils dispensent dans les activités familiales économiques, domestiques et ménagères. Il en découle que la généralisation de l'enseignement fondamental n'est pas uniquement entravée par la dispersion de l'habitat en milieu rural conjuguée à l'insuffisance des équipements scolaires, elle est aussi appelée à considérer l'allègement du coût d'opportunité de la scolarisation des enfants issus des milieux ruraux pauvres.

✓ Les difficultés d'accès aux formations sanitaires en milieu rural ainsi que la faiblesse des niveaux de revenu et de la couverture médico-sanitaire, limitent la demande de soins de santé. L'observation de l'état sanitaire de la population en 1998/99 indique qu'au cours de chaque mois, le risque qu'une personne pauvre soit malade ou blessée atteint 12,2% en milieu urbain et 9,6% en milieu rural. Ces taux de morbidité sont largement inférieurs à ceux observés auprès des couches les plus aisées (respectivement 26,9% et 17,8%) en raison de la différenciation sociale de la perception de la maladie. Cette incidence de la morbidité n'est pas totalement traduite en demande effective de consultation médico-sanitaire. C'est

particulièrement parmi les couches pauvres que la proportion de la population malade qui recourt à une consultation médicale est la plus réduite (58,0% en milieu urbain et 38,8% en milieu rural) en comparaison avec la couche la plus aisée (respectivement 80% et 73,9%).

✓ Les prestations sanitaires dispensées par le secteur public sont les mieux tournées vers les populations pauvres qui ne sont pas couvertes par un système de couverture médico-sanitaire. Près des 3/4 des consultations médico-sanitaires demandées par les plus aisés en milieu urbain (6/10 pour les plus aisés en milieu rural) sont effectuées auprès d'un médecin du secteur privé. Inversement, en milieu urbain comme en milieu rural, près des 3/4 des demandes de consultation exprimées par les couches pauvres sont sollicitées auprès d'un médecin du secteur public. Les vaccinations de base dispensées par le secteur public constituent, en outre, la prestation sanitaire qui avantage, dans les mêmes proportions ou presque, l'ensemble des couches sociales à la fois dans le milieu urbain et rural. Ces constats montrent que les formations sanitaires publiques demeurent, de par la tarification de leurs services, le principal refuge des populations pauvres en situation de morbidité ou en âge de vaccination. Toute amélioration de la capacité, des conditions d'accueil et de l'expansion dans l'espace des formations sanitaires publiques, ne peut donc qu'avantager les populations pauvres, notamment celles des zones rurales les plus enclavées.

✓ La pauvreté constitue une entrave réelle aux soins de santé maternelle. Quel que soit le milieu de résidence, la chance de procéder à une consultation prénatale, d'accoucher dans un milieu surveillé ou de bénéficier de l'assistance d'un personnel de santé lors de l'accouchement, s'amincit à mesure que le niveau de vie régresse. Pour les couches aisées, 91,6% des cas de naissances enregistrées au cours des cinq années de référence ont fait l'objet d'au moins une visite prénatale et 89,2% des cas d'accouchement ont eu lieu dans un milieu sanitaire surveillé (maternité publique,

clinique privée, ...). En milieu rural, ces proportions sont respectivement limitées à 59,0% et 39,9%. Pour les couches pauvres, la visite prénatale et l'accouchement dans un milieu surveillé restent peu développés. En milieu urbain pauvre, un peu plus d'une naissance sur deux (53%) bénéficie de la visite prénatale et de l'accouchement dans une maternité; en milieu rural, ces deux composantes fondamentales de la santé reproductive ne sont respectivement pratiquées que pour 28,4% et 12,4% des cas de naissances observées auprès des femmes pauvres. Cet écart d'accès aux soins de santé maternelle entre les classes sociales est le résultat d'une combinaison de facteurs liés non seulement à l'écart des niveaux de revenu, à la couverture médico-sanitaire et à la proximité des formations sanitaires mais aussi à l'accès limité et de l'homme et de la femme à l'éducation.

✓ Les conditions sanitaires de logement des populations pauvres sont nettement insatisfaisantes et le sont davantage en milieu rural. Elles contribuent à l'alourdissement des difficultés quotidiennes de la pauvreté. Les citadins pauvres vivent dans des conditions sanitaires de logement meilleures que leurs homologues ruraux. Ainsi, 87,8% des citadins pauvres utilisent des moyens acceptables d'évacuation des eaux usées, contre uniquement 14,3% des ruraux pauvres. De même, la collecte des ordures ménagères est observée auprès de 76,6% des pauvres en milieu urbain; proportion pratiquement nulle (0,5%) en milieu rural.

### **3. – LA DIMENSION RURALE ET LES POCHEs REGIONALES DE LA PAUVRETE: L'IMPORTANCE DE L'INVESTISSEMENT DANS L'INFRASTRUCTURE SOCIALE PHYSIQUE LOCALE.**

La contribution de l'urbanisation à l'atténuation du risque de pauvreté s'explique, entre autres, par la disponibilité des équipements sociaux et la diversité de l'économie urbaine; facteurs rentabilisant les ressources humaines actives, favorisant

l'investissement dans les aptitudes humaines et renforçant les chances d'autoprotection contre toute dégradation excessive des conditions de vie par l'exercice d'une activité si marginale soit elle. Autrement dit, le déséquilibre spatial des potentialités de développement fait que la pauvreté ait une dimension rurale et régionale de type structurel. Le développement de l'espace rural doit ainsi s'inscrire parmi les priorités nationales.

Cette position de l'espace rural dans la hiérarchie des priorités est consolidée par le fait que plus de 6 pauvres sur 10 relèvent de cet espace, que l'incidence et la sévérité de la pauvreté sont plus que deux fois plus élevées en milieu rural et que les 40% les plus défavorisés des ruraux et les moins avantagés par l'investissement dans les capacités humaines, constituent la couche sociale qui s'est le plus appauvrie en 1998/99 en comparaison avec 1990/91. Le risque et la gravité de la pauvreté se trouvent significativement différenciés selon le milieu de résidence (urbain/rural) et la région économique. Bien qu'il ne représente que près de 46,2% dans l'effectif de la population totale, l'espace rural regroupe 65,8% du total de la population pauvre. Ce tassement des populations pauvres dans les zones rurales les plus enclavées est constatée dans la quasi-totalité des régions et fait de la dimension rurale de la pauvreté une donnée structurelle. Pour mieux contrecarrer la diffusion de la pauvreté, il faudrait intervenir, en priorité, dans les zones régionales qui contribuent le plus à la pauvreté nationale et où la déficience du niveau de vie des populations pauvres est relativement aiguë. C'est le cas des régions comme Meknès-Tafilalet, Fès-Boulmane, Taza-Al Hoceïma-Taounate, Doukala-Abda, Marrakech-Tensift-Al Haouz et Gharb-Chrarda-Béni Hssen. En se basant sur le rythme comparée de l'évolution de la pauvreté sous l'effet combiné de la région et du milieu de résidence, il s'avère opportun de focaliser davantage les efforts d'intervention, d'une part, sur le rural des régions de Souss-Massa-Daraa, Tadla-Azilal, Marrakech-Tensift-Al Haouz, Gharb-Chrarda-Béni Hssen et Meknès-Tafilalet, et d'autre part, sur les

zones urbaines de Fès-Boulmane, Meknès-Tafilalet, Tanger-Tétouan et Taza-Al Hoceïma-Taounate.

C'est dans de tels espaces régionaux que les communes rurales et les strates urbaines d'habitat les plus pauvres sont à repérer par une analyse plus fine. La présente étude montre qu'en milieu rural, outre l'effet des caractéristiques socio-démographiques et spatiale sur le niveau de vie des ménages, le risque de pauvreté reste également conditionné par l'accès des populations à l'infrastructure communautaire de base (électricité, eau potable, centre de santé, route goudronnée, etc.). Les variables indicatrices de l'accès du ménage à l'électricité, aux centres de santé et aux moyens de transport sont significativement associées au risque de pauvreté. Les ménages habitant des douars disposant de l'électricité et/ou d'un centre de santé et qui sont desservis par un moyen de transport constituent les zones rurales les moins exposées à la pauvreté. Ces enseignements sont fort intéressants pour toute politique de lutte contre la pauvreté avantageant l'action sur l'infrastructure sociale physique locale.

### **3. – LA PAUVRETE: POUR UN CIBLAGE DE LA CROISSANCE SOCIOECONOMIQUE ET DE LA PROTECTION SOCIALE SUR LES COUCHES PAUVRES**

Les enseignements qui se dégagent de l'évolution comparée de la croissance économique et l'activité des populations pauvres d'une part et la pauvreté et les filets de sécurité d'autre part, peuvent être synthétisés dans les points suivants.

✓ La croissance économique est, certes, un facteur nécessaire à la lutte contre la pauvreté mais elle demeure insuffisante tant qu'elle n'est pas orientée dans le sens de favoriser les populations pauvres sans pour autant hypothéquer la dynamique de l'entreprise, de motiver l'intégration des zones et des couches défavorisées dans l'investissement dans le développement humain,

et de créer les préalables macro-sociaux de la rentabilisation des ressources humaines pauvres. La redéfinition du rôle économique de l'Etat et l'adoption d'une politique libérale suite au PAS ont contribué, dans un premier temps, au foisonnement du secteur informel, soit à la dépendance d'une large frange de la population des gains procurés par les activités économiques indépendantes de type informel en général. La réduction de la pauvreté durant la fin des années quatre-vingt s'identifie à un phénomène dû, entre autres, à l'expansion rapide du secteur informel et à de bonnes campagnes agricoles conjuguées à une forte demande interne essentiellement stimulée par un accroissement des salaires. Comme le marché intérieur constitue le principal débouché du secteur informel, la progression limitée des revenus salariaux et agricoles ainsi que la modestie de l'évolution de la dépense publique au cours des années 1990-98 ont eu comme conséquence une réduction des revenus par tête générés par les actifs pourvus d'un travail salarié ou indépendant. Cette tendance à la baisse n'a pas été suffisamment compensée par une politique de redistribution en faveur notamment des populations vivant d'une activité indépendante agricole ou non agricole de type informel, et ce aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Et comme la population pauvre s'adonne essentiellement à de petites activités agricoles et non agricoles de type informel, l'augmentation de la pauvreté peut être contrecarrée, au moins en partie, par le ciblage des avantages de la croissance économique sur les populations les plus défavorisées de tout processus de développement.

✓ L'inactivité et la fragilité des statuts d'emploi demeurent une caractéristique saillante des ressources humaines pauvres, particulièrement parmi la population féminine. Pour saisir l'interaction entre l'activité économique et la pauvreté dans sa globalité, une analyse du statut de l'emploi et des modalités d'insertion professionnelle selon le niveau de vie, a été conduite par la présente étude. Les conclusions de cette analyse convergent vers la nécessité de créer les conditions favorables à la rentabilisation des ressources

humaines en situation de pauvreté. En fait, bien qu'ils n'enregistrent qu'une participation limitée à l'activité économique, les actifs pauvres devraient répondre aux besoins de subsistance d'un nombre élevé de personnes à charges ou en situation d'inactivité et de chômage. Au moment où les citadins pauvres subissent le chômage, leurs homologues ruraux sont plus sujets au sous emploi. Par ailleurs, le risque différencié de pauvreté montre que la vulnérabilité économique est fortement influencée par la localisation géographique de la population active, conjuguée à la rentabilité limitée des activités et à la fragilité des statuts socioprofessionnels des actifs pauvres. La motivation de l'insertion des jeunes générations issues des milieux pauvres dans le processus d'éducation et de formation, notamment par l'allègement du coût d'opportunité d'une telle insertion auprès des unités familiales défavorisées, permettra d'améliorer, à long terme, les aptitudes professionnelles des actifs pauvres, de rentabiliser leur activité économique et d'augmenter les chances de leur insertion dans des segments d'emplois stables et mieux rémunérés.

✓ En l'absence de la solidarité familiale, des transferts institutionnels et non institutionnels destinés aux couches défavorisées et des envois de fonds des marocain résidents à l'étranger, la pauvreté aurait été plus répandue et plus sévère. En émanant des ménages résidents, des Administrations publiques et privées, des ONG et des résidents marocains à l'étranger, les transferts sociaux et les dons familiaux, contribuent à l'allègement de l'incidence de la pauvreté. Grâce aux transferts versés par les personnes et les ménages résidents au Maroc ou à l'étranger, le taux de pauvreté se réduit de 3,4 points au niveau national, 3,3 points en milieu urbain et 3,6 points en milieu rural. Parallèlement, les transferts provenant des administrations publiques ou semi-publiques, des établissements privés (société et organisations non gouvernementales) et étrangers constituent un autre facteur d'allègement de la pauvreté. En l'absence des transferts des

Administrations et des ONG, le taux de pauvreté aurait été de 21,4% à l'échelle nationale au lieu de 19,0%, de 15,4% au lieu de 12,0% en milieu urbain et de 28,4% au lieu de 27,2% en milieu rural. Il importe de noter, à ce niveau, que les transferts des administrations et des ONG sont essentiellement destinés aux populations urbaines. Les envois de fonds des marocains résidents à l'étranger ramènent, en outre, le taux de pauvreté de près de 23,2% à 19,0% à l'échelle nationale. Plus précisément, en l'absence de ces envois de fonds, l'incidence de la pauvreté passerait de 12,0% à 16,6% en milieu urbain et de 27,2% à 31,0% en milieu rural. Ces données sont formelles quant à la nécessité de (i) créer les conditions motivant les envois de fonds des résidents marocains à l'étranger, de (ii) développer une stratégie de protection sociale mieux tournée vers les populations défavorisées et de (iii) renforcer la solidarité sociale, spatiale et familiale.

##### **5. – LE ROLE PIVOT DE LA FEMME DANS LA LUTTE CONTRE LA REPRODUCTION SOCIALE DE LA PAUVRETE**

Compte tenu de la diversité de ses rôles familiaux, sociaux et économiques, la femme se trouve au centre des préoccupations non seulement des stratégies de lutte contre la pauvreté mais aussi et surtout des stratégies de lutte contre la reproduction sociale des dénuements humains et socio-économiques. Deux rôles fondamentaux sont repris dans ce qui suit pour expliciter, en partie, cette assertion.

✓ La fécondité effective et désirée répond, certes, à une priorité sociale chez les populations pauvres en s'apparentant à une stratégie individuelle de lutte contre une situation difficile, supposée cyclique et susceptible d'être contrecarrée par l'accumulation d'une progéniture nombreuse. Avec la montée du chômage et du sous-emploi des jeunes actifs en particulier, une telle perception n'est plus envisageable mais elle continue à perpétuer le statut de pauvreté, de

père en fils, et représente un facteur de déséquilibre familial et social. L'analyse de la pratique contraceptive selon le statut socio-économique montre que, pour l'ensemble du Maroc, la population pauvre adhère moins à la contraception que la population non pauvre. Le taux de prévalence contraceptive chez les marocaines pauvres n'excède pas les 46,6% contre 56,9% pour les non-pauvres. En dépit de cette différenciation sociale du recours aux contraceptifs, la tendance générale de l'utilisation de la contraception confirme l'engagement des femmes vis-à-vis de la contraception moderne et leur détermination vis-à-vis du contrôle de la fécondité. Il faut cependant noter que, malgré la connaissance quasi-générale (99,0%) d'au moins une méthode contraceptive chez les femmes mariées en âge de procréer, la fécondité désirée (qui tend vers une fécondité réduite) est loin d'être le modèle de fécondité qui prime chez les femmes concernées. En effet, les niveaux moyens de fécondité désirée chez les femmes pauvres et les femmes non-pauvres sont respectivement de 2,6 et 2,4 enfants par femme en milieu urbain. En milieu rural, l'intensité de la fécondité est beaucoup plus importante pour les deux populations (3,5 contre 3,0 enfants par femme respectivement pour les pauvres et les non-pauvres). Ces indicateurs montrent que la population pauvre devrait se multiplier à un taux supérieur à un moment où les unités familiales en situation de pauvreté souffrent, par définition, d'une insuffisance des ressources budgétaires. Cette déficience des ressources entrave l'investissement dans les aptitudes éducatives et professionnelles des jeunes générations et s'apparente à un processus favorisant la persistance de la pauvreté au moins dans sa dimension humaine.

✓ L'amélioration de la condition socio-économique de la femme et de ses chances d'intégration dans le processus de développement, devrait s'inscrire parmi les priorités de la lutte contre la pauvreté et contre sa transmission. La présente étude a montré que les femmes pauvres, citadines ou rurales, ont généralement vécu un cycle de vie marqué par une série d'entraves familiales et sociales. Exposées à un jeune âge à un accès inégal

aux opportunités d'épanouissement, les femmes démunies se retrouveraient avec une tare sociale lourde et fortement associée au risque de pauvreté (cas de l'inaccès à l'éducation et de ses implications sur la vie féconde et professionnelle). D'un autre côté, l'analyse du profil différencié de la pauvreté féminine, indique que les caractéristiques socio-démographiques, éducatives et professionnelles des femmes chefs de ménages sont manifestement associées au risque de dénuement socio-économique, et qu'elles peuvent induire, de par leur déficience, une pauvreté systématique des cheffaines de ménages en particulier. A titre d'illustration, les ménages dirigés par une femme et composés d'enfants et/ou de personnes à charge subissent un grand risque de pauvreté en comparaison avec les ménages dirigés par un homme ayant la même composition démographique. Compte tenu de l'importance relative des ménages dirigés par une femme et de sa tendance à la hausse, tout retard accumulé par la population féminine dans le domaine de l'investissement dans les capacités humaines, devrait se répercuter sur le niveau de vie des membres des ménages ainsi caractérisés.

**Indicateurs socio-économiques fondamentaux: une progression modérée mais significative**

En%

Indicateurs	1990-91		1998-99	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Raccordement au réseau d'eau	76,0	6,3	78,4	5,4
Accès à l'eau potable	95,0	90,9	94,4	82,1
Branchement à l'électricité	90,4	12,7	85,8	15,9
Consultation prénatale	66,0	25,5	75,9	36,8
Recours aux contraceptifs	54,3	37,7	62,8	45,8
Scolarisation nette des filles (7 à 12 ans)	78,7	28,3	82,8	46,8
Alphabétisation (10 ans et plus)	63,3	28,2	66,3	33,2

**Notes: Pour plus de précisions sur ces indicateurs se référer au tableau n°7, présenté à l'annexe 2 (tabulation statistique).**

***PREMIERE PARTIE***

***PAUVRETE MONETAIRE: APPROCHE,  
TENDANCE, PROFIL ET POUCHES SPATIALES***



## **I. PAUVRETE MONETAIRE : APPROCHE, TENDANCE ET PROFIL**

Ce chapitre aborde les principaux contours de l'approche de la pauvreté monétaire telle qu'elle est conçue et utilisée dans l'identification des populations pauvres en 1998/99. Il propose par la suite une évaluation de la tendance des taux de pauvreté en prenant en considération les contextes économiques dans lesquels se sont réalisées les diverses observations des dépenses des ménages en tant que variables clés de l'évaluation de la pauvreté monétaire. L'approche de la pauvreté étant explicitée à l'annexe 1, les deux premières sections sont consacrées à une synthèse de cette approche et à la méthode d'estimation des seuils de pauvreté en 1998/99. A la troisième section, une lecture préliminaire de la tendance des taux de pauvreté de 1984/85 à 1998/99 est présentée.

### **1.1 Fondement méthodologique de l'approche de la pauvreté**

La mesure de la pauvreté monétaire<sup>3</sup> en 1998/99 est conduite conformément à un fondement méthodologique permettant de comparer les indices récents de la pauvreté avec ceux observés en 1984/85 et 1990/91. Ce fondement consiste à (i) établir le seuil de pauvreté alimentaire, c'est à dire le niveau de dépense garantissant l'acquisition de biens et services alimentaires procurant le minimum requis en protéines et calories; et à (ii) estimer la partie non alimentaire du seuil de pauvreté, c'est à dire le niveau des dépenses non alimentaires assimilé à celui réalisé par les populations qui atteignent juste le seuil de pauvreté alimentaire. Il s'agit de l'estimation des seuils de pauvreté en deux étapes :

■ Etape 1 : Estimation du seuil de pauvreté alimentaire: Ce choix est fondé sur la ration journalière recommandée (R.J.C) de la F.A.O.-

---

<sup>3</sup> *Les principales autres formes de pauvreté sont synthétisées à l'encadré 1 ci-après.*

O.M.S. Il est basé sur la notion d'un homme de référence moyen du point de vue poids et taille et qui exerce régulièrement une activité. Les données disponibles sur la nutrition de la population datent de 1984/85 et révèlent que le niveau moyen des besoins recommandés s'établit à 2 400 k-cal par jour et par équivalent adulte au Maroc. Il reste donc à fixer la nature et le coût du panier de produits et services alimentaires qui permet de satisfaire ce besoin recommandé en calories. Les données de la dernière enquête sur la consommation (1984/85), révèlent que le panier le moins coûteux qui permet de satisfaire la R.J.C. est celui des ménages relevant du deuxième quintile de la dépense totale par tête. Ce panier est compatible avec les habitudes de consommation des couches les plus défavorisées, et est à la base de l'estimation du seuil de pauvreté alimentaire en 1984/85, 1990/91 et 1998/99.

■ Etape 2: Estimation de la partie non-alimentaire du seuil de pauvreté: La seconde étape de la détermination du seuil de pauvreté est celle de l'allocation des dépenses non alimentaires. Si l'on se limite à la démarche d'allocation la plus raisonnable, le niveau des dépenses non alimentaires qu'un non pauvre doit réaliser, est celui de ceux qui atteignent juste le seuil de pauvreté alimentaire sans pour autant supprimer toute dépense non alimentaire. Le niveau de la dépense non alimentaire ainsi obtenu, est ajouté au seuil de pauvreté alimentaire pour donner le seuil total de pauvreté. Ce seuil est dit élevé par comparaison avec le seuil bas qu'on aurait déterminé en estimant l'allocation non alimentaire auprès de ceux qui ne satisferont leurs besoins alimentaires que s'ils leur consacrent la totalité de leur budget de consommation.

## **1.2. Estimation des seuils de pauvreté de 1998/99**

Les principales étapes de l'élaboration pratique de la mesure de la pauvreté en 1998/99 se réfèrent au fondement méthodologique présenté à la section précédente. Elles peuvent être synthétisées comme suit:

- 1<sup>ère</sup> étape : Actualisation du seuil de la pauvreté alimentaire de 1990-91 en DH de 1998-99 : Elle a été fondée sur l'indice d'actualisation déduit des indices moyens du coût de la vie (ICV) correspondants aux périodes de référence des enquêtes sur les niveaux de vie de 1990-91 et 1998-99. Compte tenu de la disponibilité de l'ICV urbain et rural, le seuil de pauvreté alimentaire de 1998-99 a été différencié selon le milieu de résidence (l'indice d'actualisation déduit de l'ICV alimentaire, s'est établi à 1,360 en milieu urbain et à 1,302 en milieu rural). Le seuil de pauvreté alimentaire ainsi estimé, s'élève à 1962 DH par personne et par an en milieu urbain et à 1878 DH par personne et par an en milieu rural.
- 2<sup>ème</sup> étape : Calcul de l'allocation des dépenses non alimentaires pour une dépense alimentaire équivalente au seuil de pauvreté alimentaire : L'estimation du montant alloué aux dépenses non alimentaires par ceux qui réalisent effectivement le seuil de pauvreté alimentaire s'est effectuée moyennant une modélisation de la demande alimentaire. Il s'agit d'estimer le coefficient budgétaire de l'alimentaire lorsque la dépense alimentaire égalise le seuil de pauvreté alimentaire, et d'en déduire la dépense non alimentaire réalisée par ceux qui satisfont le seuil de pauvreté alimentaire. Les coefficients budgétaires alimentaires estimés par référence à cette méthode, s'établissent à 50,04% en milieu urbain et à 61,87% en milieu rural. Le montant des dépenses non alimentaires correspondants à ces coefficients budgétaires, est ajouté au seuil de pauvreté alimentaire. Le total ainsi obtenu est le seuil de pauvreté. Il en découle que le seuil de pauvreté est équivalent au seuil de pauvreté alimentaire majoré par la dépense non alimentaire de ceux qui atteignent effectivement le seuil de pauvreté alimentaire.
- 3<sup>ème</sup> étape : Estimation des seuils de pauvreté : En majorant les seuils de pauvreté alimentaire par les allocations non alimentaires, les seuils de pauvreté obtenus par la présente

méthode s'établissent en 1998-99 à 3922 DH par personne et par an en milieu urbain et à 3037 DH par personne et par an en milieu rural. Plus précisément, comme les seuils sont exprimés par personne et par an, un ménage est dit pauvre lorsqu'il réalise une dépense totale annuelle moyenne par personne strictement inférieure au seuil fixé de pauvreté. Autrement dit, le seuil de pauvreté correspond à près de 10,90 DH par personne et par jour en milieu urbain et à près de 8,40 DH par personne et par jour en milieu rural. Et comme la taille moyenne des ménages s'est fixée en 1998-99 à 5,59 membres en milieu urbain et à 6,36 membres en milieu rural, ces seuils se fixent à 1828 DH par ménage et par mois en milieu urbain et à 1603 DH par ménage et par mois en milieu rural (tableau 01).

**Tableau 01 : Seuils de pauvreté en DH de 1998-99**

Milieu	Seuils de pauvreté en DH de 1998-99		
	Par personne et par an	Par personne et par jour	Par ménage et par mois
Urbain	3922 DH	10,90 DH	1828 DH
Rural	3037 DH	8,40 DH	1603 DH

*Source : Direction de la statistique, ENNVN 1998/99.*

### **Encadré 1: Les principales approches d'appréhension de la pauvreté**

L'étude de la pauvreté est complexe de par ses causes, ses formes et ses dimensions sociales. La dimension humaine de la pauvreté fait appel à une approche globale de lutte contre la pauvreté dite « approche du développement humain ». Les instances internationales et les pouvoirs publics nationaux ne cessent de développer des stratégies adaptées à des contextes fort variés pour l'allègement de la pauvreté sous ses diverses formes. Les approches courantes sont scindées en quatre catégories, notamment l'approche sociale, l'approche économique, l'approche spatiale et l'approche combinée (ou multifactorielle).

► L'approche sociale considère la pauvreté comme étant un phénomène social subi par la population défavorisée. L'origine de la pauvreté se trouve dans les inégalités sociales engendrées par la répartition inégale des richesses au sein de la société. La lutte contre ces inégalités (et par voie de conséquence contre la pauvreté) se situe au cœur du débat sur les stratégies du développement en prônant que « le développement se fait par et pour la population ». L'allègement des séquelles de la pauvreté requiert la mise en œuvre des chantiers sociaux visant notamment la mobilisation de la société civile, la redistribution équitable des richesses, la promotion du concept de solidarité sociale auprès des populations, etc.

► L'approche économique fait, quant à elle, de la pauvreté un produit de la désintégration du système économique qui se caractérise notamment par la montée et la chronicité du chômage particulièrement chez les jeunes. L'accès différentiel des populations à l'emploi engendre des inégalités sociales perpétuant la reproduction de la pauvreté. De ce fait, l'inflexion de la pauvreté devrait se produire par la stimulation de la croissance économique et l'investissement. Le déficit cumulatif en termes d'emplois à pourvoir fait que les efforts consentis dans le domaine de la croissance économique sont noyés dans un milieu où sévit le chômage chronique.

► L'approche spatiale fait de la pauvreté un produit du déséquilibre régional en termes de potentialités économiques. Les opportunités offertes par des zones géographiquement situées dans l'arrière pays font que les ressources disponibles dans ces zones sont limitées et incapables de stimuler le développement. Les besoins de leurs populations respectives restent cependant insatisfaits favorisant ainsi l'expansion de la pauvreté sous ses multiples formes. L'allègement de la pauvreté inter et/ou intra-régionale devra passer par la mise au point d'une stratégie globale de développement où la région doit pleinement jouer le rôle du pôle au développement à l'échelle régionale et/ou communautaire.

► L'approche multi-factorielle de la pauvreté est une approche synthétique qui tente de dresser un vecteur de variables dont la relation serait déterminante dans la reproduction de la pauvreté. La pauvreté est un processus qui se reproduit à la suite de la jonction de plusieurs facteurs dont le social, l'économique et le spatial. La pauvreté trouve ses origines et son explication dans l'interaction desdits facteurs. Les antécédents de la pauvreté sont de nature variée : ils peuvent être reliés au statut social de l'individu (ou groupe d'individus), à leurs caractéristiques socio-démographiques, aux conditions économiques (en termes d'accès à l'emploi élaboré) et à la région de résidence.

Bien que lesdites approches diffèrent les unes des autres sur les plans méthodologique et conceptuel, elles convergent vers l'appréhension des mécanismes qui produisent et perpétuent la pauvreté au sein des sociétés. Il ne s'agit pas ici de procéder à une typologie exhaustive des méthodes d'appréhension de la pauvreté, ni de statuer sur la suprématie d'une méthode par rapport à une autre, mais nous allons nous limiter à l'analyse des caractéristiques socio-démographiques et économiques des populations pauvres en montrant comment la vulnérabilité à la pauvreté pourrait-elle varier selon ces mêmes caractéristiques.

### **1.3. Tendence des taux de pauvreté de 1984/85 à 1998/99**

Telle qu'elle est établie au tableau 02 ci-après, l'incidence de la pauvreté s'est fixée en 1990-91 à un minimum pour des raisons liées, en partie, à la conjoncture économique favorable et à la surestimation des dépenses de consommation par l'Enquête sur les niveaux de vie de 1990-91. Cette enquête a dégagé une consommation moyenne par personne de 6780 DH à un moment où les comptes nationaux estimaient cette consommation à 6384 DH. La sous-estimation des taux de pauvreté par l'ENNVM 1990-91 est, de ce fait, fort probable. La taille de l'échantillon de l'ENNVM 1990-91 s'est, en outre, limitée à 3300 ménages et n'autorisait qu'une précision limitée des dépenses de consommation et ce, en comparaison avec l'Enquête sur la consommation et les dépenses des ménages de 1984-85 (14500 ménages) et de l'ENNVM 1998-99 (5129 ménages). Il y a aussi lieu d'observer que, de 1987 à 1991, le Maroc a observé une pluviosité adéquate ayant fortement contribué à l'amélioration des niveaux de revenu, particulièrement en milieu rural. L'observation des niveaux de vie en 1998-99 et en 1984-85 s'est pratiquement opérée dans des conditions climatiques relativement comparables ayant donné lieu à une production agricole relativement modeste. Les dépenses observées à ces deux années sont, en outre, plus proches de la consommation finale des ménages telle qu'elle se dégage des comptes nationaux. Il en découle que la comparaison de l'évolution de la pauvreté est mieux conduite lorsqu'elle se réfère aux données observées en 1984-85 et en 1998-99 et que la prise en considération des données de 1990-91 doit se faire avec beaucoup de précautions. Compte tenu de ces considérations, nous retenons du tableau 02 que la prévalence de la pauvreté relative a enregistré une baisse en 1998-99 en comparaison avec 1984-85 sans pour autant atteindre le minimum observé en 1990-91. Plus précisément, l'ajustement des données de l'ENNVM 1990/91 à celles des comptes nationaux, révèle que le taux de pauvreté devrait être de l'ordre 14,6% en 1990/91, ce qui signifie

que la pauvreté a été fortement maîtrisée en 1998/99 puisqu'elle ne s'est développée que de près de 4 points de 1990 à 1999.

**Tableau 02 : Niveau et évolution des indicateurs de la pauvreté selon le milieu de résidence**

en %

Milieu de résidence	1984-85	1990-91	1998-99
<b>Taux de pauvreté</b>			
<b>Urbain</b>			
Très pauvres	6,9	2,8	4,3
Pauvres	13,8	7,6	12,0
<b>Rural</b>			
Très pauvres	16,8	10,7	16,5
Pauvres	26,7	18,0	27,2
<b>National</b>			
Très pauvres	12,5	7,0	9,9
Pauvres	21,1	13,1 <sup>(1)</sup>	19,0
<b>Volume de la pauvreté en millier</b>			
<b>Urbain</b>			
Très pauvres	650	336	642
Pauvres	1 300	912	1 814
<b>Rural</b>			
Très pauvres	2 076	1 455	2 119
Pauvres	3 300	2 448	3 496
<b>National</b>			
Très pauvres	2 726	1 791	2 761
Pauvres	4 600	3 360	5 310

Source : Direction de la statistique, ENCDM 1984-85 et ENNVM 1990-91 et 1998-99.

Note : <sup>(1)</sup> Ce taux devrait être de l'ordre de 14,6% si les dépenses de consommation déduites de l'Enquête nationale sur les niveaux de vie 1990/91 n'étaient pas surestimées en comparaison avec les comptes nationaux.

Mesurée selon le seuil bas de pauvreté (cf. annexe 1), l'incidence de la pauvreté absolue a reculé de 6,9% en 1984-85 à 4,3% en 1998-99 en milieu urbain et respectivement de 16,8% à 16,5% en milieu rural. Ce rythme de recul est aussi observé par la pauvreté relative urbaine mesurée selon le seuil élevé. Selon ce seuil, le taux de pauvreté a régressé de 13,8% en 1984-85 à 12,0% en 1998-99 en milieu urbain, et s'est élevé respectivement de 26,7% à 27,2% en milieu rural. Ceci signifie aussi qu'en 1984-85 comme en 1998-99, la pauvreté monétaire frappe, à l'échelle nationale, près d'un marocain sur cinq. Autrement dit, les sécheresses successives des années 1990 ont,

certes, contribué à l'accentuation de la pauvreté, mais leur impact a été maîtrisé en 1999 grâce à des mesures appropriées ayant favorisé le développement de l'aptitude des populations à se prendre en charge et à se protéger contre la dégradation des conditions de vie, particulièrement en milieu rural.

#### **1.4. Profil de la pauvreté en 1998/99: une synthèse préliminaire**

La pauvreté demeure fortement liée à certaines caractéristiques socio-démographiques et socioculturelles du ménage ; à l'entourage familial ; à l'espace et même à l'équipement en infrastructure communautaire de base, notamment dans les zones rurales enclavées. La pauvreté reste en outre une caractéristique du milieu rural et des ménages caractérisés par :

- une taille élevée combinée à une prévalence de l'inactivité: 30,7% des ménages constitués de 9 personnes et plus sont pauvres contre uniquement 1,8% de ceux constitués de moins de 2 personnes;
- l'analphabétisme des chefs de ménage: 18,0% des ménages dont le chef est analphabète sont pauvres contre 1,8% de ceux dont le chef a un niveau scolaire supérieur;
- la dépendance d'une activité agricole ou non agricole de type informel, exercée sous le statut d'ouvrier non qualifié ou de petit exploitant établi pour son propre compte.

Cette première description des ménages pauvres, est développée par la présente section dans le sens d'aborder l'impact spécifique des caractéristiques socio-démographiques et communautaires sur le risque de pauvreté en se référant à une modélisation de type logit.

Cette modélisation<sup>4</sup> permet de séparer l'effet de chaque caractéristique (toutes choses étant égales par ailleurs), d'identifier les facteurs favorisant ou limitant le risque de la pauvreté.

Les tableaux ci-après synthétisent les résultats de la modélisation en question. Il en découle qu'en milieu urbain, l'effet –toutes choses égales par ailleurs- du sexe du chef de ménage sur le risque de pauvreté est statistiquement significatif au seuil de 1%. Les ménages dirigés par une femme sont plus exposés au risque de pauvreté. Ces ménages sont en général dirigés par une femme veuve ou divorcée et ayant plus d'enfants à charge. Plus précisément, plus la taille du ménage s'élève en terme de membres à charge, plus le risque de pauvreté est grand. Inversement, un ménage dirigé par un membre célibataire (femme ou homme) court moins de risques vis à vis de la vulnérabilité à la pauvreté

L'éducation s'avère un déterminant fondamental de l'atténuation de la pauvreté. En effet, plus le niveau scolaire du chef de ménage s'élève, plus le ménage est protégé contre le risque de la pauvreté.

---

<sup>4</sup> Le modèle ajuste la variable discrète  $y$  désignant la pauvreté (prenant la valeur 1 dans le cas affirmatif et la valeur 0 dans le cas inverse) sur une série de caractéristiques familiales, communautaires et socio-professionnelles. Pour un ménage échantillon, la valeur prise par cette variable endogène "y" est associée à ses caractéristiques démographiques et socio-économiques, notées  $x_1, x_2, \dots, x_k$  et dites variables exogènes par le modèle suivant :

$$y = \mu + \sum_{i=1}^k \beta_i x_i + u \quad \text{où } \mu \text{ et } \beta_i, i=1 \text{ à } k, \text{ sont les coefficients du modèle et } u \text{ son terme aléatoire.}$$

Dans ce modèle logit dichotomique, la probabilité du risque de pauvreté est choisie sous une forme logistique:

$$p(y = 1) = \frac{1}{1 + \exp(-\mu - \sum_{i=1}^k \beta_i x_i)}$$

Il y a cependant lieu de noter que ce constat n'est valable qu'en cas où l'investissement dans le cursus scolaire est couronné par un emploi garantissant des revenus décents.

L'incidence de la pauvreté est plus aiguë chez les ménages dont le chef est en chômage et ce, en comparaison avec les ménages dirigés par un membre pourvu d'un emploi ou en situation d'inactivité.

Analysé selon le statut social, la catégorie socioprofessionnelle contribue significativement à la formation du risque de pauvreté. A titre d'illustration les ménages dont le chef est un cadre moyen courent moins de risques vis-à-vis de la pauvreté en comparaison avec un ménage dirigé par un commerçant, un artisan ou un ouvrier agricole ou non agricole.

Pour un ménage donné, le nombre d'actifs occupés rapporté à la taille exerce un effet négatif significatif sur la probabilité d'être pauvre. C'est à dire, plus la part des actifs occupés dans le ménage est élevée, indice synonyme de diversification de sources de revenus, plus le ménage est protégé contre le risque de pauvreté.

Les estimations dégagées par le modèle, font ressortir que certaines régions exercent des effets négatifs statistiquement significatifs et ce, par référence à la région de « Fès-Boulemane ». La résidence dans des régions comme celles du sud, du grand Casablanca, de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, de Chaouia-Ouardigha et de Souss-Massa-Darâa, réduit sensiblement le risque de pauvreté des ménages.

En milieu rural, outre l'effet des caractéristiques socio-démographiques et spatiales sur le niveau de vie des ménages, le risque de pauvreté reste également conditionné par l'accès des populations rurales à l'infrastructure communautaire de base (électricité, eau potable, centre de santé, route goudronnée, etc.). Le modèle 2 retenu après avoir éliminé les variables qui sont colinéaires

(la dimension du douar est fortement corrélée avec l'existence de l'infrastructure physique locale de base) est globalement satisfaisant.

Les variables indicatrices de l'accès du ménage à l'électricité, aux centres de santé et aux moyens de transport sont significativement associées au risque de pauvreté. Les ménages habitant des douars disposant de l'électricité et/ou d'un centre de santé et qui sont desservis par un moyen de transport constituent les zones rurales les moins exposées à la pauvreté. Ce sont en général des ménages installés dans des zones rurales constituant des nuées dynamiques de développement et d'urbanisation de l'espace rural.

La prédominance des activités agricoles, de pêche et d'artisanat dans les douars ruraux exercent des effets négatifs statistiquement significatifs sur le niveau de vie et par conséquent sur la vulnérabilité à la pauvreté. Le niveau des gains engendrés par ces activités est très modeste, contrairement aux activités industrielles et de services dont la contribution aux gains des ménages est plus importante.

Les enseignements de cette modélisation du risque de pauvreté ont permis d'établir un premier profil des ménages en situation de pauvreté, et de cerner les principaux déterminants de la déficience des niveaux de vie. Ces dimensions seront développées par les sections suivantes.

**Tableau 3 : Estimation de l'effet des caractéristiques socio-démographiques sur la vulnérabilité à la pauvreté urbaine**

Variable expliquée du modèle ajusté (logit): ménage pauvre

Champ : population urbaine

Données de base : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

Caractéristiques	Modèle 1		Modèle 2	
	Effet	P(x>t)	Effet	P(x>t)
► Constante	2,97	0,02	3,47	0,00
► Sexe masculin du CM	-0,63	0,05	-0,69	0,00
► Etat matrimonial du CM				
Marié	0,88	0,17	--	--
Veuf ou divorcé	0,87	0,21	--	--
Célibataire	--	--	-0,90	0,16
► Taille du ménage				
1 à 2 personnes	-3,63	0,00	-3,61	0,00
3 à 4 personnes	-2,30	0,00	-2,28	0,00
5 à 6 personnes	-1,29	0,00	-1,29	0,00
7 à 8 personnes	-0,41	0,03	-0,40	0,04
► Niveau scolaire du CM				
Aucun niveau	0,11	0,65	0,43	0,02
Niveau secondaire et plus	-1,40	0,07	-1,46	0,06
► CM alphabétisé	-0,41	0,07	--	--
► Conjoint du CM alphabétisé	-0,76	0,01	-0,80	0,00
► Type d'activité du CM				
Actif occupé	-1,39	0,00	-1,37	0,00
Femme au foyer	-2,65	0,00	-2,63	0,00
Vieillard	-1,36	0,03	-1,34	0,03
Rentier ou retraité	-2,41	0,00	-2,38	0,00
Infirmes ou malades	0,93	0,15	-0,88	0,16
► Catégorie socioprofessionnelle du CM				
Cadre supérieurs	-1,04	0,36	-1,13	0,32
Cadre moyen	-1,42	0,00	-1,54	0,00
Exploitant agricole	-0,89	0,09	-0,86	0,10
Artisan	0,29	0,25	0,29	0,25
Ouvrier	0,30	0,20	0,32	0,17
Inactif ou chômeur	-0,06	0,93	-0,06	0,93
► CM fait de la formation professionnelle	-0,55	0,47	--	--
► Nombre d'actifs occupés/taille du ménage				
Moins de 1/3	-1,77	0,04	-1,74	0,05
1/3 à moins de 1/2	-2,06	0,02	-2,03	0,03
1/2 à moins de 3/4	-2,37	0,01	-2,31	0,02
3/4 et plus	-1,95	0,10	-1,95	0,10

**Tableau 3 : Estimation de l'effet des caractéristiques socio-démographiques sur la vulnérabilité à la pauvreté urbaine (suite)**

Variable expliquée du modèle ajusté (logit): ménage pauvre

Champ : population urbaine

Données de base : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

Caractéristiques	Modèle 1		Modèle 2	
	Effet	P(x>t)	Effet	P(x>t)
► Nombre de chômeurs/nombre d'actif				
Moins de 1/3	-0,20	0,41	-0,20	0,42
1/3 à moins de 1/2	-0,12	0,60	-0,10	0,66
1/2 à moins de 3/4	-0,35	0,26	-0,36	0,25
Plus de 3/4	-1,60	0,06	-1,56	0,07
► Région de résidence du CM				
- Région du Sud	-2,70	0,00	-2,73	0,00
- Souss-Massa-Draa	-1,60	0,00	-1,58	0,00
- Gharb-chrarda-Béni Hssen	-0,09	0,79	-0,12	0,73
- Chaouia-Ouardigha	-2,52	0,00	-2,52	0,00
- Marrakech-Tensift Al Haouz	-0,72	0,02	-0,73	0,02
- Oriental	-0,81	0,01	-0,79	0,01
- Grand-Casablanca	-1,88	0,00	-1,90	0,00
- Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	-1,15	0,00	-1,17	0,00
- Doukkala-Abda	-0,80	0,03	-0,81	0,03
- Tadla-Azilal	-1,45	0,00	-1,51	0,00
- Meknès-Tafilalet	0,05	0,86	0,05	0,86
- Taza-Al Hoceima-Taounate	-0,59	0,20	-0,54	0,23
- Tanger-Tétouan	-1,42	0,00	-1,47	0,00
Log de vraisemblance	-652,2606		-654,2156	
Nombre d'observations	2975		2975	

Lecture : CM désigne " le chef du ménage". Un coefficient est significatif (au seuil de 5%) si  $p(x>t) < 0,05$ ,  $x$  étant le rapport du coefficient à son écart-type. Les variables de référence sont : "sexe féminin" pour le sexe, "célibataire" pour l'état matrimonial, la taille du ménage de 9 personnes et plus pour la taille du ménage, le niveau scolaire fondamental du CM pour le niveau scolaire, le CM analphabète pour CM alphabétisé, le conjoint du CM alphabétisé pour conjoint du CM analphabète, chômeur pour type d'activité du CM, la profession de commerçant pour la profession du CM, CM n'ayant pas une formation professionnelle pour CM ayant une formation professionnelle, aucun actif occupé dans le ménage pour la variable "nombre d'actif occupé/taille du ménage", aucun actif pour la variable "nombre de chômeur/nombre d'actif", la région de "Fès-Boulmane", pour la région de résidence du CM.

**Tableau 4 : Estimation de l'effet des caractéristiques socio-démographiques sur la vulnérabilité à la pauvreté rurale**

Variable expliquée du modèle ajusté (logit) : ménage pauvre

Champ : population rurale

Données de base : ENNVN 1998/99, Direction de la Statistique

Caractéristiques	Modèle 1		Modèle 2	
	Effet	P(x>t)	Effet	P(x>t)
► Constante	1,18	0,06	0,77	0,15
► Sexe masculin du CM	-0,04	0,90	-0,17	0,44
► Etat matrimonial du CM				
Marié	-0,16	0,62	--	--
Veuf ou divorcé	--	--	--	--
Célibataire	-0,24	0,73	-0,34	0,57
► Taille du ménage				
1 à 2 personnes	-3,96	0,00	-3,81	0,00
3 à 4 personnes	-2,31	0,00	-2,25	0,00
5 à 6 personnes	-1,04	0,00	-1,03	0,00
7 à 8 personnes	-0,29	0,05	-0,30	0,04
► Niveau scolaire du CM				
Aucun niveau	-0,03	0,89	0,30	0,07
Niveau secondaire et plus	0,72	0,27	--	--
► CM alphabétisé	-0,41	0,03	--	--
► Conjoint du CM alphabétisé	-0,44	0,28	-0,46	0,25
► Type d'activité du CM				
Actif occupé	0,12	0,75	--	--
Inactif	28,65	1,00	--	--
► Catégorie socioprofessionnelle du CM				
Cadre	-1,01	0,03	-1,15	0,01
Commerçant	-0,58	0,05	-0,63	0,03
Artisan	0,38	0,12	0,31	0,20
Ouvrier	0,43	0,00	0,40	0,01
Inactif ou chômeur	-28,98	1,00	-0,47	0,02
► CM ayant une formation professionnelle	-1,54	0,17	--	--
► Nombre d'actifs occupés/taille du ménage				
Moins de 1/3	-1,24	0,00	-1,12	0,00
1/3 à moins de 1/2	-1,65	0,00	-1,52	0,00
1/2 à moins de 3/4	-1,81	0,00	-1,72	0,00
3/4 et plus	-2,82	0,00	-2,74	0,00
► Taille du douar				
30 à 60 ménages	-0,10	0,63	--	--
60 à 100 ménages	0,25	0,23	--	--
100 à 200 ménages	0,04	0,85	--	--
Plus de 200 ménages	-0,21	0,39	--	--

**Tableau 4 : Estimation de l'effet des caractéristiques socio-démographiques sur la vulnérabilité à la pauvreté rurale (suite)**

Variable expliquée du modèle ajusté (logit) : ménage pauvre

Champ : population rurale

Données de base : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

Caractéristiques	Modèle 1		Modèle 2	
	Effet	P(x>t)	Effet	P(x>t)
► Région de résidence du CM				
Région du Sud	-0,11	0,82	-0,15	0,74
Souss-Massa-Draa	-0,74	0,00	-0,70	0,00
Gharb-chrarda-Béni Hssen	-0,47	0,07	-0,53	0,03
Chaouia-Ouardigha	-1,17	0,00	-1,27	0,00
Oriental	-1,22	0,00	-1,17	0,00
Grand-Casablanca et Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	-0,98	0,01	-1,04	0,01
Doukkala-Abda	-0,76	0,00	-0,78	0,00
Tadla-Azilal	-0,29	0,29	-0,39	0,14
Meknès-Tafilalet	0,17	0,52	0,17	0,52
Fes-Boulemane	-0,17	0,61	-0,20	0,55
Taza-Al Hoceima-Taounate	-0,44	0,07	-0,45	0,05
Tanger-Tétouan	-0,23	0,40	-0,36	0,15
► Equipement des douars en services communautaires				
Electricité	-0,27	0,18	-0,32	0,09
Centre de santé	-0,60	0,01	-0,63	0,01
Douar non desservi par le transport	0,31	0,01	0,27	0,03
Route goudronnée	0,16	0,32	0,13	0,40
Coopératives	-0,45	0,10	-0,42	0,10
Terres irriguées	-0,14	0,32	-0,15	0,25
Existence d'encadrement agricole	0,00	0,99	--	--
► Facilité de trouver du travail dans le douar	-0,56	0,03	-0,56	0,03
► Principales activités économiques dans les douars				
Activités agricoles	0,61	0,08	0,71	0,03
Activités de pêches	0,60	0,13	0,66	0,08
Activités artisanales	1,69	0,01	0,96	0,00
Log de vraisemblance	-928,2976		-937,4877	
Nombre d'observations	2154		2154	

Lecture : CM désigne "chef du ménage". Un coefficient est significatif (au seuil de 5%) si  $p(x>t) < 0,05$ ,  $x$  étant le rapport du coefficient à son écart type. Les variables de référence sont : "sexe féminin" pour le sexe, "non célibataire" pour l'état matrimonial, la taille du ménage de 9 personnes et plus pour la taille du ménage, le niveau scolaire fondamental et plus du CM pour le niveau scolaire, le CM analphabète pour CM alphabétisé, le conjoint du CM alphabétisé pour conjoint du CM analphabète, chômeur pour type d'activité du CM, la profession d'exploitant agricole pour la profession du CM, aucun actif occupé dans le ménage pour la variable "nombre d'actif occupé/taille du ménage", la région de "Marrakech-Tensift-Al Haouz", pour la région de résidence du CM, l'inexistence de l'électricité pour existence de l'électricité dans le douar, l'inexistence de centre de santé pour existence de centre de santé dans le douar, le douar est desservi par un transport pour non desservi par le transport, l'inexistence de route goudronnée pour existence de route goudronnée dans le douar, l'inexistence de coopérative pour existence de coopérative dans le douar, l'inexistence de terres irriguées pour existence de terres irriguées dans le douar, l'inexistence d'encadrement agricole contre l'inexistence d'encadrement agricole dans le douar, les activités d'industrie, de services et autres activités pour le type d'activité prédominant dans le douar.

## **II. CROISSANCE ECONOMIQUE, PAUVRETE ET TENDANCE DES NIVEAUX DE VIE**

Le présent chapitre évalue la tendance comparée de la pauvreté, de la croissance économique et des dépenses de consommation du point de vue niveau et distribution sociale. L'objet est de contribuer à l'analyse de la façon par laquelle la nature, la répartition sociale et le rythme de la croissance économique ont influencé l'évolution de l'incidence de la pauvreté au cours des vingt dernières années. Cette période a été socialement et économiquement marquée par la mise en œuvre d'un programme d'ajustement structurel (PAS) à partir de 1983, d'une revalorisation des salaires particulièrement dans le secteur public et par de bonnes campagnes agricoles à la fin des années 1980 et au début des années 1990, du lancement du Premier programme de priorités sociales (BAJ1) de la Stratégie de développement social en 1997 et d'un cycle de sécheresses consécutives au cours de la décennie 1990. La première section analyse l'effet de la croissance économique sur l'incidence de la pauvreté à travers la décomposition de la période 1980-98 en trois phases relatives à l'aube du PAS (80-85), à sa maturité (86-91) et à sa consolidation (92-98). La seconde section est réservée à l'interaction de la pauvreté avec la tendance des dépenses de consommation et de leur répartition sociale.

### **2.1. Pauvreté et croissance économique : le PAS à la lumière de l'évolution des agrégats macro-économiques et de la pauvreté de 1980 à 1998.**

Au-delà du rétablissement des équilibres macro-économiques, le PAS avait pour ambition d'éliminer les contraintes pesant sur l'entreprise afin d'amener l'économie sur un sentier de croissance durable et rapide. Dans sa première phase il n'accordait que peu d'intérêt aux déséquilibres sociaux susceptibles d'être engendrés par la mise en place des mécanismes et des règles du marché accompagnés d'une maîtrise de l'expansion de la demande interne.

Ces mécanismes visaient à amener le marché à jouer son rôle dans l'allocation des ressources et donc de réduire les déficits externe et interne. Une croissance rapide devrait s'en suivre logiquement, notamment par la promotion des exportations.

Toutefois, il n'est pas dit qu'une croissance forte permet automatiquement de réduire le taux de pauvreté ou inversement. Certes, si la croissance est un facteur nécessaire à long terme, il n'est, cependant, pas suffisant. Il faut que la politique de répartition des fruits de cette croissance soit en faveur des couches de la population les plus pauvres sans pour autant hypothéquer la dynamique de l'entreprise.

Au Maroc, la pauvreté et la croissance économique ont évolué d'une manière articulée durant les vingt dernières années. Il est alors fondamental de se demander si, le long de cette période, l'augmentation des revenus était aussi le fait des couches sociales les moins favorisées. Le but est d'évaluer la mesure dans laquelle le niveau de participation de ces couches à la croissance économique se traduisait en une atténuation ou en un développement de la pauvreté monétaire; sachant pertinemment qu'une croissance sociale et économique tournée vers les groupes à revenu limité renforcerait le recul de l'incidence de la pauvreté. Connaissant les implications des programmes d'ajustements structurels sur la répartition des revenus, toute réplique affirmative à une question aussi centrale doit être nécessairement nuancée et située dans le temps. Les effets du PAS sur les agrégats macro-économiques et sur leurs implications sociales se modifient dans le temps et sont même parfois contradictoires d'une période à une autre. Les principaux effets de la croissance économique sur la vulnérabilité économique sont caractérisés dans ce qui suit du point de vue interaction avec l'incidence de la pauvreté.

La période 1980-98 peut être décomposée en trois phases relatives à l'aube du PAS (80-85), à sa maturité (86-91) et à sa consolidation

(92-98). Les bornes de ces intervalles coïncident avec la réalisation d'enquêtes sur la consommation ou sur les niveaux de vie des ménages; sources de données permettant de mesurer la pauvreté. L'évaluation de la croissance des agrégats macro-économiques durant les périodes ainsi définies montre qu'à l'exception de l'investissement, tous les autres agrégats ont connu une nette accélération de leur rythme de croissance durant la deuxième phase puis un ralentissement tout aussi marqué durant 1992-1998 (tableau 5 ci-après). C'est la demande des résidents en biens et services de consommation qui a été la plus touchée par la tendance au ralentissement avec une croissance annuelle moyenne limitée à 0,8%, soit un taux inférieur à celui de l'accroissement de la population. Il s'ensuit donc une baisse de la consommation par tête des résidents de près de 1%. Il y a certes un lien étroit entre la réduction puis l'augmentation de l'incidence de la pauvreté et cette évolution contrastée de la consommation. Mais la réduction du volume de la consommation par tête n'explique pas à elle seule la diffusion de la pauvreté parmi la population. D'autres facteurs ont contribué au glissement d'une frange de niveaux de vie en dessous du seuil de pauvreté.

**Tableau 5 : Taux d'accroissement annuel moyen (en %) des agrégats à prix constant et à prix courant (entre parenthèses) selon la période**

Agrégat	Période		
	1981-1985	1986-1991	1992-1998
Produit Intérieur Brut	3,4 (12)	5,0 (11)	2,1 (5,0)
Consommation des résidents	3,0 (12)	5,3 (11)	0,8 (4,0)
Formation Brute de Capital Fixe	0,5 (19)	3,9 (10)	3,9 (5,0)
Exportations	6,0 (13)	8,0 (11)	2,9 (5,0)

*Source: Données de la Direction de la Statistique, moyenne arithmétique calculée à partir des données provisoires de la comptabilité nationale sur l'équilibre en volume. Pour 1998, le volume provient de nos calculs*

La croissance enregistrée entre 1986 et 1991 a été principalement le fait d'un accroissement significatif de la demande interne. En effet,

les salaires, particulièrement dans le secteur public, ont fortement augmenté durant cette période. Le dialogue social et l'adoption des statuts particuliers de certains corps de l'administration ont abouti à des dépenses de personnel plus élevées, passant de 14 à près de 25 milliards de DH soit 86% d'augmentation. Au cours de la période suivante (1992-1998), cette évolution n'a été que de 39,0%. Les autres dépenses de l'Etat ont été soit stabilisées en terme d'évolution (cas des dépenses en biens et services autres que le personnel), soit réduites (cas des dépenses d'investissement).

A la lumière de ces résultats, il est manifeste que l'assainissement des finances publiques est vraisemblablement la principale réussite du PAS: le déficit du budget est passé de plus 10% du PIB au début des années quatre-vingt à près de 3% en 1998. Inversement, la réorientation des structures productives vers les marchés externes et l'amélioration de la compétitivité de l'économie n'ont pas abouti aux résultats escomptés. Jusqu'en 1998, les exportations n'ont pas connu de grandes évolutions favorables du point de vue rythme d'accroissement et structure. Il en est de même pour le Produit Intérieur Brut (PIB) et le revenu national.

**Tableau 6 : Evolution de la structure du PIB en %**

Années	1980	1985	1991	1998
PIB agricole	18,4	16,6	20,8	16,0
PIB non agricole	81,6	83,4	79,2	84,0

*Source: Direction de la Statistique, Comptes nationaux.*

La redéfinition du rôle économique de l'Etat et la libéralisation des échanges extérieurs ont aussi contribué, dans un premier temps, au foisonnement du secteur informel, soit à la dépendance d'une large frange de la population des gains procurés par les activités économiques indépendantes de type informel en général. En milieu urbain, le poids des indépendants dans la population active occupée s'est élevé de 14,5% en 1987 à 22,9% en 1991 avant de chuter à

20,6% en 1998. Cette tendance de la structure socioprofessionnelle de l'emploi a été simultanément observée en milieu rural. La baisse tendancielle de l'effectif des indépendants enregistrée au cours des années quatre-vingt-dix devrait être doublée d'une baisse des revenus des ménages vivant d'une activité indépendante. La valeur ajoutée dégagée par le secteur informel industriel, au sens de la comptabilité nationale, a chuté au cours des vingt dernières années. Sa part dans le secteur des industries de transformation est passée de 62% en 1980 à près de 23% en 1995.

L'hypothèse reposant sur l'effet d'éviction (cet effet consiste, entre autres, en une compensation de la réduction des projets d'investissements publics par un accroissement de l'investissement privé), ne s'est pas totalement confirmée. La croissance en valeur de la formation brute du capital fixe s'est réduite à 5% au cours des années quatre-vingt-dix contre plus de 10% auparavant. Il est possible de stipuler que la diminution des programmes d'investissement, induite par le PAS, a plutôt limité la capacité de l'Etat à assurer l'infrastructure physique nécessaire au développement économique et a, corrélativement, freiné la principale source de croissance qu'est la demande. Ce processus est d'autant plus contraignant que les libéralisations (interne et externe) ont été simultanées et n'ont pas été suffisamment fondées sur un préalable fondamental à savoir la mise à niveau voire la préparation du tissu économique national à la concurrence extérieure en particulier. Son impact sur le volume d'emploi peu ou prou qualifié, généralement destiné aux populations pauvres, ne peut être que négatif.

Il apparaît donc que la réduction de la pauvreté au Maroc durant la fin des années quatre-vingt s'identifie à un phénomène dû principalement à l'expansion rapide du secteur informel et à de bonnes campagnes agricoles conjuguées à une forte demande interne essentiellement stimulée par un accroissement des salaires. Etant donné que pour ce secteur, le principal débouché est le

marché intérieur, la politique de restriction des salaires et de la dépense publique a eu comme conséquence une réduction du revenu par tête des actifs pourvus d'un travail salarié ou indépendant. Cette baisse n'a pas été suffisamment compensée par une politique de redistribution en faveur de cette catégorie de la population (ménages ayant une activité informelle). Deux indicateurs appuient ce constat: Une augmentation de l'épargne nationale alors que la consommation finale par tête se détériore; une augmentation de l'écart entre la dépense des plus pauvres et celle des plus riches.

## **2.2. Tendances comparées des niveaux de vie, des inégalités sociales et de la pauvreté**

L'analyse de la tendance comparée des niveaux moyens de vie<sup>5</sup> et de leur répartition sociale est abordée ici dans le sens de mieux comprendre l'effet de la croissance de la consommation en général et des inégalités sociales en particulier sur l'incidence de la pauvreté. Une évaluation succincte et intégrée du rythme d'accroissement des dépenses de consommation, du mouvement de leur répartition en fonction des classes de niveau de vie et de l'évolution de la pauvreté, est présentée dans ce qui suit.

**2.2.1. Tendances des niveaux de vie :** De 1990-91 à 1998-99, la population marocaine s'est accrue à un taux moyen de 1,2% (3,2% en milieu urbain et -0,8% en milieu rural). Comme le révèle la section précédente, ce rythme d'accroissement de la population ne s'est pas accompagné d'une croissance économique suffisamment élevée pour engendrer une amélioration des niveaux moyens de vie assimilés à la consommation annuelle moyenne par habitant. En milieu urbain comme en milieu rural, cet agrégat a progressé à raison de 2,2% par an en DH courant. Exprimé en DH constant, il a régressé respectivement de 1,9% et 1,3% par an, soit un recul du

---

<sup>5</sup> *le long de ce document, le niveau de vie est assimilé à la dépense annuelle moyenne par personne; c'est à dire à la satisfaction que procure la consommation des biens et services.*

volume de la consommation moyenne par habitant en 1998-99. L'analyse de la sensibilité<sup>6</sup> du taux d'accroissement de la consommation par habitant à la source des données (Enquêtes sur le niveau de vie et comptes nationaux), confirme cette tendance. Parallèlement, le coefficient budgétaire de l'alimentaire s'est fixé en 1998-99 à un niveau légèrement supérieur à celui observé en 1990-91. Toute amélioration des niveaux moyens de vie, devrait se traduire, selon la loi d'Engel, par une baisse de ce coefficient. Il y a cependant lieu d'observer que cette tendance est spécifique aux années de 1990 et qu'en longue période les niveaux de vie tendent à s'améliorer. En 14 ans, de 1984-85 à 1998-99, le volume de la consommation par habitant a progressé de 1,2% par an. En régressant à un taux de 1,9% de 1990-91 à 1998-99, la consommation par habitant en DH constant a touché dans des proportions différentes les diverses classes de niveau de vie. En milieu urbain, ce sont les ménages modestes, en particulier ceux relevant des 30% dont la dépense par habitant est juste supérieure au seuil de pauvreté, qui ont subi les plus fortes baisses de la consommation par habitant. En milieu rural, ce sont manifestement les 40% des ménages les plus défavorisés (y compris la population pauvre) qui ont enregistré la baisse la plus élevée de la consommation en volume. En milieu urbain comme en milieu rural, les ménages dont le niveau de vie dépasse la moyenne nationale, n'ont observé qu'une diminution relativement limitée de leur volume de consommation par habitant.

Il ressort de ce qui précède que la baisse de la consommation moyenne en volume a différemment touché les diverses classes sociales et qu'elle a surtout sévi parmi les populations urbaines

---

<sup>6</sup> L'ENNVM 1990-91 a estimé les dépenses de consommation à un niveau supérieur à celui des comptes nationaux. Inversement, les dépenses de consommation déduites de l'ENNVM 1998-99 s'alignent à celles dégagées des comptes nationaux. Le test de la façon par laquelle cette régression de la consommation en volume pourrait être imputable à la 'surestimation' des dépenses en 1990-91, n'est pas concluant. Même en ramenant le niveau moyen des dépenses de 1990-91 à celui des comptes nationaux, la régression de la consommation en volume persiste.

échappant de justesse à la pauvreté et parmi les populations rurales les plus pauvres (le décile le plus pauvre) ou économiquement vulnérables (le quatrième décile). Les 20% des citadins les plus défavorisés s'alignent aux 30% les plus aisés en matière de baisse relative limitée du niveau de consommation en DH constant. La chute la plus marquée de la consommation par habitant est, en revanche, observée auprès des 20% des ruraux les plus pauvres. Ce sont, en somme, les 40% des ruraux les plus défavorisés et les moins avantagés par l'investissement dans les capacités humaines, qui se sont plus appauvris en 1998-99. Cette tendance des niveaux de vie est approfondie à la deuxième partie (section 2) de ce document en fonction des groupes socioprofessionnels.

**2.2.2. Répartition sociale des niveaux de vie: une légère tendance à l'inégalité.** Tous les indicateurs du degré de concentration des dépenses des ménages tendent à indiquer que la baisse de la consommation par habitant en volume auprès des populations essentiellement moyennes, modestes et défavorisées, est révélatrice d'un glissement des niveaux de vie les plus limités vers le bas de l'échelle sociale. Cette tendance au tassement des niveaux de vie dans les classes de dépense les plus modestes, est indiquée par la répartition de la masse globale des dépenses de consommation. De 1990-91 à 1998-99, les 20% les plus aisés de la population ont amélioré leur part dans la masse des dépenses de 1,5 points; la part des 20% les plus défavorisés ayant régressé de 1,7 points. A l'échelle nationale, les huit premiers déciles ont tous enregistré un recul de la part dans la masse des dépenses; le manque à gagner étant récupéré par le quintile le plus aisé de la population. Cette tendance globale de la répartition des niveaux de vie, ne doit pas déguiser le fait que le décile le plus pauvre en milieu urbain ait réalisé une progression de sa part dans la masse globale des dépenses.

En s'élevant de 39,3% en 1990-91 à 39,5% en 1998-99, le coefficient de Gini révèle la même tendance globale à l'inégalité des dépenses

de consommation. Ce coefficient indique en outre que les dépenses de consommation demeurent plus inégalitaires dans les espaces relativement marqués par les écarts sociaux les plus marqués, les zones urbaines en général. Il reste à noter qu'en milieu urbain comme en milieu rural, la répartition des dépenses de consommation a présenté la même tendance à l'inégalité, et que, partout au Maroc, la baisse de la consommation en volume s'est accompagnée d'une tendance à la concentration de la masse globale des dépenses en faveur des classes de niveau de vie élevé.

**2.2.3. Incidence de la pauvreté: le déficit du revenu des pauvres s'est essentiellement creusé en milieu rural:** En 1998-99, près d'un marocain sur cinq (19,0%) vit sous l'emprise de la pauvreté monétaire contre un peu plus d'un marocain sur dix en 1990-91 (13,1%). Depuis 1970, la pauvreté la plus aiguë au Maroc s'apparentait beaucoup plus à une donne rurale ou d'origine rurale ; sa prévalence s'est, en fait, établie en 1998/99 à 27,2% dans les zones rurales contre 12,0% en milieu urbain. De 1990-91 à 1998-99, le volume de la population rurale régressait à raison de près de 0,8% par an alors que l'effectif des ruraux pauvres s'élevait à un taux annuel de 5,0%. Ces taux s'établissent respectivement à 3,2% et à 9,9% en milieu urbain, et à 1,2% et 6,5% à l'échelle nationale. Il en découle que, de 1990 à 1998, le taux d'accroissement de la population pauvre excède celui de la population.

Concernant la répartition spatiale de la pauvreté, force est de constater la persistance de ses poches les plus vastes dans les zones rurales. Bien que la population rurale ne représente que 46,0% en 1998-99, elle regroupe 65,8% de la masse globale des pauvres. Ces taux s'établissent respectivement à 54,0% et 34,2% pour la population urbaine. Une analyse plus fine de la répartition spatiale de la pauvreté, permettra d'identifier les régions les plus touchées par la faiblesse des niveaux de vie et dans lesquelles il faudra cibler les zones rurales et les strates urbaines les plus pauvres (cf. le chapitre III, section 3.2 ci-après).

En favorisant un accès plus accru aux services sociaux et aux facteurs d'auto-protection durable contre la dégradation des niveaux de vie, l'urbanisation contribue significativement non seulement à la limitation de l'incidence de la pauvreté mais aussi à son allègement. Les revenus moyens des pauvres sont, en fait, plus déficitaires en milieu rural qu'en milieu urbain. L'indice P1 de la pauvreté (déficit unitaire par rapport au seuil de pauvreté) est plus élevé en milieu rural (6,7%) qu'en milieu urbain (2,5%). La pauvreté est aussi plus sévère en milieu rural (l'indice de sévérité de la pauvreté P2 s'élève 2,5%) qu'en milieu urbain (0,8%). Ce dernier indice s'est respectivement établi en 1990-91 à 1,15% et 0,44% et indique par là même que la pauvreté s'est essentiellement aggravée en milieu rural, et ce en dépit de la fixation du seuil de pauvreté rurale à un niveau inférieur au seuil urbain. En termes plus concrets, un citoyen pauvre dépense en moyenne 3102 DH par an, soit un montant équivalent à 1,4 fois la dépense moyenne (2288 DH) d'un individu pauvre en milieu rural.

D'autres indicateurs confirment l'acuité relative de la pauvreté en milieu rural. A titre d'illustration, l'élasticité-revenu de la demande alimentaire excède l'unité (1,07) pour la population rurale pauvre (0,96 en milieu urbain) et confirme le degré de sévérité de la pauvreté alimentaire dans l'espace rural. Les données font également observer qu'à l'échelle nationale, l'ampleur de la pauvreté s'accompagne d'une augmentation du déficit absolu des revenus des populations pauvres. Exprimé en DH constant de 1998-99, ce déficit s'est élevé en milieu urbain de 713 DH en 1990-91 à 820 DH en 1998-99, et respectivement de 663 DH à 749 DH en milieu rural, soit une augmentation de près de 100 DH par personne pauvre.

En somme, compte tenu de la régression de la demande des ménages en volume et du glissement vers le bas des niveaux moyens et modestes de vie, la pauvreté monétaire et la vulnérabilité à cette forme de pauvreté tendent à se développer. Leur atténuation

serait de plus en plus coûteuse eu égard à la tendance à la hausse et de l'incidence de la pauvreté et du déficit des revenus réalisés par les couches pauvres. C'est, en fait, l'une des raisons qui fait que la question de la pauvreté sous sa forme humaine et monétaire soit au centre des préoccupations des pouvoirs publics marocains.

**Tableau 7 : Niveau, tendance et répartition de la dépense annuelle moyenne par personne (DAMP) en 1990-91 et 1998-99**

Indicateurs	Situation en 1990-91			Situation en 1998-99		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Moyenne en DH courant	9224	4623	6780	10151	5085	7822
Médiane en DH courant	7074	3735	5064	7552	4228	5780
Rapport: Médiane/Moyenne en %	76.7	80.8	74.7	74.4	83.1	73.9
% population entre SEP et Moyenne	58,5	46,1	52,0	55,1	35,8	46,2
% population à DAMP supérieure à la moyenne	33.9	35.9	34.9	32.9	37.0	34.8
Ecart-type de la DAMP	8206.02	3117.83	6480.15	8712.43	3379.13	7254.77
Dissymétrie de la DAMP	5.08	3.97	5.80	3.51	3.48	4.08
Aplatissement de la répartition de la DAMP	57.58	57.66	78.70	23.03	32.77	31.14
Gini de la DAMP	0.37691	0.31248	0.39338	0.37767	0.31591	0.39489
Taux d'accroissement DH courant	-	-	-	1.32	1.31	1.98
Taux d'accroissement de la DAMP alignée en DH courant	-	-	-	2.16%	2.15%	2.82%
Taux d'accroissement en DH constant	-	-	-	-2.71%	-2.13%	-
Taux d'accroissement corrigé en DH constant				-1.91%	-1.32%	-
Effectif de la population en milliers	12 005	13 603	25 608	15 114	12 858	27 972

Source : Direction de la statistique, ENNVN 1998-99

Notation : SEP désigne seuil élevé de pauvreté.

**Tableau 8 : Incidence et sévérité de la pauvreté en 1990-91 et en 1998-99**

Indicateurs	Situation en 1990-91			Situation en 1998-99		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Seuil de pauvreté	2725	2439	-	3922	3037	-
Taux (%) de pauvreté (P <sub>0</sub> )	7,6	18,0	13,1	12,0	27,2	19,0
Répartition de l'ensemble de la population en %	46,9	53,1	100,0	54,0	46,0	100,0
Répartition des pauvres en %	27,1	72,9	100,0	34,2	65,8	100,0
Effectif des pauvres en millier	908	2 448	3 356	1 814	3 496	5 310
Taux d'accroissement de la population pauvre en %, 1990-98	-	-	-	9.94	5.00	6.49
Taux d'accroissement de la population en %, 1990-98	-	-	-	3.21	-0.77	1.22
Déficit du revenu des pauvres en DH courant et P <sub>1</sub> entre parenthèses en %	530 (1,472)	515 (3,799)	519 (2,708)	820 (2,508)	749 (6,709)	773 (4,439)
Déficit du revenu des pauvres en DH constant de 1998-99	713	663	-	820	749	773
Sévérité de la pauvreté(P <sub>2</sub> ) en %	0,444	1,153	0,821	0,800	2,526	1,593
Dépense médiane	2285	1944	2041	3172	2382	2631
Dépense moyenne	2195	1924	1997	3102	2288	2566
Rapport: Médiane/Moyenne en %	104,1	101,0	103,2	102,3	104,1	102,5
Elasticité de la demande alimentaire des pauvres	0.843	1.065	-	0.961	1.072	-

**Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1990/91 & 1998/99.**

### III. DIMENSION SPATIALE ET REGIONALE DE LA PAUVRETE : IDENTIFICATION DES POCHEs DE LA PAUVRETE

«Le coût d'atténuation de la pauvreté aurait été plus raisonnable si la population pauvre était parfaitement identifiée dans l'espace et différenciée selon le degré de déficience de ses conditions de vie<sup>7</sup>». En l'absence de données représentatives au niveau local le plus fin, cette section aborde la pauvreté au niveau régional en distinguant les zones urbaines des zones rurales et en procédant à un regroupement des régions où l'effectif des ménages échantillons est relativement limité. Comme l'enquête sur les niveaux de vie a été planifiée pour produire des résultats selon le milieu de résidence (urbain/rural) et pour de vastes groupes de régions, le niveau d'agrégation retenu dans cette section doit être pris et traité avec beaucoup de précautions. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les taux de pauvreté, présentés dans la tabulation ci-après, sont calculés pour un regroupement de régions, et ce en considérant le critère de proximité géographique. Les conclusions qui émanent de la lecture des données ainsi élaborées, insistent sur la dimension rurale de la pauvreté et sur sa différenciation régionale.

**3.1. Dimension rurale de la pauvreté :** La dimension rurale de la pauvreté est l'une des premières caractéristiques spatiales de type structurel de la déficience des conditions de vie. En 1990/91 comme en 1998/99, le taux de la pauvreté est plus que deux fois plus élevé en milieu rural (respectivement 18,0% et 27,2%) qu'en milieu urbain (respectivement 7,6% et 12,0%). Bien que la population rurale ne représentait que 46,0% en 1998/99, elle regroupait 65,9% de la population pauvre. Ceci étant, la caractéristique qui récidive dans le profil de la pauvreté au Maroc, est vraisemblablement la dimension

---

<sup>7</sup> Direction de la Statistique (2000), "Repères Statistiques" n°47, 2000.

rurale de la déficience des conditions de vie : la pauvreté monétaire est à la fois plus fréquente et plus sévère en milieu rural qu'en milieu urbain.

**3.2. Poches régionales de la pauvreté :** Sur le plan régional, le taux de pauvreté est plus élevé parmi les populations rurales que parmi les populations urbaines, et ce dans toutes les régions sans exception. Cet aspect différentiel de la pauvreté régionale est plus marqué dans les régions du Sud où le taux de pauvreté dans les zones rurales est de 23,2% contre 6,0% dans les zones urbaines. C'est aussi le cas de Tanger-Tétouan (30,5% contre 10,4%) et de «Chaouia-Ouardigha, Tadla-Azilal» (22,7% contre 4,2%). La répartition de la population pauvre par région et milieu de résidence, indique en outre que la part de la population rurale pauvre dans l'ensemble des pauvres d'une région est plus élevée à «Chaouia-Ouardigha, Tadla-Azilal » (89.4%), au Sud (83.0%) et à « Doukala-Abda, Marrakech-Tensift-Al Haouz » (79,3%).

Abstraction faite du milieu de résidence, le taux de pauvreté dépasse la moyenne nationale (19,0%) dans les régions de Meknès-Tafilalet (28,7%), « Fès-Boulemane, Taza-Al Hoceïma-Taounate» (27,9%) et «Doukala-Abda, Marrakech-Tensift-Al haouz » (23,6%). Ces régions regroupent à elles seules 40,4% de l'ensemble de la population pauvre. A considérer également la région de « Chaouia-Ouardigha, Tadla-Azilal » où vivent près de 17,7% des pauvres, les quatre groupes de régions suscités constituent les principales poches de la pauvreté où se localisent plus de la moitié de la population pauvre. Par contre, les régions du Grand Casablanca et de l'Oriental sont sous représentées dans la répartition spatiale de la population pauvre, soit respectivement 2,6% et 6,6%.

Les zones rurales les plus affectées par la pauvreté relèvent des régions de Meknès-Tafilalet (taux de pauvreté s'élevant à 36,0%), « Fès-Boulemane, Taza-Al Hoceïma-Taounate » (31.0%) et Tanger-

Tétouan (30,5%). Dans ces régions, l'incidence de la pauvreté dépasse la moyenne rurale (27,2%). Inversement, la pauvreté rurale est relativement limitée dans les régions de l'Oriental (19,0%), de «Chaouia-Ouardigha, Tadla-Azilal» (22,7%) et du Sud (23,2%).

Quant à La pauvreté urbaine, elle est relativement répandue dans les régions de « Fès-Boulemane, Taza-Al Hoceïma-Taounate» (24,1%), Meknès-Tafilalet (22,8%) et de l'Oriental (16,0%). Cette forme de pauvreté est relativement limitée dans les zones urbaines des régions comme « Chaouia-Ouardigha, Tadla-Azilal» (14,2%), le Grand Casablanca (5,4%) et le Sud (6,0%).

Au cours des années 1990, l'impact de la zone régionale sur l'incidence de la pauvreté a connu une évolution contrastée. En effet, la lecture des modèles probit<sup>8</sup>, indique que l'effet combiné de la

<sup>8</sup> *Considérons que la probabilité d'être pauvre est formalisée par l'équation suivante :*

$$\lambda_i = \beta X_i + \varepsilon_i$$

*où  $\lambda$  est la probabilité d'être pauvre (variable latente non directement observable),  $X$  est un vecteur de variables explicatives constituées des zones régionales (urbaines ou rurales) et  $\beta$  le vecteur associé des paramètres qui estiment l'effet combiné de la région et du milieu de résidence sur le risque de pauvreté.  $\varepsilon$  est une variable aléatoire normale standardisée.*

*Ce qui est observé, c'est le fait que l'individu soit pauvre ou non pauvre:*

$$\begin{cases} I_i = 1, & \text{si } \lambda_i > 0 \\ I_i = 0, & \text{autrement} \end{cases}$$

*En supposant  $n_1$  individus pauvres et  $n_2$  non pauvres, le logarithme de la fonction de vraisemblance des individus échantillons s'écrit :*

$$\ln L = \sum_{n_1} \ln \int_{-\beta'X_i}^{+\infty} \Phi(\varepsilon_i) dy_i + \sum_{n_2} \ln \int_{-\infty}^{-\beta'X_i} \Phi(\varepsilon_i) dy_i$$

avec  $\phi(\varepsilon) = (2\pi)^{-1/2} \exp(-\varepsilon^2/2)$

région et du milieu de résidence sur le risque de la pauvreté a diminué, entre 1990-91 et 1998-99, pour certaines régions et a augmenté, durant la même période, pour d'autres. Le premier cas peut se traduire, toutes choses égales par ailleurs, par un impact négatif de la situation socio-économique de la zone régionale sur l'incidence de la pauvreté. Par contre, le deuxième cas s'interprète par des retombées positives de la situation socio-économique de la zone régionale sur l'incidence de la pauvreté. L'analyse des modèles probit (tableaux 10 et 11 ci-après) permet de déceler les zones régionales dont l'effet combiné de la région et du milieu de résidence sur le risque de la pauvreté, a reculé, durant les années 1990. Ces zones régionales sont Fès-Boulemane rural, régions Sud rural, Souss-Massa-Daraa rural, Chaouia-Ouardigha urbain, Oriental (urbain et rural), Doukala-Abda rural, Taza-Al Hoceïma-Taounate rural, Tadla-Azilal urbain et Tanger-Tétouan urbain. Quant aux zones régionales ayant connu une exacerbation de cet effet combiné, sont Meknès-Tafilalet (urbain et rural), Gharb-Chrarda-Béni Hssen (urbain et rural), Marrakech-Tensift -Al haouz rural, Tanger-Tétouan rural, Fès-Boulmane urbain, Tadla-Azilal rural, Taza-Al Hoceïma-Taounate urbain et Souss-Massa-Daraa rural.

Ces constats corroborent l'analyse du classement des régions selon la grandeur de l'effet combiné de la région et du milieu de résidence sur le risque de pauvreté. En effet, il ressort de ce classement qu'entre 1990-91 et 1998-99 certaines zones régionales ont enregistré un gain en classement par rapport à d'autres, soit un recul relatif de leurs effets sur l'incidence de la pauvreté par rapport aux autres zones régionales. Dans le milieu rural, les régions ayant connu le gain le plus important en termes du classement sont, par ordre d'importance, l'Oriental, Souss-Massa-Daraa, Doukala-Abda et les régions du Sud. Inversement, les zones rurales des régions qui ont le plus décliné dans le classement selon l'incidence de la

---

<sup>8</sup>La maximisation de cette fonction par rapport aux paramètres du vecteur  $\beta$  donne les coefficients qui estiment les effets combinés de la région et du milieu de résidence sur le risque de pauvreté.

pauvreté sont Souss-Massa-Daraa, Tadla-Azilal, Marrakech-Tensift-Al Haouz, Gharb-Chrarda-Béni Hssen et Meknès-Tafilalet. Quant au milieu urbain, le gain en classement le plus important a eu lieu dans les régions de Chaouia-Ouardigha, de Tadla-Azilal et du Sud. A l'opposé, les zones urbaines de Fès-Boulmane, Meknès-Tafilalet, Tanger-Tétouan et Taza-Al Hoceïma-Taounate sont les espaces urbains ayant le plus reculé en termes de classement, et partant, leurs effets combinés de la région et du milieu de résidence sur le risque de la pauvreté se sont accentués dans le temps par rapport aux autres régions.

Ces indications, quoique restreintes, sont révélatrices d'enseignements intéressants. Pour mieux contrecarrer la diffusion de la pauvreté, il faudrait intervenir, en priorité, dans les zones qui contribuent le plus à la pauvreté nationale, où la pauvreté tend à se développer et où la déficience du niveau de vie des populations pauvres est relativement aiguë. C'est le cas des régions comme Meknès-Tafilalet, Fès-Boulemane, Taza-Al Hoceïma-Taounate, Doukala-Abda, Marrakech-Tensift-Al Haouz, et Gharb-Chrarda-Béni Hssen. De même, en prenant en compte le recul dans le classement des régions selon l'effet combiné de la région et du milieu de résidence sur le risque de pauvreté, il s'avère opportun de focaliser davantage les efforts d'intervention, d'une part, sur le rural des régions de Souss-Massa-Daraa, Tadla-Azilal, Marrakech-Tensift-Al Haouz, Gharb-Chrarda-Béni Hssen et Meknès-Tafilalet, et d'autre part, sur les zones urbaines Fès-Boulemane, Meknès-Tafilalet, Tanger-Tétouan et Taza-Al Hoceïma-Taounate.

**Tableau 9 : Répartition de la population pauvre<sup>1</sup> (% ligne entre parenthèses) et taux de pauvreté (en %) selon les régions et le milieu de résidence en 1989-99**

Régions	Répartition de la population pauvre en %			Taux de pauvreté en%		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Régions du Sud <sup>2</sup>	5,2 (17,0)	13,1 (83,0)	10,4 (100,0)	6,0	23,2	15,6
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Gharb-Chrarda-Béni Hssen	19,3 (46,6)	11,4 (53,4)	14,1 (100,0)	13,1	29,8	18,6
Chaouia-Ouardigha, Tadla-Azilal	2,7 (10,6)	11,9 (89,4)	17,7 (100,0)	4,2	22,7	15,4
Oriental	10,8 (56,0)	4,4 (44,0)	6,6 (100,0)	16,0	19,0	17,2
Grand Casablanca	8,6 (100,0)	-- --	2,9 (100,0)	5,4	--	5,0
Doukala-Abda, marrakech-Tensift-Al Haouz	12,9 (20,7)	25,7 (79,3)	12,4 (100,0)	13,1	29,8	23,6
Meknès-Tafilalet	13,1 (43,9)	8,7 (56,1)	10,2 (100,0)	22,8	36,0	28,7
Fès-Boulemane, Taza-Al Hoceïma-Taounate	20,3 (39,0)	16,4 (61,0)	17,8 (100,0)	24,1	31,0	27,9
Tanger-Tétouan	7,1 (30,6)	8,4 (69,4)	7,9 (100,0)	10,4	30,5	19,2
Total	100,0 (34,1)	100,0 (65,9)	100,0 (100,0)	12,0	27,2	19,0
Effectif en milliers	1 814	3 496	5 310	-	-	-
<p><b>Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998-99</b>  <b>Notation : -- : Données non représentatives</b>  <b>Notes :</b>  <sup>1</sup> Pour un milieu de résidence donné d'une région (ou groupe de régions) donnée, la colonne intitulée « Répartition de la population pauvre » donne la part de sa population pauvre dans l'ensemble des pauvres et, entre parenthèses, sa part dans la population pauvre de la région en question.  <sup>2</sup> Les régions du Sud regroupent ici les régions suivantes : Souss-Massa-Daraa, Oued Ed-Dahab-Lagouira, Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et Guelmim-Es-Smara.</p>						

**Tableau 10 : Modèle probit : Estimation de l'effet combiné de la région et du milieu de résidence sur le risque de pauvreté en 1990-91.**

Région et milieu de résidence	Effet <sup>1</sup>	P ( $ x >t$ )	Ordre de classement
Fès-Boulemane rural	1.42	0.00	1
Régions Sud rural	1.33	0.00	2
Souss-Massa-Daraa rural	1.13	0.00	3
Chaouia-Ouardigha urbain	1.07	0.00	4
Oriental rural	1.05	0.00	5
Doukala-Abda rural	0.97	0.00	6
Taza-Al Hoceïma-Taounate rural	0.96	0.00	7
Meknès-Tafilalet rural	0.91	0.00	8
Marrakech-Tensift-Al Haouz rural	0.76	0.00	9
Gharb-Chrarda-Béni Hssen rural	0.57	0.00	10
Tadla-Azilal urbain	0.48	0.09	11
Tanger-Tétouan rural	0.34	0.00	12
Tanger-Tétouan urbain	0.30	0.05	13
Gharb-Chrarda-Béni Hssen urbain	0.26	0.08	14
Oriental urbain	0.16	0.08	15
Chaouia-Ouardigha rural	-0.12	0.39	16
Marrakech-Tensift-Al Haouz urbain	-0.15	0.24	17
Meknès-Tafilalet urbain	-0.23	0.03	18
Fès-Boulemane urbain	-0.24	0.03	19
Tadla-Azilal rural	-0.33	0.04	20
Doukala-Abda urbain	-0.59	0.00	21
Régions Sud urbain	-0.69	0.00	22
Taza-Al Hoceïma-Taounate urbain	-1.07	0.00	23
Souss-Massa-Daraa rural	-1.14	0.00	24
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer rural	-5.03	0.00	25
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer urbain	-5.03	0.00	25
Grand Casablanca urbain	-5.03	0.00	25
Constante	-1.70	0.00	-

**Source : ENNVN 1990-91**  
<sup>1</sup> Un coefficient est significatif (au seuil de 5%) si  $P(|x|>t) < 0.05$ ,  $x$  étant le rapport entre le coefficient et son écart-type.  
<sup>2</sup> les régions du Sud regroupent ici les régions suivantes : Oued Ed-Dahab-Lagouira, Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et Guelmim-Es-Smara  
**Note :** Dans la colonne ordre de classement, l'ordre 1 est affecté à la zone régionale dont l'effet combiné de la région et du milieu sur le risque de la pauvreté, est le plus élevé, l'ordre 2 à l'effet suivant, jusqu'à l'ordre 25 qui est attribué aux zones régionales ayant un effet limité sur un tel risque.

**Tableau 11 : Modèle probit : Estimation de l'effet combiné de la région et du milieu de résidence sur le risque de pauvreté en 1998-99**

Région et milieu de résidence	Effet <sup>1</sup>	P ( $ x >t$ )	Ordre de classement
Fès-Boulemane rural	1.08	0.00	1
Marrakech-Tensift-Al Haouz rural	1.08	0.00	1
Meknès-Tafilalet rural	1.05	0.00	2
Gharb-Chrarda-Béni Hssen rural	1.01	0.00	3
Régions Sud <sup>2</sup> rural	1.00	0.00	4
Tanger-Tétouan rural	0.90	0.00	5
Taza-Al Hoceïma-Taounate rural	0.84	0.00	6
Tadla-Azilal rural	0.78	0.00	7
Fès-Boulemane urbain	0.68	0.00	8
Meknès-Tafilalet urbain	0.52	0.00	9
Doukala-Abda rural	0.51	0.00	10
Souss-Massa-Daraa rural	0.43	0.00	11
Gharb-Chrarda-Béni Hssen urbain	0.34	0.00	12
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer rural	0.29	0.02	13
Oriental rural	0.27	0.00	14
Taza-Al Hoceïma-Taounate urbain	0.08	0.58	15
Oriental urbain	0.01	0.89	16
Chaouia-Ouardigha rural	-0.01	0.90	17
Marrakech-Tensift-Al Haouz urbain	-0.05	0.51	18
Doukala-Abda urbain	-0.34	0.00	19
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer urbain	-0.50	0.00	20
Tanger-Tétouan urbain	-0.54	0.00	21
Tadla-Azilal urbain	-0.88	0.00	22
Souss-Massa-Daraa urbain	-0.91	0.00	23
Grand Casablanca urbain	-1.17	0.00	24
Régions Sud urbain	-1.83	0.00	25
Chaouia-Ouardigha urbain	-2.07	0.00	26
Grand Casablanca rural	-4.50	0.00	27
Constante	-1.7	0.00	-

**Source : ENNVM 1998-99**  
<sup>1</sup> Un coefficient est significatif (au seuil de 5%) si  $P(|x|>t) < 0.05$ ,  $x$  étant le rapport entre le coefficient et son écart-type.  
<sup>2</sup> les régions du Sud regroupent ici les régions suivantes : Oued Ed-Dahab-Lagouira, Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et Guelmim-Es-Smara  
**Note :** Dans la colonne ordre de classement, l'ordre 1 est affecté à la zone régionale dont l'effet combiné de la région et du milieu sur le risque de la pauvreté, est le plus élevé, l'ordre 2 à l'effet suivant, jusqu'à l'ordre 27 qui est attribué aux zones régionales ayant un effet limité sur un tel risque.

**Tableau 12 : Gains en classement des zones régionales selon l'effet combiné de la région et du milieu de résidence sur le risque de pauvreté entre 1990-91 et 1998-99.**

Région et milieu de résidence	Gains en classement <sup>1</sup>
Fès-Boulemane rural	0
Régions Sud rural	+2
Souss-Massa-Daraa rural	+8
Chaouia-Ouardigha urbain	+22
Oriental rural	+9
Doukala-Abda rural	+4
Taza-Al Hoceïma-Taounate rural	-1
Meknès-Tafilalet rural	-6
Marrakech-Tensift-Al Haouz rural	-8
Gharb-Chrarda-Béni Hssen rural	-7
Tadla-Azilal urbain	+11
Tanger-Tétouan rural	-7
Tanger-Tétouan urbain	-8
Gharb-Chrarda-Béni Hssen urbain	-2
Oriental urbain	+1
Chaouia-Ouardigha rural	+1
Marrakech-Tensift-Al Haouz urbain	+1
Meknès-Tafilalet urbain	-9
Fès-Boulemane urbain	-11
Tadla-Azilal rural	-13
Doukala-Abda urbain	-2
Régions Sud urbain	+3
Taza-Al Hoceïma-Taounate urbain	-8
Souss-Massa-Daraa rural	-13
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer urbain	-5
Grand Casablanca urbain	+1

<sup>1</sup>le gain en classement est calculé sur la base de la différence entre l'ordre du classement de 1998/99 et celui de 1991/90. Cette différence peut être:

- Positive, ce qui indique une amélioration dans le classement, autrement dit, une réduction relative de l'effet combiné de la région et du milieu de résidence sur l'incidence de la pauvreté, entre 1990/91 et 1998/99, par rapport aux autres régions : plus cette valeur est grande plus cette amélioration est importante.
- Négative, ce qui est associée à une augmentation d'un tel effet, durant la même période, par rapport aux autres régions : plus cette valeur est grande en valeur absolue, plus cette détérioration est notable.
- Nulle ce qui est équivalent à une persistance de la région dans le même rang dans le classement selon ce même effet, en 1990/91 et en 1998/99.

## IV. DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE : UN FACTEUR DE REPRODUCTION SOCIALE DE LA PAUVRETE

### 4.1. Profil démographique de la population pauvre

Les données de l'ENNVM 1998-99 permettent d'analyser la relation entre les variables socio-démographiques tels que le sexe, l'âge, la fécondité et la présence (ou non) de la pauvreté au sein des ménages. Mais le statut de pauvreté ne serait attribué au seul effet de ces variables vu la complexité et la multiplicité des causes de la vulnérabilité économique.

**Tableau 13 : Taux de pauvreté selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence en %**

Groupes d'âges	Masculin	Féminin	Sexes réunis
<b>Urbain</b>	<b>11,7</b>	<b>12,2</b>	<b>12,0</b>
0-14 ans	14,6	15,8	15,2
15-24 ans	12,8	12,7	12,8
25-34 ans	9,0	9,2	9,1
35-44 ans	9,2	12,4	11,0
45-54 ans	9,1	8,4	8,8
55 & +	10,1	9,0	9,5
<b>Rural</b>	<b>27,0</b>	<b>27,0</b>	<b>27,2</b>
0-14 ans	33,1	33,2	33,1
15-24 ans	24,9	25,0	25,0
25-34 ans	20,4	23,6	22,1
35-44 ans	23,5	25,9	24,7
45-54 ans	26,5	22,8	24,6
55 & +	18,2	17,6	17,9
<b>Total</b>	<b>18,8</b>	<b>19,0</b>	<b>19,0</b>
0-14 ans	24,5	24,9	24,7
15-24 ans	18,3	18,7	18,5
25-34 ans	13,3	14,7	14,1
35-44 ans	14,8	17,4	16,2
45-54 ans	16,7	14,2	15,4
55 & +	14,0	13,0	13,5

Source: Direction de la Statistique, ENNVM 1998/99.

L'analyse des taux de pauvreté selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence fait ressortir trois remarques essentielles :

✓ La pauvreté s'exprime nettement en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, plus d'un quart (27,2%) de la population rurale vit en situation de pauvreté contre 12,0% seulement en milieu urbain (la moyenne nationale étant d'environ 19,0%).

✓ Quel que soit le milieu de résidence, l'incidence de la pauvreté est plus prononcée chez les femmes que chez les hommes. Pour l'ensemble du Maroc, la plage des taux de pauvreté du sexe féminin va de 13,0% pour les femmes âgées de 55 ans et plus à 24,9% pour les moins de 15 ans. En même temps, les valeurs attribuées aux mêmes groupes d'âges chez les hommes se situent dans l'intervalle de 14,0% et 24,5%.

✓ L'âge semble discriminatoire dans le statut de pauvreté. En milieu rural, on a relevé qu'un tiers (33,1%) des enfants de moins de 15 ans des deux sexes sont pauvres, à un moment où le risque de pauvreté est de 27,2%. Au vu de ces indices, les enfants subissent le phénomène de pauvreté plus que le reste de la population à cause notamment du statut social des parents responsables d'unités familiales essentiellement composées d'enfants voire de membres à charge. En analysant les taux de pauvreté selon l'âge, on constate que les valeurs atteintes par les jeunes de 15-24 ans sont de l'ordre de 18,5%. Les personnes âgées de 55 ans et plus sont cependant moins exposées à la pauvreté avec des taux avoisinants les 13,5% pour l'ensemble du Maroc.

Cette modification du taux de pauvreté selon le milieu de résidence, l'âge et le sexe met en exergue le rôle des variables démographiques dans l'analyse de la pauvreté. Ceci n'exclut pas le fait que la pauvreté soit intimement liée à un éventail de variables explicatives qui, de par leur interférence, agissent sur le développement et/ou l'atténuation de la pauvreté. La section

suivante aborde le comportement des populations pauvres comparées aux non pauvres notamment en matière de prévalence contraceptive et de fécondité.

## **4.2. Aptitude différenciée de la maîtrise de la fécondité actuelle**

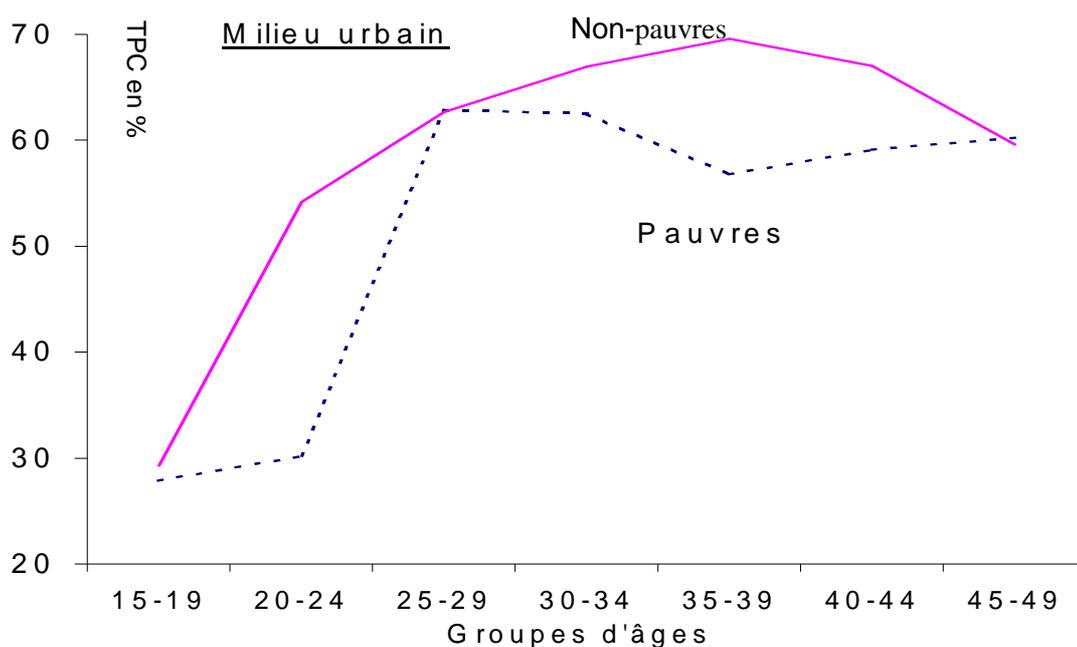
**4.2.1. Utilisation comparée de la contraception :** L'adoption de la contraception au Maroc remonte aux années soixante. L'enquête Connaissance Aptitude et Pratique (CAP) de 1967 a révélé un taux de prévalence contraceptive de l'ordre de 7%. Après trois décennies, en 1998-99, ce taux atteignit une valeur de 55.1%. Mais l'adoption de la contraception diffère selon le statut social de la population (pauvre ou non pauvre).

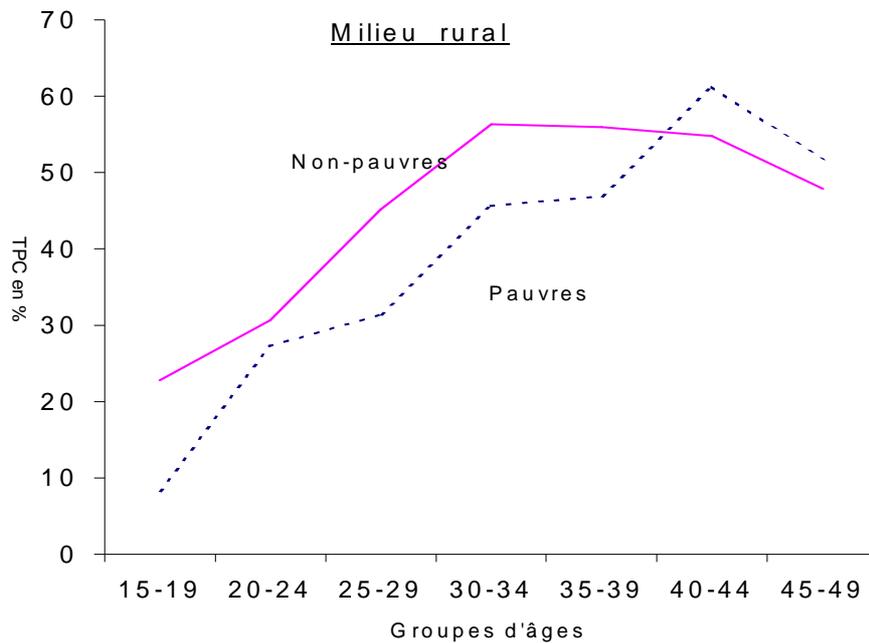
Les données du tableau n°14 ci-après mettent en lumière l'adoption différentielle de la contraception selon l'âge, le statut socio-économique et le milieu de résidence de la population. En milieu urbain, ces données révèlent que 55.6% des femmes pauvres utilisent une méthode contraceptive contre 63.7% chez les femmes non-pauvres. Cette valeur tombe respectivement à 41.9% contre 47.1% pour leurs homologues rurales. Les valeurs moyennes nationales étant de 46.6% contre 56.87% selon l'ENNVM, 1998-99.

Les taux de prévalence contraceptive selon les milieux de résidence voient cependant des réalités controversées. Le raffinement de l'analyse de la pratique contraceptive selon le statut socio-économique montre que, pour l'ensemble du Maroc, la population pauvre s'adhère moins à la contraception par rapport à la population non pauvre. Mais, toutes choses étant égales par ailleurs, le taux de prévalence contraceptive chez les personnes pauvres n'excède pas les 46.6% contre 56.9% pour les non-pauvres. Ainsi, la faible pratique contraceptive chez les femmes pauvres confirme les niveaux élevés de leur fécondité (nous y reviendrons plus loin).

Il y a lieu de noter que l'évolution du taux de prévalence contraceptive croît avec l'âge quel que soit le statut socio-économique et le milieu de résidence de la population féminine. Le décalage observé entre les courbes du graphique n°1 marque cependant une adhésion beaucoup plus importante à la contraception de la part de la population non-pauvre par rapport à la population pauvre. Mais la tendance générale de ces courbes confirme l'engagement des femmes marocaines vis-à-vis de la contraception moderne, et par voie de conséquence, leur détermination à contrôler leur fécondité.

**Graphique 1. Evolution du taux de prévalence contraceptive (TPC) selon l'âge, le statut socio-économique et le milieu de résidence**





**Tableau 14 : Taux de prévalence contraceptive selon l'âge, le statut socio-économique et le milieu de résidence (en %)**

Groupes d'âges	Urbain		Rural		Total	
	Pauvre	Non-pauvre	Pauvre	Non-pauvre	Pauvre	Non-pauvre
15-19	27,9	29,3	8,3	22,8	16,0	25,3
20-24	30,2	54,2	27,3	30,6	27,8	41,6
25-29	62,9	62,7	31,4	45,1	39,7	55,1
30-34	62,5	67,0	45,6	56,4	50,7	62,8
35-39	56,8	69,6	46,9	56,0	50,7	64,5
40-44	59,1	67,0	61,2	54,8	60,3	63,1
45-49	60,3	59,6	51,6	47,9	54,1	55,1
Tous âges	55,6	63,7	41,9	47,1	46,6	56,9

Source : Données compilées à partir de l'ENNVM de 1998-99.

**4.2.2. Structure de la contraception :** Cette section aborde deux questions fondamentales en matière d'analyse de la contraception à savoir :

✔ Quelle est la structure de la contraception observée chez les femmes marocaines en générale, et chez les populations pauvres en particulier ?

✔ Est-ce que les femmes adhèrent à la contraception de la même manière quels que soient leurs niveaux socio-économiques ?

Les données du tableau n°15 ci-après permettent de constater que la pilule est la méthode contraceptive la plus répandue au Maroc quel que soit le niveau de vie des femmes (pauvres et/ou non-pauvres). Pour les femmes pauvres, l'utilisation de la pilule est omniprésente avec un taux d'utilisation de 81.2% (84,3% en milieu urbain contre 79,2% en milieu rural) ; le Diaphragme intra-utérin (DIU) ne dépassant guère les 9,4% comme moyenne nationale et 6,1% en milieu urbain contre 11.6% en milieu rural chez ces mêmes femmes à cause probablement du coût élevé de cette méthode et de la « technicité paramédicale » exigée pour son adoption. Enfin, à la lumière des taux faibles d'utilisation des injectables, il semble que cette méthode n'a pas encore bénéficié de la confiance des femmes marocaines.

**Tableau 15 : Structure de la contraception utilisée par les femmes mariées selon l'âge, le statut socio-économique et le milieu de résidence**

En%

Groupes d'âge	Population pauvre				Population non pauvre			
	Pilule	DIU	Injection	Autres méth.	Pilule	DIU	Injection	Autres méth.
<b>Urbain</b>	<b>84,3</b>	<b>6,1</b>	<b>2,7</b>	<b>7,0</b>	<b>74,9</b>	<b>12,7</b>	<b>1,3</b>	<b>11,0</b>
15-19	3,1	--	--	10,5	1,4	1,2	--	0,8
20-24	3,5	--	--	--	8,9	4,5	6,2	4,0
25-29	17,5	--	--	--	17,0	14,9	17,8	11,6
30-34	17,6	22,0	31,7	11,5	20,9	19,4	9,5	21,5
35-39	25,6	24,0	68,3	25,2	21,4	24,6	50,7	17,4
40-44	23,7	40,4	--	28,8	20,4	18,4	15,8	25,4
45-49	8,5	13,6	--	23,9	10,0	17,0	--	19,2
<b>Rural</b>	<b>79,2</b>	<b>11,6</b>	<b>4,5</b>	<b>4,7</b>	<b>82,3</b>	<b>5,8</b>	<b>2,4</b>	<b>9,5</b>
15-19	1,3	--	--	--	3,6	--	--	--
20-24	8,9	5,3	--	14,3	10,8	6,8	22,2	--
25-29	12,4	23,2	11,5	10,7	18,6	10,4	8,1	12,1
30-34	20,1	21,3	11,2	21,7	22,5	23,3	24,3	19,7
35-39	22,1	11,6	66,9	22,0	19,6	17,6	20,1	28,7
40-44	21,5	21,5	--	21,5	14,9	22,1	19,4	16,0
45-49	13,8	17,1	10,4	9,9	10,0	19,8	6,0	23,5
<b>Total</b>	<b>81,2</b>	<b>9,4</b>	<b>3,8</b>	<b>5,6</b>	<b>77,4</b>	<b>10,4</b>	<b>1,7</b>	<b>10,5</b>
15-19	2,0	--	--	5,4	2,2	1,0	--	0,6
20-24	6,7	3,9	--	6,9	9,6	4,9	13,9	2,8
25-29	14,5	17,2	8,4	5,2	17,6	14,1	13,2	11,8
30-34	19,1	21,5	16,9	16,4	21,5	20,2	16,6	20,9
35-39	23,6	14,8	67,3	23,7	20,8	23,3	36,0	22,9
40-44	22,4	26,4	--	25,3	18,4	19,1	17,5	22,5
45-49	11,8	16,2	7,5	17,1	10,0	17,5	2,9	20,5

(--) Données non significatives.

Source : Données compilées à partir de l'ENNVM, 1998-99.

Ces indications chiffrées sur la structure de la contraception selon le milieu de résidence et le niveau de vie de la population révèlent la fragilité de la couverture contraceptive au Maroc, une couverture essentiellement basée sur la contraception orale. Lorsque l'on analyse la couverture de la contraception orale qui atteindrait un taux de l'ordre de 81.2%, on ne peut que se réjouir de telle performance. Mais, malgré la couverture assez bonne de la contraception en termes de cycles distribués et de nombres d'adhérentes à la contraception orale, la protection des femmes contre les grossesses

non désirées ne peut être infaillible. Cet état de fait est essentiellement dû à une double raison :

✓ L'inefficacité de la pilule est fortement reliée à un mode d'emploi nécessitant une rigueur de pointe quant à la gestion des oublis, des irrégularités de l'utilisation, etc.

✓ Dans un contexte de pauvreté et d'analphabétisme quasi-total des femmes, celles-ci ont souvent tendance à mal gérer les effets secondaires reliés à l'utilisation de la pilule tels que les maux de tête, les nausées et vertiges, les déséquilibres hormonaux, etc.

Le programme national de planification familiale a largement contribué à l'expansion de la contraception orale, chose ayant retardé la percée des méthodes contraceptives de longues durées au Maroc. L'adhésion des femmes à la pilule reste cependant justifiée par le prix abordable et par la disponibilité de cette méthode.

**Tableau 16 : Utilisation du DIU en% selon l'âge et le milieu de résidence**

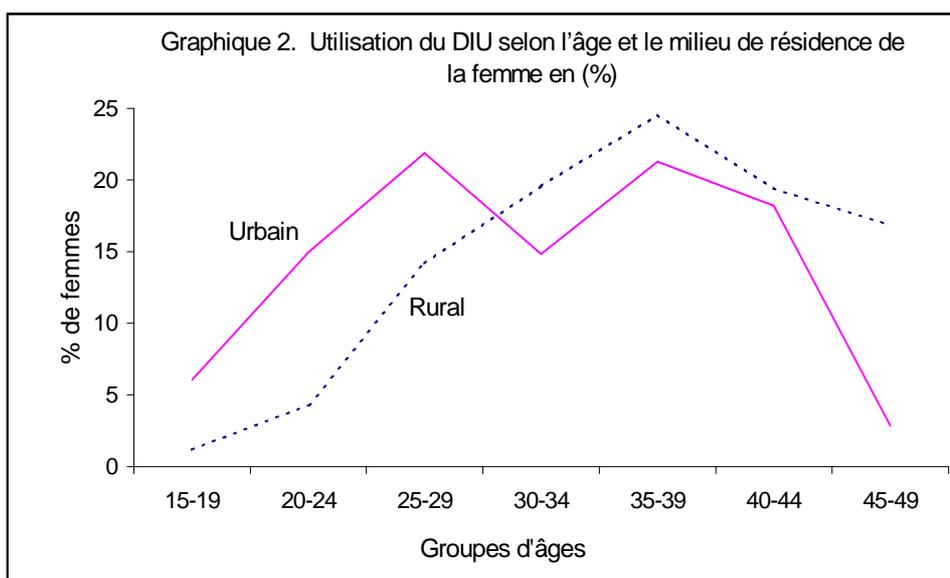
Groupes d'âges	Urbain	Rural	Total
15-19	1,2	6,0	0,9
20-24	4,3	15,0	4,8
25-29	14,2	21,9	14,4
30-34	19,6	14,8	20,2
35-39	24,6	21,3	22,0
40-44	19,4	18,2	20,0
45-49	16,8	2,8	17,2

*Source : Direction de la Statistique, ENNV, 1998-99.*

Le tableau n°16 permet l'appréciation de l'utilisation du DIU selon l'âge et le milieu de résidence. En effet, l'utilisation du DIU augmente avec l'âge pour atteindre sa valeur modale (24,6%) chez les femmes urbaines âgées de 35-39, ce qui dénote que ces dernières ont pratiquement achevé leur fécondité désirée durant cet âge (nous reviendrons sur ce point plus loin). Par ailleurs, l'utilisation du DIU

atteint sa valeur modale (21,9%) à l'âge de 25-29 ans chez les femmes rurales. Le recours de ces dernières au DIU à un âge relativement jeune par rapport à leurs homologues urbaines serait probablement dû au fait qu'elles aient atteint la taille désirée de leurs familles avant l'âge de 30 ans. Ainsi, le besoin de planifier et/ou de limiter la fécondité à partir de cet âge devient un besoin fondamental chez ces femmes.

Ces mêmes données du tableau n° 16 ainsi que le graphique n°2 illustrent un phénomène marquant: le recours au DIU ne se fait pas à des âges jeunes. Avant d'atteindre l'âge de 30 ans, les femmes utilisant le DIU ne représentent que 20,0% de l'ensemble des femmes marocaines adoptant cette méthode (19,7% contre 42,9% respectivement pour l'urbain et le rural).



A l'issue de ce constat, le programme national de planification familiale est appelé à mieux cibler son action et réorienter sa stratégie vers la promotion des méthodes contraceptives de longue durée auprès des femmes en jeune âge. Un tel besoin de reciblage se justifie non seulement par des proportions faibles d'utilisatrices

des DIU, mais aussi par le potentiel procréateur que représentent les femmes de jeunes âges au Maroc.

**4.2.3. Discontinuité de l'utilisation contraceptive :** Les données de l'ENNVM (1998-99) font apparaître, à l'instar de celles de l'Enquête de Panel sur la Population et la Santé (EPPS) 1995, un fait qui mérite de retenir l'attention. En effet, malgré la connaissance quasi-générale (99%) de la contraception chez les femmes marocaines, la pratique de la contraception ne dépasse guère les 57%. Quelles seraient donc les raisons et les motivations de non-utilisation de la contraception au moment de l'ENNVM de 1998-99 ?

Le développement de cette question nous a conduit à dresser un bilan de raisons de non utilisation des contraceptifs invoquées par les femmes et à les hiérarchiser, selon l'ordre d'importance, chez les femmes pauvres et les femmes non pauvres.

**Tableau 17 : Raisons de non-utilisation de la contraception selon le statut social et le milieu de résidence**

En%					
Type de population	Grossesse	Allaitement	Problèmes de santé	Stérilité	Désir avoir des enfants
<b>Urbain</b>					
Pauvre	11.8	26.4	12.1	9.4	14.2
Non pauvre	15.0	16.7	9.0	13.6	18.0
Ensemble	14.7	17.9	9.4	13.1	17.5
<b>Rural</b>					
Pauvre	11.0	47.3	5.1	4.1	10.7
Non pauvre	13.0	28.1	5.7	10.7	22.4
Ensemble	12.5	33.4	5.5	8.9	19.2
<b>Total</b>					
Pauvre	11.2	41.5	7.0	5.6	11.7
Non pauvre	14.1	22.4	7.4	12.2	20.2
Ensemble	13.5	26.3	7.3	10.8	18.4

Source : Données de l'ENNVM, 1998-99.

Les femmes pauvres invoquent les raisons de non-utilisation de la contraception selon leur ordre d'importance comme suit : l'allaitement se trouve en tête des raisons soulevées avec une fréquence de 41.5%, le désir d'avoir des enfants avec 11.7% et la grossesse avec 11.2%. Les raisons liées à l'état de santé des femmes et à la stérilité représentent respectivement 7.0% et 5.6%. Ainsi l'on peut dire que :

✓ L'allaitement et le désir d'agrandir la famille notamment par l'intention d'avoir d'autres enfants sont fortement présents parmi les raisons de non-utilisation de la contraception chez les femmes pauvres ; chose pouvant témoigner non seulement d'une fécondité récente chez ces femmes, mais aussi d'une fécondité attendue dans le proche avenir.

✓ L'état de santé et la stérilité représentent 12.6% des raisons de non-utilisation de la contraception chez les femmes pauvres ; chose pouvant également témoigner de la présence d'un état de santé précaire de ces femmes, provoqué essentiellement par les effets secondaires de la contraception et, probablement, par la présence de la morbidité et de la sous alimentation chez ces femmes pauvres.

#### **4.3. Fécondité différentielle entre les pauvres et les non-pauvres**

La fécondité des femmes marocaines a connu une baisse drastique au cours des deux dernières décennies passant de 4.5 en 1986-87 à 3.3 enfants par femme en 1995 selon les Enquêtes sur la Population et la Santé. Cette baisse était, bien entendu, due à plusieurs variables dites « facteurs déterminants » de la baisse dont le recul de l'âge au premier mariage des filles, l'utilisation de la contraception, la scolarité, la formation et l'activité économique de la femme, etc. Ces variables agissent directement et/ou indirectement sur les niveaux actuels de fécondité et détermineront, certes, son évolution future au Maroc. Mais des facteurs exogènes à l'individu ont également

contribué à cette baisse notamment l'impact du programme national de planification familiale, du programme de santé de la mère et de l'enfant, des programmes de vaccination, etc. Les caractéristiques socio-démographiques des femmes et l'accès différentiel aux services de santé sont de nature à stratifier la population en deux catégories essentielles dites : population pauvre et population non-pauvre. La section suivante propose une analyse comparative des niveaux de fécondité observée et de fécondité désirée chez ces deux populations tout en essayant de dégager des enseignements susceptibles d'expliquer le comportement différentiel en matière de procréation. Cette approche va permettre, dans un premier temps, d'expliquer la fécondité différentielle entre ces deux populations et, dans un deuxième temps, d'explorer les nouvelles tendances de la fécondité à partir de l'analyse de la perception des femmes sur leur fécondité désirée.

**4.3.1. Fécondité actuelle :** Nous avons estimé la fécondité actuelle à partir du nombre moyen d'enfants par femme âgés de moins de 5 ans. Les données du tableau n° 18 révèlent des informations pertinentes sur le niveau de la fécondité au Maroc. En effet, deux enseignements importants se dégagent de ces données :

✓ En milieu urbain, la fécondité actuelle des femmes pauvres va de 1,2 enfants par femme pour les « 15 à 19 ans » à 1,4 enfants par femme pour les « 45 à 49 ans »; celle des femmes non-pauvres va respectivement de 1,1 à 1,3 enfants par femme, marquant la suprématie du niveau atteint de la fécondité chez les femmes pauvres par rapport aux femmes non-pauvres. En milieu rural, le comportement différentiel entre ces deux populations est beaucoup plus apparent. En effet, la fécondité actuelle des pauvres passe de 1,2 enfants par femme pour les « 15 à 19 ans » à 1,4 enfants par femme pour les « 45 à 49 ans » alors que pour leurs homologues non-pauvres, cette moyenne passe respectivement de 1,2 à un enfant par femme.

✓ Bien qu'il y ait une différence des niveaux de fécondité entre les femmes pauvres et les femmes non pauvres, il y a lieu de noter

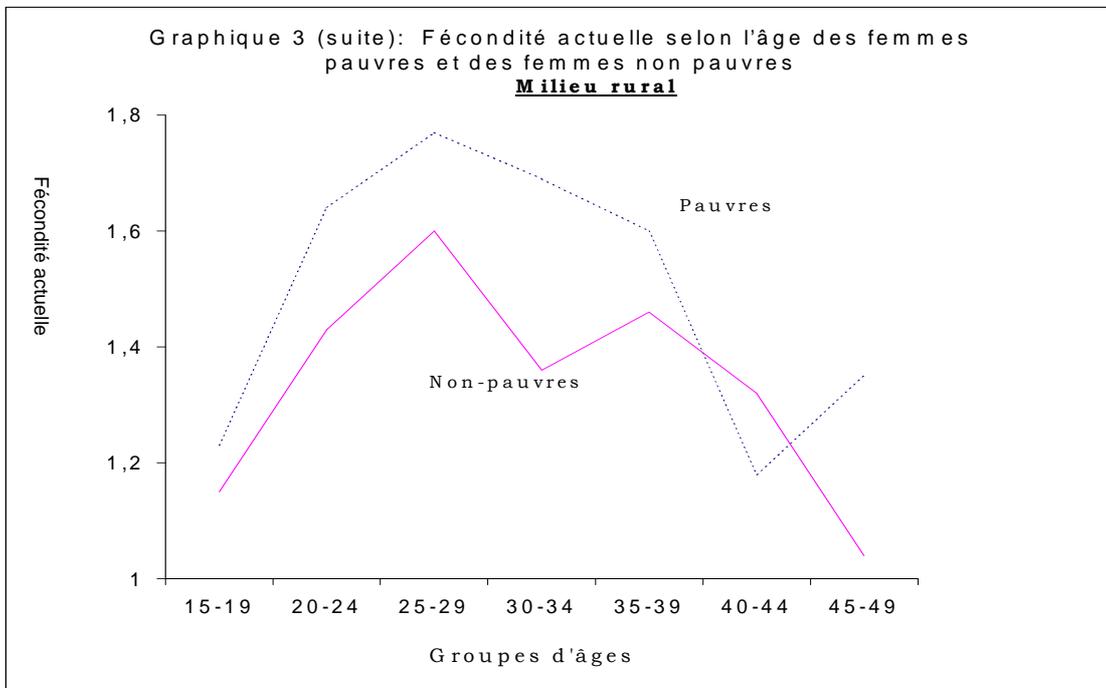
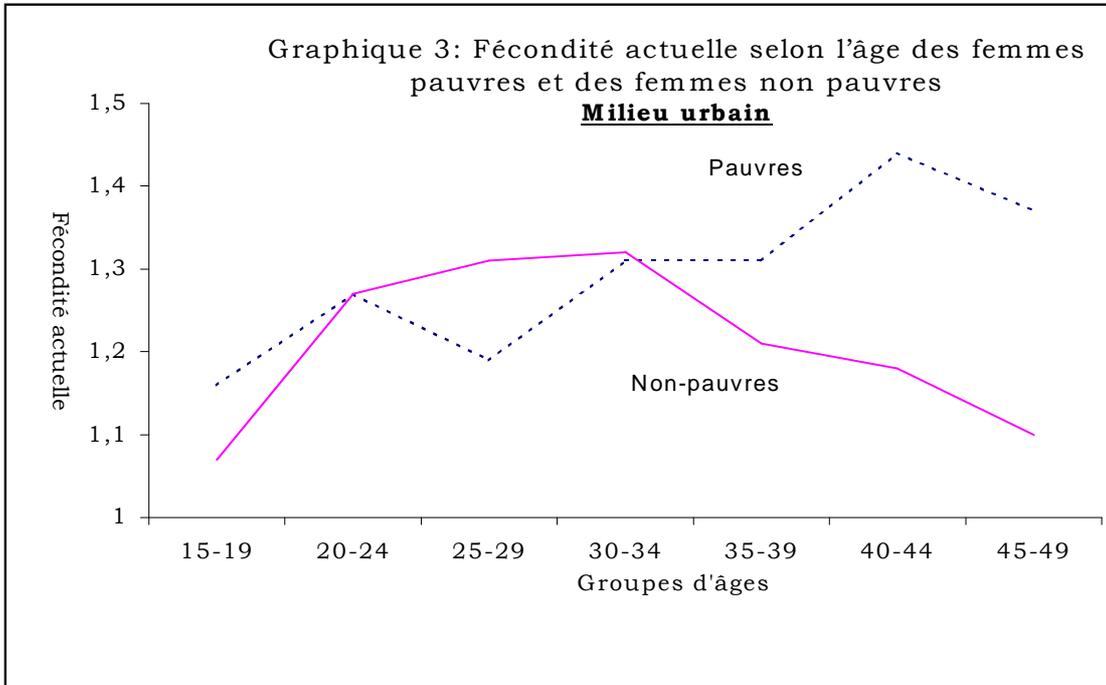
que la fécondité des femmes pauvres croit continuellement avec l'âge en milieu urbain (graphique 3). Par contre, celle des femmes non-pauvres croit jusqu'à l'âge de 30-34 ans pour marquer une baisse rapide à partir de 35 ans. Mais en milieu rural, le schéma d'évolution de la fécondité est tout à fait différent. Pour les deux populations, l'allure des courbes de fécondité marque une évolution positive rapide entre l'âge de 15-19 ans et 25-29 ans, après quoi, elle marque un fléchissement soutenu jusqu'à l'âge de 50 ans.

**Tableau 18 : Fécondité actuelle (\*) et fécondité désirée selon l'âge de la femme et le milieu de Résidence**

Groupes d'âges	Population pauvre		Population non-pauvre	
	Fécondité actuelle	Fécondité désirée	Fécondité actuelle	Fécondité désirée
<b>Urbain</b>	<b>1,3</b>	<b>2,6</b>	<b>1,3</b>	<b>2,4</b>
15-19	1,2	2,5	1,1	2,4
20-24	1,3	3,0	1,3	2,6
25-29	1,2	2,8	1,3	2,3
30-34	1,3	3,2	1,3	2,6
35-39	1,3	2,3	1,2	2,2
40-44	1,4	1,0	1,2	2,6
45-49	1,4	2,0	1,1	2,7
<b>Rural</b>	<b>1,6</b>	<b>3,5</b>	<b>1,4</b>	<b>3,0</b>
15-19	1,2	3,7	1,2	2,9
20-24	1,6	3,4	1,4	3,1
25-29	1,8	4,4	1,6	2,9
30-34	1,7	2,4	1,4	3,2
35-39	1,6	3,7	1,5	2,9
40-44	1,2	4,5	1,3	3,2
45-49	1,4	3,6	1,0	2,6
<b>Total</b>	<b>1,5</b>	<b>3,1</b>	<b>1,3</b>	<b>2,7</b>
15-19	1,2	3,2	1,1	2,7
20-24	1,6	3,3	1,4	2,8
25-29	1,6	3,4	1,4	2,5
30-34	1,6	2,6	1,3	2,9
35-39	1,5	2,7	1,3	2,4
40-44	1,3	3,4	1,2	2,8
45-49	1,4	3,1	1,1	2,7

(\*) La fécondité actuelle est le nombre moyen d'enfants par femme âgés de moins de 5 ans.

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998-99.



**4.3.2. Fécondité désirée:** L'ENNVM, 1998-99 permet d'étudier les intentions des femmes mariées en matière de fécondité. L'analyse des résultats de la question sur la fécondité désirée des femmes (tableau n°18 et graphique n°3) pourrait aider à reconstituer la fécondité théorique à laquelle aspirent aussi bien les femmes pauvres que les femmes non-pauvres. L'intérêt de défricher cette question réside dans le fait qu'elle fournirait des indications importantes sur «la fécondité future» des femmes et participerait ainsi au développement des programmes à visée sociale telle que la santé, l'éducation, l'habitat, etc. Mais étant donné que l'enquête n'avait interviewé que les femmes mariées en âge de procréer, ayant déjà amorcé et/ou terminé leur cycle de reproduction, les résultats émanant de cette question seront utilisés à titre d'illustration. Cette question aurait dû fournir des éléments d'explication pertinents et originaux sur la fécondité à venir si elle avait été adressée aux jeunes futures mères n'ayant pas encore commencé leur fécondité. Mais là encore, le «*souhait exprimé*» en termes de nombre d'enfants à mettre au monde n'est pas nécessairement le modèle qui va primer chez les femmes, car dans un contexte socio-culturel complexe, une telle décision dépasse le domaine de compétence des femmes pour se retrouver dans un carrefour de décisions controversées où s'interfèrent les trois pouvoirs de décision, à savoir ceux qui relèvent du domaine de la femme, du mari et de la société dans sa globalité.

Quoiqu'il en soit, si les femmes interviewées avaient à reconstituer leur fécondité, la situation serait telle que présentée dans le tableau n°18 et le graphique n°4. En effet, les niveaux moyens de fécondité désirée chez les femmes pauvres et les femmes non-pauvres sont respectivement de 2,6 et 2,4 enfants par femme en milieu urbain. En milieu rural, l'intensité de la fécondité est beaucoup plus importante pour les deux populations (3,5 contre 3 enfants par femme respectivement pour les pauvres et les non-pauvres. Les courbes du

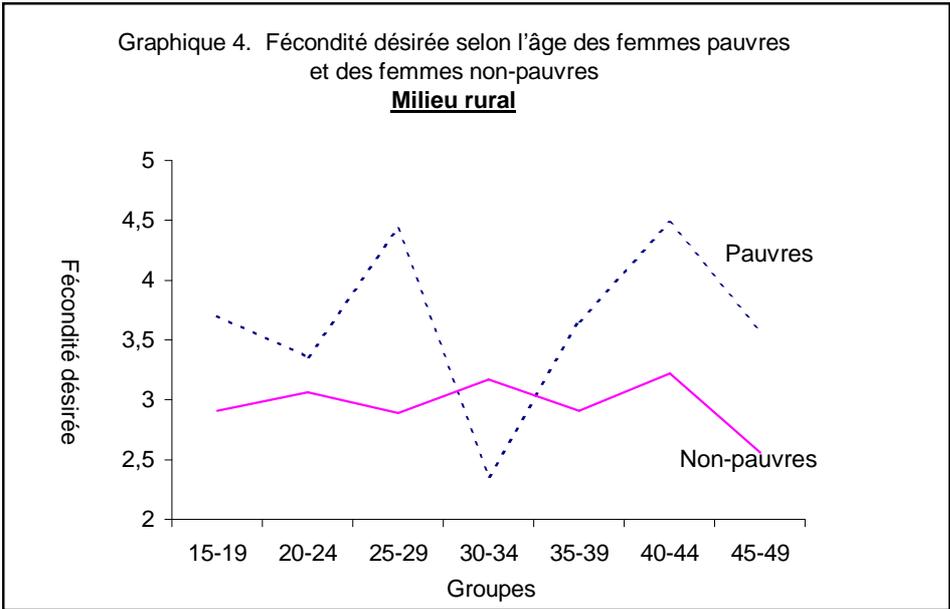
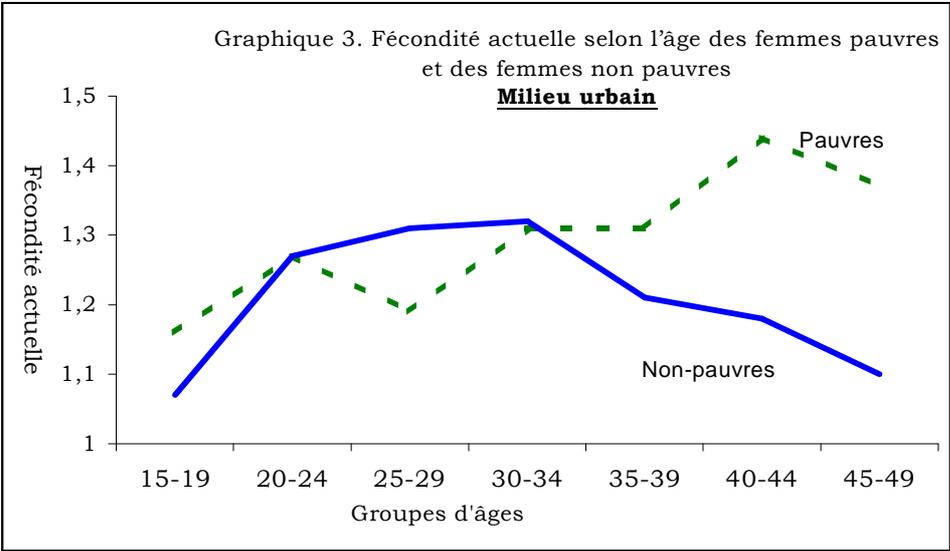
graphique n°4 illustrent bien cette différence. Le décalage observé entre les deux courbes confirme l'intention différentielle en matière de fécondité désirée. Les femmes pauvres résidentes en milieu urbain maintiennent leur perception positive vis-à-vis d'une fécondité élevée. L'âge ne semble pas avoir joué un rôle discriminatoire et déterminant dans les choix en matière de fécondité, puisque les deux courbes tendent vers une évolution plutôt stable jusqu'à l'âge de 40 ans, après quoi les deux courbes se croisent pour changer de tendance. A partir de cet âge, les femmes pauvres manifestent la préférence pour une fécondité modérée. Ce changement de perception en faveur d'une fécondité réduite survenait probablement à la suite des malaises engendrés par une fécondité élevée chez ces femmes. Ce revirement de tendance attesterait donc d'un « *regret* » exprimé par ces femmes qui auraient aimé avoir un nombre optimum d'enfants selon leur niveau de vie.

En milieu rural, la situation semble prendre une autre allure. Le nombre moyen d'enfants désirés par femme aussi bien pour les femmes pauvres que pour les femmes non-pauvres est relativement plus élevé par rapport à celui exprimé par ces mêmes femmes en milieu urbain. En effet, quel que soit l'âge,<sup>9</sup> les femmes pauvres ont déclaré souhaiter avoir un nombre d'enfants plus élevé que celui des femmes non-pauvres. Le décalage entre les deux courbes relatives au milieu rural permet d'extrapoler les tendances futures de la fécondité chez les femmes issues des milieux pauvres. Cet état de fait devrait stimuler l'attention particulière des départements chargés de la santé et de la planification, car une perception positive vis-à-vis d'une fécondité élevée dans un contexte de pauvreté pourrait attester d'une déficience dans les domaines de l'information, de l'éducation et de la communication (I.E.C). Mais vu que la quasi-totalité (99,0%) des femmes marocaines connaissent au moins une méthode contraceptive, l'option pour une fécondité élevée ne pourrait

---

<sup>9</sup> A l'exception de la valeur attribuée au groupe d'âges 30-34 ans qui semble peu concluante probablement à la suite d'un glissement des données et/ou de fausses déclarations lors de la collecte des données.

être expliquée par une quelconque déficience en termes d'information.



Le désir d'avoir une fécondité élevée répond, entre autres, à une priorité sociale chez les populations pauvres. La fécondité serait perçue comme étant une stratégie de lutte contre la pauvreté; celle-ci étant considérée de nature cyclique et susceptible d'être dissipée par l'accumulation d'une progéniture nombreuse. Avec la montée du chômage des jeunes, une telle perception n'est plus envisageable. La fécondité nombreuse perpétue le statut de pauvreté et représente un facteur de déséquilibre familial et social.

## **V. POPULATION FEMININE ET MENAGES DIRIGES PAR LES FEMMES : UN PROFIL DES PLUS PAUVRES**

La condition de la femme est affectée par la nature des rapports sociaux de type genre, le degré d'intégration dans la vie économique et sociale et le risque de pauvreté. La promotion du statut de la femme est aussi induite par l'accès à la protection sociale et économique (plénitude des droits au sein de la famille et dans la société), à l'éducation et aux soins de santé, et par la participation à la prise de décisions particulièrement dans la sphère familiale et communautaire et sociale. Plus précisément, l'intégration sociale, politique et économique de la population féminine sous-entend la mise en application d'un éventail d'actions notamment la protection sociale, la promotion de la condition féminine, la distribution égalitaire des rôles entre les sexes et l'insertion de la femme dans l'activité économique. Dans ce genre d'interactions entre développement, pauvreté et condition féminine, le besoin d'une connaissance empirique de la situation de la femme est inéluctable pour identifier les actions qui atténuent le risque de pauvreté féminine. Ce chapitre analyse la pauvreté féminine dans le sens d'explorer le lien entre le statut socio-démographique de la femme et le risque de pauvreté et d'en déduire le profil des femmes et des ménages dirigés par les femmes les plus exposés à la vulnérabilité économique et vers lesquels la protection sociale peut être orientée.

### **5.1. Les caractéristiques socio-démographiques de la pauvreté féminine**

La population féminine pauvre se chiffre à quelques 2,7 millions en 1998-99 contre 1,7 millions en 1990-91, marquant un accroissement annuel moyen de 6,0%. Au cours de cette période, le taux d'accroissement annuel moyen de l'ensemble de la population féminine s'établissait à moins de 1% ; la pauvreté féminine s'est ainsi propagée à un rythme relativement élevé. La présente section analyse la pauvreté féminine du point de vue caractéristiques

démographiques (âge, milieu de résidence, état matrimonial et lien de parenté dans le noyau familial) pour mieux saisir les facteurs de type individuel et familial les plus associés à la vulnérabilité économique des femmes.

### **5.1.1. Pauvreté féminine selon l'âge et le milieu de résidence**

Le tableau 19 ci-après montre comment la vulnérabilité à la pauvreté chez le sexe féminin est étroitement liée à l'âge: les citadines pauvres sont composées de 57,6% des âgées de moins 25 ans, de 29,4% des âgées de 25 à 44 ans et de 13,0% des âgées de 45 ans et plus. Pour l'ensemble de la population féminine urbaine, cette répartition s'établit à 48,2%, 33,8% et 18,0%. Pour les femmes rurales, ces proportions se fixent respectivement à 65,8%, 22,0% et 12,2% pour la population pauvre et à 59,1%, 24,1% et 16,8% pour l'ensemble des femmes rurales. Au vu de ces indices, les jeunes femmes subissent le risque de pauvreté le plus élevé, vraisemblablement à cause de la forte fécondité des ménages pauvres qui implique un nombre élevé d'enfants parmi ces unités familiales. Par ailleurs, la vulnérabilité des jeunes au chômage en milieu urbain et au sous-emploi en milieu rural explique en partie le caractère jeune des femmes pauvres. Il faut noter à ce propos que la pauvreté frappe, en priorité, les ménages essentiellement composés d'un nombre élevé d'enfants et de membres à charges. Dans ce type de ménages, les "moins de 15 ans" prédominent et c'est ce qui explique la grande vulnérabilité de cette tranche d'âge à la pauvreté.

En analysant la liaison entre le taux de pauvreté et les tranches d'âges, on constate qu'il y a une corrélation négative entre l'âge et l'incidence de la pauvreté: plus les femmes avancent dans l'âge, moins elles subissent la pauvreté. Deux éléments contribuent à l'explication de cette relation entre le cycle de vie des femmes et la pauvreté:

- L'apprentissage d'un métier, l'allègement des charges domestiques (ménages et soins apportés aux enfants) et l'atténuation, à l'âge de 40 ans et plus, de l'effet des normes sociales sur l'accès de la femme à un travail rémunéré, qualifient la femme à exercer une activité économique.

- D'autre part, la femme finit généralement par constituer un foyer conjugal et avoir un réseau familial plus élargi. Ce changement dans la vie familiale de la femme contribue à l'amélioration de sa condition socio-économique.

Ces dimensions familiales de la pauvreté sont abordées au point suivant du point de vue condition maritale et lien de la femme avec le chef du noyau familial.

### **5.1.2. Pauvreté féminine selon la condition maritale**

La condition maritale est une variable susceptible d'expliquer la pauvreté féminine, surtout dans un contexte culturel où le mariage d'une fille, outre le fait qu'il permet à sa famille d'avoir moins de personnes à charge, lui permet d'accéder à un statut social privilégié, celui de mère. Ce nouveau statut procure à la fille mariée certaines prérogatives de répartition des ressources, des tâches et des responsabilités.

L'analyse des taux de pauvreté selon l'état matrimoniale montre que l'association entre l'incidence de la pauvreté et la condition maritale de la femme n'est pas statistiquement significative. En milieu urbain, les femmes mariées sont pratiquement exposées au même risque de pauvreté (10,1%) que leurs homologues célibataires (11,4%). En milieu rural, ce taux s'établit respectivement à 23,5% et 24,2%.

Il en découle que l'entrée de la femme dans la vie conjugale ne réduit pas d'une façon significative le risque de vulnérabilité à la pauvreté. En milieu urbain, les femmes divorcées subissent

beaucoup plus l'incidence de la pauvreté (13,6%) en comparaison avec les femmes mariées (10,1%). En milieu rural, le divorce ne semble pas augmenter le risque de pauvreté. Le taux de pauvreté des femmes divorcées est estimé à 20,4% contre 23,5% pour les femmes mariées. Il importe de noter que le divorce est une caractéristique du milieu urbain, dans la mesure où près de 70,1% des femmes divorcées sont des citadines.

Par rapport au mariage, le veuvage des femmes ne semble pas augmenter leur risque de la pauvreté. En effet, quel que soit le milieu de résidence, l'incidence de la pauvreté ne révèle pas une différence significative entre les femmes veuves et les femmes mariées. Cette exception n'est pas étonnante dans le contexte social marocain où la femme veuve est souvent prise en charge par ses descendants et les membres de sa famille. Cette analyse globale doit être nuancée par le fait qu'une veuve responsable de deux enfants ou plus est fortement exposée au risque de pauvreté.

### **5.1.3. Lien de parenté de la femme pauvre dans le noyau familial**

Les noyaux familiaux constituent les unités familiales de reproduction biologique et sociale les plus réduites. De par l'influence qu'elle exerce sur les aspects de la vie quotidienne comme le partage du même logement, la cohabitation éventuelle avec d'autres parents ou collatéraux, influence le cadre et le niveau de vie du foyer familial.

Au vu des données relatives à l'incidence de la pauvreté selon le lien de parenté dans le noyau familial, les filles célibataires du chef de noyau sont les plus touchées par la pauvreté (30,3% en milieu rural et 14,4% en milieu urbain) à cause de la vulnérabilité économique des ménages de taille élevée. Mais, si l'on considère les ascendants et les collatéraux du chef de noyau, des contrastes urbain/rural surgissent. En milieu urbain, les mères du chef de noyau sont, comparativement aux autres femmes, plus exposées au risque de pauvreté, avec un taux de pauvreté de 13,7%. En milieu rural, elles

constituent la catégorie des femmes la plus épargnée d'un tel risque, soit un taux de pauvreté de 14,6%. De par son ampleur, cette opposition entre les deux milieux, indique que l'extension verticale du ménage peut être déterminante quant à l'ampleur de la pauvreté dans les deux milieux. En ce qui concerne l'état de pauvreté des collatéraux (sœurs du chef de noyau), il est plus net en milieu rural, soit un taux de pauvreté de 24,8%. L'extension horizontale du ménage est donc un facteur de risque de la pauvreté dans les zones rurales.

Quant à la pauvreté des mères-chefs de noyaux, elle varie selon le milieu de résidence. Au moment où l'incidence de pauvreté est, pour cette catégorie de femmes, relativement basse (8,6%) dans les villes, elle demeure, cependant, significativement élevée dans les zones rurales (22,3%). Parmi les caractéristiques socio-démographiques sous-jacentes à cette différenciation, il y a lieu de citer le niveau très bas de la scolarité des femmes chefs de noyau: en milieu rural, 94,0% des mères chefs de noyau sont « sans niveau scolaire » ; pourcentage se limitant à 74,1% en milieu urbain.

Ainsi, l'analyse de la pauvreté selon le lien de parenté dans le noyau familial montre que le risque de la pauvreté est associé à l'extension verticale du noyau familial dans les deux milieux de résidence. L'extension horizontale ne constitue pas un facteur de risque de pauvreté sauf que pour le milieu rural où la prévalence supérieure de la pauvreté des femmes chefs de noyau familial s'explique en partie par leurs caractéristiques socio-démographiques défavorables: un niveau d'éducation très faible et un risque de veuvage relativement grand.

#### **5.1.4. Niveau de scolarisation de la femme pauvre**

Il ressort de ce qui précède que l'éducation constitue l'un des préalables les plus fondamentaux à la promotion sociale et professionnelle de la femme. L'éducation de la femme a aussi des

conséquences immédiates sur la baisse de la fécondité et sur l'amélioration de la condition d'être et du cadre de vie. Un niveau d'instruction appréciable favorise, en outre, l'insertion professionnelle de la femme dans l'activité économique, ce qui contribue à la réduction de la marginalisation économique, familiale et sociale de la population féminine.

Toutefois, le retard en matière de scolarisation enregistré en milieu rural ainsi que l'accès différencié par classe socio-économique au système scolaire font que la femme subit les séquelles de l'ignorance, ce qui fragilise son statut social et affecte son niveau de vie.

En effet, l'incidence de la pauvreté demeure très élevée parmi les femmes sans niveau scolaire : 29,3% en milieu rural contre 15,2% en milieu urbain. De même, la structure relative des femmes pauvres indique que cette catégorie de femmes contribue à raison de 85,5% et 57,8% à la pauvreté féminine totale, respectivement dans les deux milieux de résidence. Cependant, au fur et à mesure que le niveau scolaire s'améliore, les taux de pauvreté féminine se réduisent. En passant du fondamental au supérieur, l'incidence de la pauvreté baisse de 18,7% à 11,3% en milieu rural et de 11,3% à 1,4% en milieu urbain. Il s'agit, certes, d'une augmentation des chances de protection contre la pauvreté à mesure que le cursus scolaire s'améliore, mais il importe de souligner que cette protection est plus nette dans les villes. Ce constat s'explique éventuellement par le retard en matière de scolarisation que connaît le milieu rural et par la survie scolaire limitée des filles rurales.

Partant de ces indices et des implications qu'ils sous-tendent, il s'avère que la réduction de la pauvreté féminine, voire son éradication, passe inéluctablement par l'encouragement de la scolarité, la formation et la qualification des femmes. A cet égard, il s'avère également nécessaire de surmonter les entraves qui limitent l'accès des filles à l'école, particulièrement en milieu rural. Les

options préconisées dans ce domaine ne doivent plus se limiter au développement d'une infrastructure scolaire, viable et accessible dans les zones rurales pauvres; elles sont aussi appelées à considérer la nécessité d'un plaidoyer auprès des parents pauvres en vue de l'instauration d'une conscience collective de l'apport de l'école à la situation sociale de la femme. Il s'agit de développer chez les familles pauvres le sentiment d'investir dans l'éducation des enfants afin d'augmenter la chance d'insertion de leur descendance dans la vie active et d'atténuer le risque de la transmission générationnelle de la pauvreté.

#### **5.1.5. Activité des femmes pauvres**

A l'instar de l'éducation, l'activité féminine est également un des facteurs les plus importants dans la promotion sociale de la femme. Ceci tient, entre autres, au fait que l'autonomie économique de la femme est associée à l'exercice d'une activité rémunérée. Condition qui se traduit généralement par une participation au pouvoir de décision et une contribution au budget familial. Toutefois, certains handicaps, liés tantôt au contexte économique tantôt au contexte socio-culturel, continuent d'achopper la promotion du potentiel humain féminin et d'entraver l'implication réelle de la femme dans le processus du développement national. Cette situation se pose avec plus d'acuité pour les femmes pauvres généralement caractérisées par un niveau de qualification bas et cantonnées dans les segments du marché du travail les moins rentables et les moins rémunérateurs. Cette section aborde les principaux contours de l'activité économique et le statut socio-professionnel des femmes pauvres.

Notons d'abord que le taux d'activité des femmes pauvres varie fortement selon le milieu de résidence : 27,3% en milieu urbain contre 43,9% en milieu rural. La portée statistique de ces indices souligne que si l'étroitesse de l'activité féminine peut expliquer en partie la pauvreté de la femme citadine, il n'en demeure pas vrai pour la femme rurale. La question de la pauvreté se pose en d'autres

termes : faible rentabilité de l'activité exercée, vulnérabilité au sous-emploi sous ses diverses formes et sous-qualification professionnelle.

L'appréhension de l'incidence de la pauvreté selon le statut d'emploi de la femme met en évidence l'existence d'une corrélation entre certains types d'occupations sur le marché du travail et la pauvreté féminine. Ainsi, en milieu urbain, les femmes confinées dans les postes d'apprentis et d'indépendants sont particulièrement exposées à la pauvreté (21,9% contre 12,7% respectivement). A contrario, pour les femmes salariées, l'incidence de la pauvreté est relativement faible, car 9,5% seulement de celles-ci appartiennent à des ménages pauvres. Ce constat ne sous-entend pas in facto que la condition du salariat réduit la pauvreté féminine, car, en milieu urbain, plus de la moitié (52,6%) des femmes actives pauvres sont des ouvrières hautement exposées à l'irrégularité du travail exercé.

En milieu rural, la relation entre la pauvreté et le statut socio-professionnel de la femme est relativement manifeste. Les types d'occupation les plus associés à la pauvreté des femmes rurales sont ceux classés sous la catégorie des « apprentis », des « aides familiales », des « salariés » et des « indépendants ». Ces statuts professionnels regroupent respectivement 31,3%, 25,0%, 18,2% et 17,3% des femmes actives pauvres. Mais, en considérant le poids relatif de ces statuts professionnels dans la pauvreté totale des femmes actives, il ressort que le statut « aide familiale » est le plus révélateur de la pauvreté féminine. Près de 80,6% des femmes rurales pauvres participent à la production de biens et services en tant que « aides familiales ». Ce type d'emploi, souvent mal et/ou non rémunéré caractérise les femmes actives rurales en situation de pauvreté. Un tel effet indique que la diversification du tissu productif de l'espace rural, reste une option fort envisageable pour drainer (vers le salariat) une bonne partie des femmes actives sous le statut d'aide familiale.

En somme, évoquer la question de la femme marocaine pauvre c'est d'abord s'intéresser à ses caractéristiques socio-démographiques qui restent particulièrement défavorables. Les femmes pauvres, qu'elles soient citadines ou rurales, ont généralement vécu un cycle de vie marqué par une série d'entraves familiales et sociales. Confrontées à un âge précoce à l'inégalité des opportunités d'épanouissement, à cause notamment de la pauvreté de leurs parents, les femmes démunies se trouveraient avec un niveau de scolarisation bas, plus accentué en milieu rural, souvent inactives et cantonnées dans un marché de travail moins rentable. A considérer ces caractéristiques, l'allègement de la pauvreté féminine passe aussi par l'éradication de l'inégalité d'accès, entre les hommes et les femmes, aux moyens d'auto-protection contre les diverses formes de dénuement; l'investissement dans l'éducation et l'alphabétisation des femmes; la création des conditions adéquates de scolarisation des filles particulièrement en milieu rural ; la création des opportunités d'emplois rémunérateurs et attractifs pour les femmes ; et, enfin, par la sensibilisation et des hommes et des femmes à l'importance de la promotion du statut socio-économique de la femme en tant que condition sine qua non de la réussite des stratégies globales de développement.

**Tableau 19 : Incidence de la pauvreté selon les caractéristiques socio-démographiques de la population féminine en %**

Caractéristiques	Urbain		Rural	
	Taux de Pauvreté en %	Contribution Relative en%	Taux de Pauvreté en %	Contribution Relative en %
<b>Groupes d'âges de la femme</b>				
Moins de 15 ans	15,8	36,7	33,2	45,0
15 à 24 ans	12,7	20,9	25,0	20,8
25 à 34 ans	9,2	14,3	23,6	12,2
35 à 44 ans	12,4	15,1	25,9	9,8
45 à 59 ans	8,3	7,5	20,4	7,0
60 ans ou plus	9,4	5,5	18,7	5,2
Ensemble	12,2	100,0	27,0	100,0
<b>Condition maritale de la femme (15 ans ou plus)</b>				
Célibataire	11,4	40,5	24,2	33,9
Mariée	10,1	45,7	23,5	55,6
Veuve	9,9	4,9	21,4	1,9
Divorcée	13,6	8,9	20,4	8,6
Ensemble	10,7	100,0	23,4	100,0
<b>Lien de parenté de la femme avec le chef du noyau familial (C.N)</b>				
Chef du noyau (C.N)	8,6	11,3	22,3	8,9
Epouse du C.N	10,4	26,4	23,5	27,8
Enfant célibataire du C.N	14,4	59,7	30,3	62,0
Frères et sœur du C.N	9,5	1,1	24,8	0,8
Parents du C.N	13,7	0,6	14,6	0,3
Autre relation	14,1	0,9	15,5	0,2
Ensemble	12,2	100	27,0	100,0
<b>Niveau scolaire de la femme</b>				
Sans niveau scolaire	15,2	59,3	29,3	86,4
Fondamental	11,3	38,1	18,7	13,2
Secondaire	3,2	2,1	12,3	0,3
Supérieur	1,4	0,5	11,3	0,1
Ensemble	12,7	100	27,0	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998-99.

**Tableau 19 : Incidence de la pauvreté selon les caractéristiques socio-démographiques de la population féminine en % (suite)**

Caractéristiques	Urbain		Rural	
	Taux de pauvreté en %	Contribution relative en%	Taux de Pauvreté en %	Contribution relative en %
<b>Type d'activité de la femme (15 ans ou plus)</b>				
Active occupée	9,4	17,3	23,1	42,8
Chômeuse	12,2	10,0	14,1	1,1
Inactive	10,9	72,7	24,4	56,1
Ensemble	10,7	100,0	23,6	100,0
<b>Statut socio-professionnel de la femme (15 ans ou plus)</b>				
Chômeuse n'ayant jamais travaillé	11,5	20,9	--	--
Salariée	9,4	52,6	18,2	6,1
Indépendante	12,7	14,8	17,3	11,5
Travailleur à domicile	5,4	0,7	12,9	0,8
Aide familial	7,3	4,1	25,0	80,6
Apprentie	22,4	6,9	31,3	0,7
Associée ou membre de coopérative	--	--	22,9	0,3
Ensemble	10,7	100,0	23,6	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998-99

## 5.2. Les ménages urbains dirigés par les femmes : une cible privilégiée de la pauvreté

En 1998-99, la proportion des ménages pauvres dont le chef est une femme est estimée à 12,1%. Par milieu de résidence, cette proportion est de l'ordre de 20,1% en milieu urbain et de 7,5% en milieu rural. Ce type de ménages regroupe près de 16,9% de la population pauvre urbaine et 5,0% de celle rurale. Avec l'élévation du niveau de vie, l'importance relative des ménages dirigés par des femmes devient notable. En effet, à l'échelle nationale, la proportion des ménages non pauvres dirigés par une femme, est de 17,5%. Par

milieu de résidence, cette proportion s'élève à 13,3% dans la campagne et à 20,2% dans la ville.

En milieu urbain, les données de l'ENNVM 1998-99 montrent que la pauvreté frappe en premier lieu les ménages ayant à leur tête une femme, soit un taux de pauvreté de 12,8% dépassant de près d'un point celui des ménages dirigés par un homme. Inversement, en milieu rural, les ménages dirigés par une femme s'avèrent plus protégés de la déficience du niveau de vie que le reste des ménages. L'incidence de la pauvreté est estimée respectivement à 17,5% et à 28,0% dans ces deux types de ménages (ménage dirigé par une femme et ménage dirigé par un homme).

Appréhendée selon l'âge des cheftaines, la pauvreté sévit particulièrement dans les ménages dirigés par une femme âgée de 35 à 44 ans dans le milieu urbain, et de 15 à 34 ans dans le milieu rural, observant respectivement des taux de pauvreté de 17,6% et 21,5%. Mais lorsque les femmes chefs de ménages dépassent les 45 ans dans les deux milieux de résidence, l'incidence de la pauvreté s'allège et tombe au-dessous de la moyenne de cette catégorie de ménages. Ce constat s'expliquerait par l'atténuation des charges liées aux soins apportés aux enfants et par la participation de ces derniers, une fois devenus adultes, au revenu familial via leur entrée dans le marché du travail.

La condition maritale des cheftaines constitue également une variable susceptible d'expliquer la pauvreté de la population. Il est à remarquer, en effet, que la déficience du niveau de vie dans l'urbain est fortement associée à la rupture d'union des cheftaines (21,3%), alors qu'en milieu rural, la pauvreté (20,1%) est à la fois cause et effet du mariage des femmes chefs de ménages. De même, le veuvage des cheftaines, dans les deux milieux de résidence, est

particulièrement associé à la pauvreté des ménages, soit un taux de pauvreté de 13,0% dans la ville et de 16,6% dans la campagne.

Analysée selon la dimension des ménages de chefs féminins, l'incidence de la pauvreté demeure relativement élevée parmi les ménages dont la taille est élevée. La pauvreté sévit tout particulièrement parmi les ménages dirigés par une femme composés de plus de 6 membres. Son incidence s'élève à 24,3% dans l'urbain et à 30,2% dans le rural. Il importe de souligner qu'au fur et à mesure que la taille du ménage augmente, l'incidence de la pauvreté s'aggrave et atteint son apogée chez les ménages composés de 7 à 8 membres. Bien que cette tendance s'applique aussi aux ménages dirigés par un homme, elle demeure cependant plus nette dans les ménages ayant à leur tête une femme. En somme, la grande dimension du ménage constitue un facteur de risque de pauvreté particulièrement pour les ménages dirigés par une femme.

Comme corollaire à cette association entre la dimension des ménages et l'incidence de la pauvreté, plus le nombre d'enfants dans un ménage dirigé par une femme augmente, plus la pauvreté sévit. A ce niveau, il y a lieu de signaler que les ménages ayant à leur tête une femme, regroupant trois enfants ou plus, sont les plus exposés à la pauvreté (27,0% dans la ville contre 32,1% dans la campagne).

Inversement, le risque de pauvreté recule à mesure que s'élève le niveau d'instruction des cheftaines, aussi bien dans le milieu urbain que dans les zones rurales. Cette relation met en évidence que l'éducation de la femme constitue un facteur de lutte contre la pauvreté et un pilier pertinent sur lequel il faut fonder la promotion sociale et l'amélioration du niveau de vie non seulement de la femme mais également de l'ensemble de la société.

Le statut d'emploi des cheftaines est également associé à l'incidence de la pauvreté. Les ménages dirigés par une femme active ayant un statut professionnel d'indépendant subissent le plus le risque de déficience du niveau de vie : 23,4% en milieu urbain contre 20,2% en milieu rural. Cela s'explique essentiellement par le fait que ces femmes exercent des activités généralement peu rentables. La condition du salariat des cheftaines n'affecte la pauvreté des ménages que dans la ville, soit un taux de pauvreté de 21,2%. Quant aux ménages dirigés par une femme inactive, ils sont plus vulnérables au risque de pauvreté (18,6%) dans la campagne.

En somme, l'analyse du profil différencié de la pauvreté féminine, montre que les caractéristiques socio-démographiques des cheftaines sont certes associées au risque de la déficience du niveau de vie, mais, elles n'induisent pas, de par leur différenciation, une pauvreté systématique des ménages dirigés par une femme. Le risque de pauvreté de ces derniers est plus attribuable à la déficience relative des aptitudes éducatives et professionnelles des cheftaines et, en particulier, à la lourdeur des tâches et des contraintes de temps qui pèsent sur les femmes responsables d'unités familiales à taille élevée en termes d'enfants et de membres à charge.

**Tableau 20 : Taux de pauvreté (en %) selon les caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménage**

Caractéristiques	Ménage urbain dirigé par		Total urbain	Ménage rural dirigé par		Total rural
	une femme	un homme		une femme	un homme	
<b>Taux de pauvreté</b>	12,8	11,9	12,0	17,5	28,0	27,2
<b>Groupes d'âges du chef de ménage</b>						
15 à 34 ans	14,2	7,7	8,7	21,5	28,6	27,9
35 à 44 ans	17,6	12,5	13,3	17,1	30,6	29,4
45 à 60 ans	10,4	11,6	11,4	18,3	32,9	31,9
60 ans ou plus	10,4	12,7	12,3	15,2	22,2	21,7
<b>Etat matrimonial du chef de ménage</b>						
Célibataire	0,0	5,1	4,0	0,0	13,5	12,7
Marié(e)	11,5	12,1	12,1	20,1	28,3	28,0
Divorcé(e)	21,3	11,2	19,9	8,9	32,1	20,2
Veuf(ve)	13,0	4,6	12,1	16,6	23,7	17,9
<b>Taille du ménage</b>						
1 à 2 membres	2,1	1,3	1,6	4,5	0,9	2,1
3 à 4 membres	3,2	3,4	3,4	11,6	6,1	7,0
5 à 6 membres	12,0	6,4	7,3	21,5	18,8	19,2
7 à 8 membres	26,5	14,1	15,7	30,2	31,3	31,2
9 membres & plus	18,8	21,9	21,7	--	38,5	37,8
<b>Nombre d'enfants membres du ménage</b>						
Aucun enfant	5,7	3,5	4,1	2,5	4,8	4,3
1 à 2 enfants	10,2	8,3	8,6	11,9	15,7	15,4
3 enfants et plus	27,0	19,0	19,9	32,1	37,2	36,9
<b>Niveau scolaire du chef de ménage</b>						
Sans niveau	13,5	17,3	16,4	18,0	30,3	28,9
Fondamental	9,9	9,1	9,2	9,8	25,3	25,0
Secondaire & plus	0,0	1,1	1,0	--	24,4	24,4
<b>Principaux statuts professionnels du chef de ménage</b>						
Salarié	21,2	10,4	11,2	4,6	36,6	35,4
Indépendant	23,4	16,7	17,0	20,2	27,3	26,9
Inactif	9,7	12,4	11,2	18,6	18,3	18,4

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998-99.

## DEUXIEME PARTIE

### **FACTEURS D'ATTENUATION DE LA PAUVRETE :**

#### **LES INTERPOLATIONS DE BASE**

***Encadré 2 : La lutte contre la pauvreté : une tradition nationale à développer***

*Les pouvoirs publics assurent la gestion des retombées de la pauvreté sur la population, notamment par des mesures multi-sectorielles basées sur le développement des programmes sociaux d'envergure nationale. Cette tradition des pouvoirs publics est de plus en plus renforcée par l'action des ONG actives dans le domaine social. Elle mérite d'être développée et rentabilisée dans la lutte contre la pauvreté sous ses diverses formes. Parallèlement à la dimension sociale de cette tradition, il y a les stratégies familiales et individuelles de survie et de lutte contre la pauvreté. A l'échelle individuelle et familiale, la logique diffère totalement de par ses raisons et ses motivations. Il s'agit du développement des stratégies individuelles de sortie ou d'autoprotection contre la pauvreté. Cette dimension microéconomique de la lutte contre la pauvreté est abordée par la présente étude dans le sens de l'accompagner voire la faciliter par la dimension macro sociale. Tel est l'objet de cette seconde partie.*



## **I. EVOLUTION DES DEPENSES DE CONSOMMATION : LES GAGNANTS ET LES PERDANTS**

**1.1. Evolution des dépenses selon les groupes socio-professionnels** : L'évaluation de l'évolution des niveaux de vie selon la position dans l'échelle sociale dépend de la nature des données susceptibles de fonder une classification de la population en groupes socio-professionnels homogènes. La segmentation de la population en groupes socioprofessionnels est abordée ici sur la base des dépenses de consommation et des caractéristiques de l'activité économique éventuelle des chefs de ménages, observées par les enquêtes nationales sur les niveaux de vie de 1990-91 et 1998-99. Un groupe socioprofessionnel s'apparente à une classe sociale d'individus relevant des ménages dirigés par des personnes<sup>10</sup> (chefs de ménages) ayant des caractéristiques sociales, économiques, professionnelles et scolaires communes.

L'objet de cette section est de comparer les niveaux de vie (dépenses totales annuelles moyennes par personne) réalisés en 1990-91 et en 1998-99 par les groupes socioprofessionnels ainsi définis. Essentiellement fondée sur la profession des chefs de ménages, la structure socioprofessionnelle est manifestement un facteur pertinent dans la différenciation des niveaux de vie. Bien qu'à l'échelle nationale (urbaine et rurale) le niveau moyen de vie de la population ne s'est pas significativement amélioré au cours des années 1990, cette tendance n'a pas été observée par toutes les couches sociales. C'est ce que révèlent les constats suivants.

---

<sup>10</sup> Il importe de noter qu'il n'existe pas de coefficients de pondération des caractéristiques socioprofessionnelles des membres d'une même unité familiale. Ces coefficients permettraient d'établir une situation socioprofessionnelle moyenne du ménage. C'est la raison pour laquelle le groupe socioprofessionnel du ménage est assimilé à celui de la personne qui dirige cette unité familiale (chef de ménage).

Il ressort des données fournies par les deux enquêtes sur les niveaux de vie que les groupes socioprofessionnels dont le niveau de vie moyen s'est amélioré de 1990-91 à 1998-99 sont les membres des corps législatifs, les responsables hiérarchiques de la fonction publique et des entreprises, les cadres supérieurs et les membres des professions libérales. De 1990-91 à 1998-99, le taux<sup>11</sup> d'accroissement annuel moyen de la dépense annuelle moyenne par personne (DAMP) en volume réalisée par ce groupe socioprofessionnel, s'est élevé à 4,4%.

Les chefs de ménages se déclarant soit comme étant des "chômeurs n'ayant jamais travaillé", soit en "situation d'inactivité", constituent la seule couche sociale dont le niveau de vie moyen en volume a pratiquement stagné de 1990-91 à 1998-99. Le taux d'accroissement annuel moyen de la DAMP en volume de ces groupes de ménages est respectivement de 0,7% et de - 0,7%. Il importe de noter que ces groupes de ménages comptent généralement sur les gains salariaux et/ou non salariaux d'un membre qui n'a pas été classé chef de ménage, ou sur les transferts d'origine institutionnelle (cas des retraités) ou familiale (cas des ménages percevant un transfert d'un résident marocain à l'étranger).

Les groupes sociaux dont le niveau de vie moyen en volume a sensiblement reculé durant cette période sont les « exploitants agricoles, les pêcheurs et les travailleurs assimilés » et les « ouvriers et manœuvres non agricoles ». Pour ces deux groupes le taux d'accroissement annuel moyen de la DAMP en volume se fixe respectivement à -1,8% et à -1,6%.

Les groupes dont le niveau de vie moyen a fortement reculé de 1990-91 à 1998-99 sont essentiellement des ménages dirigés par un

---

<sup>11</sup> Il s'agit du taux d'accroissement annuel moyen de 1990/91 à 1998/99 de la dépense annuelle moyenne par personne exprimée en DH de 1990-91.

« cadre moyen ou un employé de bureau », un « commerçant ou une personne assimilée », ou par un « ouvrier ou un manoeuvre travaillant dans l'agriculture ou la pêche ». Le taux d'accroissement annuel moyen de la DAMP en volume réalisé par ces groupes s'établit respectivement à -4,0%, à -2,9% et à -2,1%, et ce de 1990-91 à 1998-99.

## **1.2. Evolution de la structure du budget de consommation : les pauvres comparés au reste de la population**

L'évaluation de l'évolution de la répartition des dépenses de consommation de 1990-91 à 1998-99 selon le milieu de résidence, la situation vis-à-vis de la pauvreté et le poste de consommation, permet de saisir les ajustements qui se sont opérés dans la structure du panier des biens et services acquis par les ménages. La tabulation proposée ci-après aborde, pour chaque milieu de résidence, la structure du budget de consommation de la population totale, de la population pauvre, de la population non pauvre et des 20% les plus aisés de la population (quintile 5). Les principaux constats qui se dégagent des données ainsi élaborées, sont les suivants.

**1.2.1. Tendances globales du schéma de consommation :** La répartition des dépenses selon les grands groupes de biens et services indique que l'alimentation et l'habitation demeurent les principales fonctions de consommation pour toutes les classes sociales. Il y a cependant lieu de noter qu'à l'échelle nationale, les postes de consommation qui sont devenus plus prépondérants dans le budget des ménages sont : « l'habitation et l'énergie » dont la part dans le budget des ménages a augmenté de 17,4% en 1990-91 à 21,4% en 1998-99 ; l'hygiène et les soins médicaux dont la part dans le budget des ménages s'est améliorée de 0,2 points ; les « transports et communications » dont la part dans le budget a progressé de 5,9% à 6,5% de 1990-91 à 1998-99 ; et le groupe dit

« autres dépenses en biens et services » qui correspond à des sorties d'argent liées notamment à l'achat des bijoux, aux paiements des crédits sur des biens durables, aux dépenses juridiques et aux dépenses de prêts et emprunts. La part de ce poste de consommation dans le budget des ménages s'est élevée de 5,4% à 6,2% de 1990-91 à 1998-99.

Compte tenu de la consistance de ces postes de consommation et de l'évolution défavorable du budget moyen des ménages, les dépenses dont l'augmentation a dû peser significativement sur la part des dépenses consacrées aux consommations de première nécessité comme l'alimentaire et la scolarisation des enfants, ont été induites par les loyers, les charges d'entretiens et de réparation des logements, les frais de consommation de l'eau potable et de l'énergie, et aussi par le transport et les communications.

En fait, les postes de consommation dont le poids dans la structure du budget s'est réduit entre 1990-91 et 1998-99 sont l'alimentaire (le coefficient budgétaire de l'alimentation s'est réduit de 2,4 points), l'habillement (de 0,6 point), les équipements ménagers (de 0,4 points) et l'enseignement, la culture et les loisirs (de 1,3 points). Comme il est ici question de la consommation privée, le recul de l'importance relative des postes comme « l'Enseignement, culture et loisirs » et « Hygiène et soins de santé », ne reflète que la restriction de la part des dépenses consacrées par les ménages à de tels groupes de biens et services. En effet, les pouvoirs publics dispensent gratuitement un certain nombre de services notamment dans les domaines de la santé et de l'enseignement. Ces services n'ont pas été comptabilisés lors de l'observation des dépenses des ménages en raison de la difficulté empirique de leur évaluation.

**1.2.2. Tendance du schéma de consommation de la population pauvre :** L'examen de l'évolution de la répartition de la dépense totale de la population pauvre selon les principaux postes de

consommation, révèle que la part de l'alimentation, des équipements ménagers et de « l'Enseignement, la culture et les loisirs » a régressé respectivement de 5,3 points, 1,4 points et 0,7 point durant la période allant de 1990-91 à 1998-99. La baisse du poids de ces postes dans le budget des ménages s'est faite au profit des postes de « l'habitation et énergie » dont la part a augmenté de 19,6% en 1990-91 à 26,3% en 1998-99, du « transport et communication » (respectivement de 2,3% à 2,9%) et des « autres dépenses de biens et services » (respectivement de 3,8% à 4,2%). Les postes de consommation qui ont gardé le même poids dans la structure du budget des ménages pauvres sont l'habillement (près de 3,2%) et « l'hygiène et soins médicaux » (4,3%). Autrement dit, les ménages pauvres ont dû compresser les dépenses essentiellement liées à l'alimentation, aux équipements ménagers et à « l'enseignement, la culture et les loisirs » pour faire face à l'augmentation des charges induites par des consommations aussi contraignantes que l'habitation et le « transport et communication ».

**Tableau 21 : Coefficients budgétaires des fonctions de consommation selon le milieu de résidence en (%)**

1. Ensemble de la population

Poste de consommation	Urbain		Rural		Ensemble	
	1990-91	1998-99	1990-91	1998-99	1990-91	1998-99
Alimentation	40,3	38,4	54,6	54,2	45,5	43,1
Habillement	6,3	5,7	5,9	5,1	6,1	5,5
Habitation et énergie	18,5	23,4	15,4	16,7	17,4	21,4
Equipements ménagers	4,6	3,9	3,9	3,9	4,3	3,9
Hygiène et soins médicaux	7,9	7,6	4,6	5,0	6,7	6,9
Transport et communications	6,5	7,1	4,7	5,2	5,9	6,5
Enseignement, culture et loisirs	7,4	5,6	3,0	2,1	5,8	4,5
Autres dépenses de biens et services	5,2	6,3	5,6	6,0	5,4	6,2
Dépenses non destinées à la consommation	3,3	2,0	2,3	1,8	2,9	2,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
DAMP	9224	10154	4623	5085	6780	7823

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1990-91 & 1998-99.

2. Population pauvre

Poste de consommation	Urbain		Rural		Ensemble	
	1990-91	1998-99	1990-91	1998-99	1990-91	1998-99
Alimentation	53,5	44,6	61,3	60,2	59,0	53,7
Habillement	2,7	3,1	3,5	3,2	3,3	3,2
Habitation et énergie	22,3	33,0	18,4	21,5	19,6	26,3
Equipements ménagers	3,8	1,9	3,5	2,5	3,6	2,2
Hygiène et soins médicaux	6,7	6,1	3,3	3,0	4,3	4,3
Transport et communications	1,5	3,0	2,6	2,9	2,3	2,9
Enseignement, culture et loisirs	4,5	2,9	2,4	1,8	3,0	2,3
Autres dépenses de biens et services	3,4	4,8	4,0	3,9	3,8	4,2
Dépenses non destinées à la consommation	1,6	0,6	1,0	1,0	1,1	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
DAMP	2195	3105	1924	2288	1997	2567

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1990-91 & 1998-99.

Notation : DAMP = Dépense annuelle moyenne par personne.

**Tableau 21 : Coefficients budgétaires des fonctions de consommation selon le milieu de résidence en (%) (suite)**

3. Population non pauvre

Poste de consommation	Urbain		Rural		Ensemble	
	1990-91	1998-99	1990-91	1998-99	1990-91	1998-99
Alimentation	40,1	38,1	54,1	53,3	45,0	42,4
Habillement	6,3	5,8	6,1	5,3	6,2	5,7
Habitation et énergie	18,4	23,0	15,1	16,1	17,3	21,1
Equipements ménagers	4,6	4,0	3,9	4,1	4,4	4,0
Hygiène et soins médicaux	7,9	7,7	4,7	5,3	6,8	7,0
Transport et communications	6,6	7,2	4,9	5,6	6,0	6,7
Enseignement, culture et loisirs	7,4	5,7	3,1	2,1	5,9	4,7
Autres dépenses de biens et services	5,3	6,4	5,7	6,3	5,4	6,3
Dépenses non destinées à la consommation	3,4	2,1	2,4	1,9	3,0	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
DAMP	9799	11114	7501	6129	7501	9054

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1990-91 & 1998-99.

4. Population la plus aisée

Poste de consommation	Urbain		Rural		Ensemble	
	1990-91	1998-99	1990-91	1998-99	1990-91	1998-99
Alimentation	34,1	31,6	49,9	48,0	37,1	34,0
Habillement	6,5	6,8	6,7	6,1	7,1	6,5
Habitation et énergie	18,3	19,7	14,2	15,2	17,3	19,9
Equipements ménagers	5,6	5,3	4,2	4,7	5,0	5,1
Hygiène et soins médicaux	7,8	7,7	5,2	6,1	7,4	7,7
Transport et communications	8,0	8,8	6,3	7,0	8,1	8,5
Enseignement, culture et loisirs	9,2	8,7	3,6	2,2	7,9	7,3
Autres dépenses de biens et services	5,6	8,0	6,5	7,9	6,0	7,8
Dépenses non destinées à la consommation	4,9	3,4	3,4	2,8	4,1	3,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
DAMP	20771	27245	9283	11177	15695	21647

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1990-91 & 1998-99

Notation : DAMP = Dépense annuelle moyenne par personne.

(a) Tableau 22 : Evolution de la DAMP en DH constant entre 1990-91 et 1998-99 selon la catégorie socio-professionnelle

du CM et le milieu de résidence

Groupe socio-professionnel du chef de ménage (CM)	DAMP en 1991			DAMP en 1998 (prix de 1991)			Taux d'accroissement en %		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Membres de corps législatifs, responsables hiérarchiques de la fonction publique et des entreprises, Cadres supérieurs et membres des professions libérales	15917	6398	14282	21438	6098	20112	3,8	-0,6	4,4
Cadres moyens et employés	15038	6852	13371	10298	5944	9650	-4,6	-1,8	-4,0
Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	8857	5698	7757	6839	4252	6131	-3,2	-3,6	-2,9
Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers et travailleurs assimilés	9944	4457	4631	6494	3822	4000	-5,2	-1,9	-1,8
Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche	5867	4052	4292	4780	3361	3625	-2,5	-2,3	-2,1
Ouvriers et manœuvres non agricoles	6747	4188	5857	5654	3754	5148	-2,2	-1,4	-1,6
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	6405	10012	6955	6953	9916	7370	1,0	-0,1	0,7
Sans activité	8259	4796	6959	7492	4439	6594	-1,2	-1,0	-0,7
Total	9224	4623	6780	7548	3942	5890	-2,5	-2,0	-1,7

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1990-91 & 1998-99

Notations : DAMP : Dépense annuelle moyenne par personne ; CM : Chef de ménage.

**Tableau 23 : Evolution de la DAMP en DH courant entre 1990-91 et 1998-99 selon la catégorie socio-professionnelle du CM et le milieu de résidence**

Groupe socio-professionnel du chef de ménage (CM)	DAMP en 1991			DAMP en 1998			Taux d'accroissement en %		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Membres de corps législatifs, responsables hiérarchiques de la fonction publique et des entreprises, Cadres supérieurs et membres des professions libérales	15917	6398	14282	28841	7867	27028	7,7	2,6	8,3
Cadres moyens et employés	15038	6852	13371	13854	7668	12933	-1,0	1,4	-0,4
Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	8857	5698	7757	9200	5485	8183	0,5	-0,5	0,7
Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers et travailleurs assimilés	9944	4457	4631	8736	4930	5184	-1,6	1,3	1,4
Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche	5867	4052	4292	6431	4335	4725	1,2	0,8	1,2
Ouvriers et manœuvres non agricoles	6747	4188	5857	7606	4843	6870	1,5	1,8	2,0
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	6405	10012	6955	9354	12791	9838	4,8	3,1	4,4
Sans activité	8259	4796	6959	10079	5726	8799	2,5	2,2	3,0
Total	9224	4623	6780	10154	5085	7823	1,2	1,2	1,8

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1990-91 & 1998-99*

*Notations : DAMP : Dépense annuelle moyenne par personne ; CM : Chef de ménage.*

**Tableau 24 : Evolution de la DAMP de la population pauvre en DH courant entre 1990-91 et 1998-99  
selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage**

Groupe socioprofessionnel du CM	DAMP en 1991			DAMP en 1998			Taux d'accroissement en %		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Membres de corps législatifs, responsables hiérarchiques de la fonction publique et des entreprises, Cadres supérieurs et membres des professions libérales	–	2073	2073	3494	–	3494	–	–	6,7
Cadres moyens et employés	1528	1985	1864	2958	2488	2696	8,6	2,9	4,7
Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	2205	1834	2051	3141	2417	2909	4,5	3,5	4,5
Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers et travailleurs assimilés	2038	1956	1957	3340	2302	2324	6,4	2,1	2,2
Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche	1886	1869	1870	2910	2279	2364	5,6	2,5	3,0
Ouvriers et manœuvres non agricoles	2164	1969	2073	3057	2244	2717	4,4	1,6	3,4
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	–	–	–	2878	–	2878	–	–	–
Sans activité	2212	1816	1922	3205	2207	2800	4,7	2,5	4,8
Total	2195	1924	1997	3105	2288	2567	4,4	2,2	3,2

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1990-91 & 1998-99*

*Notations : DAMP : Dépense annuelle moyenne par personne ; CM : Chef de ménage.*

**Tableau 25 : Evolution de la DAMP de la population pauvre en DH constant entre 1990-91 et 1998-99  
selon la catégorie socio-professionnelle du CM et le milieu de résidence**

Groupe socioprofessionnel du CM	DAMP en 1991			DAMP en 1998 (prix de 1991)			Taux d'accroissement en %		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Membres de corps législatifs, responsables hiérarchiques de la fonction publique et des entreprises, Cadres supérieurs et membres des professions libérales	–	2073	2073	2597	–	2597	–	–	2,9
Cadres moyens et employés	1528	1985	1864	2199	1929	2048	4,7	-0,4	1,2
Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	2205	1834	2051	2335	1874	2187	0,7	0,3	0,8
Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers et travailleurs assimilés	2038	1956	1957	2483	1785	1799	2,5	-1,1	-1,0
Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche	1886	1869	1870	2163	1766	1820	1,7	-0,7	-0,3
Ouvriers et manœuvres non agricoles	2164	1969	2073	2272	1740	2050	0,6	-1,3	-0,1
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	–	–	–	2139	–	2139	–	–	–
Sans activité	2212	1816	1922	2382	1711	2110	0,9	-0,7	1,2
Total	2195	1924	1997	2308	1773	1956	0,6	-1,0	-0,3

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1990-91 & 1998-99

Notations : DAMP : Dépense annuelle moyenne par personne ; CM : Chef de ménage.

**Tableau 26 : Evolution du taux de pauvreté entre 1990-91 et 1998-99 selon la catégorie socio-professionnelle du CM et le milieu de résidence**

En %

Groupe socio-professionnel du CM	Taux en 1990-91			Taux en 1998-99			Taux d'accroissement en %		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Membres de corps législatifs, responsables hiérarchiques de la fonction publique et des entreprises, Cadres supérieurs et membres des professions libérales	0,0	19,2	3,3	1,1	–	1,0	–	–	-13,9
Cadres moyens et employés	1,5	16,4	4,5	1,9	14,0	3,7	3,0	-2,0	-2,4
Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	9,7	12,9	10,8	15,1	18,9	16,2	5,7	4,9	5,2
Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers et travailleurs assimilés	4,8	15,9	15,5	8,5	28,5	27,2	7,4	7,6	7,3
Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche	6,3	29,9	26,8	24,0	34,9	32,9	18,2	2,0	2,6
Ouvriers et manœuvres non agricoles	14,6	23,7	17,7	15,8	31,2	19,9	1,0	3,5	1,5
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	–	–	–	20,3	–	17,4	–	–	–
Sans activité	3,8	17,3	8,9	11,2	18,4	13,3	14,5	0,8	5,1
Total	7,6	18,0	13,1	12,0	27,2	19,0	5,9	5,3	4,8

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1990-91 & 1998-99

Notation : - indique données non représentatives.

## **II. ACCES DES PAUVRES A L'INVESTISSEMENT DANS LES CAPACITES HUMAINES**

**2.1. Accès des pauvres à l'éducation et à la formation :** Les tableaux 28 et 29 présentés ci-après, donnent les principaux indicateurs permettant d'évaluer le degré d'accès de la population pauvre à la scolarisation et à la formation. Si la lecture de ces deux tableaux permet de confirmer que l'analphabétisme est davantage observé chez la population pauvre, elle indique, en revanche, que le taux de fréquentation du premier cycle de l'enseignement fondamental (CEF) des enfants âgés de 7 à 12 ans fait l'objet de grandes disparités selon les diverses catégories sociales.

En termes statistiques, le taux d'alphabétisation des pauvres est de 50,9% en milieu urbain et de 26,5% en milieu rural, contre respectivement 75,9% et 39,8% chez la population aisée. Quant au taux de fréquentation du premier CEF, il est de 86,8% en milieu urbain et 50,9% en milieu rural chez les pauvres, contre respectivement 89,3% et 77% au niveau des plus favorisés (5ème quintile). Ces différents taux déguisent les disparités entre les deux sexes. En effet, 41,5% des filles pauvres en milieu rural sont scolarisées contre 59,8% des garçons. Ces taux sont respectivement de 82,1% et 91,3% en milieu urbain.

Le niveau relativement bas de la scolarisation des pauvres âgés de 7 à 15 ans, s'explique essentiellement par l'incapacité financière des parents vis à vis des frais de scolarisation de leurs enfants. Cette incapacité financière des parents s'applique à 66,2% des enfants non scolarisés en milieu urbain et à 43% des enfants non scolarisés en milieu rural.

Dans l'espace rural, d'autres facteurs sont à l'origine de la non-scolarisation des enfants pauvres. Il s'agit de l'éloignement et des difficultés géographiques (19,5%), du manque d'écoles dans la localité de résidence (16,2%), du désintéressement des enfants

envers l'école (5,8%), de l'attitude des parents vis-à-vis de la scolarisation des filles surtout (4,8%) et de la nécessité d'aider les parents dans leurs activités (4,2%<sup>12</sup>).

L'analyse économétrique révèle qu'après avoir contrôlé le milieu de résidence et le sexe, la probabilité qu'un enfant issu d'un milieu pauvre soit non scolarisé est nettement élevée.<sup>13</sup>

Parallèlement à la scolarisation, la formation professionnelle reste, quant à elle, une composante essentielle de l'investissement dans les capacités humaines. L'accès à ce type de formation demeure conditionné par la diffusion de la scolarisation à des niveaux moyen et supérieur, par le niveau de revenu des ménages et par la proximité des établissements de formation professionnelle. C'est ce qui explique le différentiel du taux de fréquentation des écoles de formation professionnelle entre les pauvres (5,9% au milieu urbain et 2,2% au milieu rural) et les 20% les plus aisés (respectivement 31,5% et 8,4%).

---

<sup>12</sup> *Conscientes de ce problème, les autorités de tutelle, en termes de l'année scolaire 1998-99, ont modifié les horaires et les jours de cours en fonction des contraintes des familles (jours de souk, etc.).*

<sup>13</sup> *Les résultats de la régression sont les suivants*

$$\text{Scolaris.} = 0,402 + 2,346 \text{ URB} + 0,979 \text{ SEX} - 0,872 \text{ PAUV}$$

(6,45)      (22,3)      (12,20)      (10,54)

*Log de vraisemblance = - 2544,60, les statistiques de student sont entre parenthèses.*

*Où Scolaris. est une variable dichotomique prenant la valeur 1 si l'enfant est scolarisé, 0 sinon ; URB, SEX et PAUV sont des variables qui prennent la valeur 1 pour respectivement les enfants de sexe masculin, les résidents au milieu urbain et les enfants issus des ménages pauvres. La nature de la variable dépendante (dichotomique) implique l'utilisation d'un modèle logit.*

*Les résultats ainsi obtenus sont concluants : les variables retenues jouent dans le sens attendu et avec un seuil de signification très élevé.*

*Les enfants du milieu urbain et ceux de sexe masculin ont une forte probabilité d'être scolarisés, par contre les enfants issus des ménages pauvres court le plus grand risque de l'inaccès à l'école.*

Il ressort de ce qui précède que la pauvreté va de pair avec l'analphabétisme et l'inégal accès à la formation et que les chances de scolarisation des enfants issus des couches pauvres demeurent relativement faibles et même nettement limitées pour les filles. Ce constat est essentiellement dû aux :

i - facteurs liés à la pauvreté :

- incapacité des ménages pauvres à faire face aux frais de scolarisation ;
- manque d'écoles<sup>14</sup> dans les zones rurales enclavées ;
- résistances socio-culturelles envers la scolarisation des filles.

ii – et aux coûts d'opportunité de la scolarisation des enfants :

En milieu rural défavorisé, l'activité familiale domestique et économique est encore fondée sur le travail des enfants âgés de "7 à 14 ans". La contribution des enfants à l'activité économique prend aussi la forme d'un emploi salarié hors de la sphère familiale. Dans de telles conditions, la scolarisation de l'enfant s'apparente beaucoup plus à un coût voire un manque à gagner pour les ménages à revenu limité. Ce dernier constat sévit surtout dans les milieux pauvres. La ventilation du taux d'activité des enfants âgés de 7 à 14 ans selon le milieu de résidence révèle que le coût d'opportunité du temps est plus élevé chez les enfants ruraux que pour ceux du milieu urbain. Bien qu'il ait nettement observé une tendance à la diminution de 1990/91 à 1998/99 sous l'effet de la diffusion de la scolarisation, le taux d'activité des « 7 à 14 ans » est encore élevé (25,0%) dans l'espace rural contre 4,2% en milieu urbain. En milieu rural, ce taux ne présente pas de différences notables en fonction du niveau de vie. Il s'établit à 25,9% pour la population pauvre et à 25,2% pour les

---

<sup>14</sup> Il s'avère difficile et coûteux de résoudre ce problème dans la mesure où près de la moitié (47,3%) des ménages ruraux résident dans des douars dispersés.

plus aisés. En milieu urbain, les enfants issus d'un ménage pauvre sont plus enclins à l'activité économique (6,7%) que ceux relevant d'un ménage aisé (4,2%).

**Tableau 27 : Taux d'activité des enfants de 7 à 14 ans selon le milieu de résidence et la classe de dépenses en %**

Milieu de résidence	Population pauvre	Quintile de la dépense par personne					Total
		1	2	3	4	5	
Urbain	6,7	5,7	5,0	2,4	2,8	4,2	4,2
Rural	25,9	25,8	23,9	24,9	25,2	25,2	25,0
National	19,5	21,5	16,9	13,6	9,4	6,5	14,7

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.*

iii. l'infrastructure éducative requise: Pour surmonter les entraves de la scolarisation des enfants ruraux et notamment celle des filles, un certain nombre de mesures doivent être prises en considération. Comme on l'a évoqué, en partie, ci haut, il s'agit de:

- rendre viable les écoles en place (clôture, eau potable, latrines, cantine, logement des enseignants, abris pour les élèves,..),
- combler le déficit en équipements communautaires dans l'espace rural défavorisé en investissant dans de nouveaux établissements scolaires plus appropriés, dans les pistes et routes goudronnées, l'électricité, l'eau potable, le transport collectif, etc.
- sensibiliser les parents par des campagnes médiatiques appropriées susceptibles de contrecarrer l'effet des résistances socio-culturelles envers la scolarisation des fillettes en particulier.
- recruter davantage d'enseignantes en milieu rural tout en leur garantissant des conditions décentes de vie, de déplacement et de logement.

**Tableau 28 : Alphabétisation, scolarisation et formation de la population pauvre comparée à la population la plus aisée**

Milieu urbain

en%

Caractéristiques	Population pauvre	Les plus aisés
<b>► Taux d'alphabétisation (10 ans &amp; plus)</b>		
Masculin	63,2	88,9
Féminin	40,0	64,6
Ensemble	50,9	75,9
<b>► Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans &amp; plus)</b>		
Masculin	58,8	87,5
Féminin	32,5	62,8
Ensemble	44,9	74,1
<b>► Taux de fréquentation de l'école primaire (7 à 12 ans)</b>		
Masculin	91,3	92,6
Féminin	82,1	85,7
Ensemble	86,8	89,3
<b>► Taux de fréquentation de la formation professionnelle</b>		
Masculin	5,2	32,2
Féminin	7,0	30,8
Ensemble	5,9	31,5
<b>► Taux net de scolarisation des enfants de 7 à 12 ans au CEF1</b>		
Masculin	79,7	90,4
Féminin	73,8	83,5
Ensemble	76,8	87,1
<b>► Raisons de la non-scolarisation des enfants (7 à 15 ans)</b>		
Eloignement, difficulté géographique	2,3	0,0
Manque de places	1,7	5,0
Manque d'écoles	0,0	0,0
Aides des parents	0,0	3,2
Obligation de travailler	0,0	6,3
Manques de moyens	66,2	42,4
Manques d'intérêt	1,7	0,0
Mentalité –parents	3,9	10,9
Obstacle familiale	1,6	4,9
Manque d'équipement à l'école	0,0	0,0
Autres raisons	19,6	16,4
Non déclaré	3,0	10,9
Total	100,0	100,0
<b>► Niveau scolaire (7 ans et +)</b>		
Aucun	38,5	21,5
Fondamental	51,4	42,1
Secondaire	3,6	20,5
Supérieur	1,2	13,1
Autre	5,3	2,8
Total	100,0	100,0

*Note : Les taux de fréquentation tiennent compte des personnes ayant transité par le système en question.*

**Tableau 29 : Alphabétisation, scolarisation et formation de la population  
pauvre comparée à la population la plus aisée**

Milieu rural

en %

<b>Caractéristiques</b>	<b>Population pauvre</b>	<b>Les plus aisés</b>
<b>► Taux d'alphabétisation (10 ans &amp; plus)</b>		
Masculin	43,0	58,1
Féminin	10,9	22,8
Ensemble	26,5	39,8
<b>► Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans &amp; plus)</b>		
Masculin	35,7	54,6
Féminin	6,4	18,1
Ensemble	20,2	35,6
<b>► Taux de fréquentation d'école primaire (7 à 12 ans)</b>		
Masculin	59,8	87,7
Féminin	41,5	67,5
Ensemble	50,9	77,0
<b>► Taux de fréquentation de la formation professionnelle</b>		
Masculin	2,3	10,5
Féminin	1,8	3,9
Ensemble	2,2	8,4
<b>► Taux net de scolarisation des enfants de 7 à 12 ans au CEF1</b>		
Masculin	53,1	82,9
Féminin	36,3	60,3
Ensemble	44,9	71,0
<b>► Raisons de la non-scolarisation (7 à 15 ans)</b>		
Eloignement, difficulté géographique	19,5	16,3
Manque de places	0,5	1,3
Manque d'écoles	16,2	3,6
Aides des parents	4,2	4,7
Manques de moyens	43,0	20,1
Manques d'intérêt	5,8	9,5
Mentalité –parents	4,8	21,3
Obstacle familiale	1,5	6,1
Autres raisons	3,8	14,8
Non déclaré	0,7	2,3
Total	100,0	100,0
<b>► Niveau scolaire (7 ans &amp; plus)</b>		
Aucun	63,6	51,9
Fondamental	28,1	35,9
Secondaire	0,5	3,5
Supérieur	0,3	1,2
Autre	7,5	7,5
Total	100,0	100,0

*Note : Les taux de fréquentation tiennent compte des personnes ayant transité par le système en question.*

## **2.2. Accès des pauvres aux soins de santé**

**2.2.1. Demande de soins de santé : niveau de satisfaction.** Les difficultés d'accès aux formations sanitaires en milieu rural ainsi que la faiblesse des niveaux de revenu et de la couverture médico-sanitaire, limitent la demande de soins de santé. L'évaluation de l'état de santé de la population en fonction du niveau de vie indique que le taux de morbidité (personne malade ou blessée) de la population pauvre est estimé à 12,2% en milieu urbain et à 9,6% en milieu rural. Ces pourcentages sont largement inférieurs à ceux observés par les couches les plus aisées (le 5<sup>ème</sup> quintile), soit respectivement 26,9% et 17,8%. Ces écarts peuvent s'expliquer par le degré de perception de la sévérité de la maladie qui varient en fonction du niveau de vie et du milieu de résidence. En effet, pour les couches pauvres, la maladie se confond généralement avec l'inactivité totale, alors que pour les classes aisées, il suffit que la personne soit légèrement blessée pour qu'elle se déclare malade.

Cette incidence de la morbidité n'est pas totalement traduite en demande effective de consultation médico-sanitaire. C'est particulièrement parmi les couches pauvres que la proportion de la population malade qui procède à une consultation médicale est la plus réduite (58,0% en milieu urbain et 38,8% en milieu rural, contre respectivement 80,0% et 73,9% au niveau des plus aisés). Ce constat est l'une des conséquences directes de la diffusion limitée de la couverture médico-sanitaire parmi les populations rurales en général et les pauvres en particulier. La couverture médico-sanitaire est mieux diffusée parmi les populations aisées (43,2%) que parmi les populations pauvres (2,8%) en milieu urbain (respectivement 7,9% et 2,8% en milieu rural).

**2.2.2. Les prestations sanitaires publiques : un service tourné vers les populations pauvres :** En milieu urbain plus de sept consultations sur dix (74,8%) contre plus de six sur dix (61,3%) en milieu rural effectuées par les plus aisés sont faites auprès d'un

médecin du secteur privé. Inversement, la demande de consultation par les populations pauvres est principalement sollicitée auprès d'un médecin du secteur public (74,8% dans les villes et 73,6% en milieu rural). Il en découle que les formations sanitaires publiques demeurent, de part la tarification de leurs services, un lieu de consultation privilégié pour les populations pauvres en situation de morbidité.

Il importe de noter que le taux de morbidité, le taux de consultation médico-sanitaire et l'accès aux formations sanitaires privées sont étroitement dépendants de l'adhésion de l'individu à un système de couverture médico-sanitaire. Le tableau ci-après montre que parmi les personnes couvertes, le taux de morbidité est estimé à 22,9% contre 15,5% parmi les personnes non couvertes. D'autre part, 78,7% des personnes malades disposant d'une couverture médico-sanitaire, ont consulté un personnel médical. Cette proportion est estimée à 63,0% pour les non couverts. Les formations sanitaires privées constituent, en outre, un lieu de consultation pour les malades disposant d'une couverture médico-sanitaire à raison de 65,4% des cas contre 49,2% pour le reste de la population.

**Tableau 30 : Taux de morbidité et de consultation médico-sanitaire**

En %

Indicateurs	Couvert	Non couvert
Taux de morbidité	22,9	15,5
Taux de consultation médico-sanitaire	78,7	63,0
Lieu de consultation		
Public	34,6	50,8
Privé	65,4	49,2
Total	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998-99.

### **2.2.3. Accès aux soins de santé maternelle et infantile : la pauvreté en tant qu'entrave réelle.**

L'accès aux soins de santé maternelle et infantile permet certes d'atténuer la mortalité maternelle et infantile mais il a aussi un apport certain à la santé de la population et à sa contribution au développement. Les données présentées dans les tableaux 31 et 32 indiquent que, quel que soit le milieu de résidence, les chances<sup>15</sup> d'effectuer une consultation prénatale et d'accoucher dans un milieu surveillé ou d'être assistées par un personnel de santé, sont plus faibles pour les femmes les plus défavorisées. Lorsqu'elles relèvent de la couche sociale la plus aisée, les femmes citadines procèdent à raison de 91,6% des cas de grossesses à au moins une visite prénatale et accouchent à raison de 89,2% des cas de naissances dans un milieu sanitaire surveillé (maternité publique, centre de santé avec module d'accouchement ou clinique privée). En milieu rural, ces proportions atteignent respectivement 59,0% et 39,9%. Pour les populations pauvres, l'accès au suivi de la grossesse et l'accouchement dans un milieu surveillé restent encore faibles. En milieu urbain, près d'une femme pauvre sur deux procède au suivi de sa grossesse (53,0%) et accouche dans un milieu sanitaire surveillé (54,6%). Dans l'espace rural, les consultations prénatales sont le fait de 28,4% des femmes pauvres et l'accouchement dans un établissement sanitaire est estimé à 12,4%. En matière de soins de santé maternelle, cette différenciation dans l'accès entre les classes sociales est le résultat d'une combinaison de facteurs liés non seulement à l'écart dans les niveaux de revenu et de proximité des formations sanitaires, mais aussi à l'inégal accès et de l'homme et de la femme à la scolarisation et à l'éducation sanitaire.

---

<sup>15</sup> Plus précisément, ces taux expriment la proportion des naissances observées au cours des cinq années de référence et qui ont fait l'objet d'au moins une visite prénatale ou qui ont eu lieu dans un milieu sanitaire surveillé.

En matière de vaccination, les données témoignent de l'efficacité de l'engagement des pouvoirs publics (campagne de vaccination) à généraliser la vaccination des enfants et des mères, surtout en milieu urbain. Indépendamment du niveau de vie, la quasi-totalité des enfants citadins âgés de 12 à 23 mois ont reçu tous les vaccins (95,9% des enfants issus des couches pauvres et 97,6% des enfants issus des couches les plus aisés). En milieu rural, ces taux sont estimés respectivement à 79,9% et à 97,6%. Les ruraux pauvres s'avèrent moins réceptifs aux campagnes d'information et de sensibilisation en l'absence des moyens d'information comme la télévision et les journaux, etc.

En somme, le renforcement de l'utilisation des soins de santé peut être conçu dans le sens de mieux concrétiser les objectifs liés à la garantie des soins de santé de base, à l'amélioration quantitative et qualitative des conditions d'accueil et à l'équité sociale et spatiale de l'accessibilité aux prestations sanitaires.

Tableau 31 : Accès des citoyens pauvres aux soins de santé

En%

Caractéristiques	Population pauvre	Les plus aisés
▶ Taux de morbidité	12,2	26,9
▶ Taux de consultation médico-sanitaire	58,0	80,0
<b>▶ Personnel consulté</b>		
Médecin	85,5	89,9
Dentiste	0,9	1,3
Pharmacien	2,3	6,8
Infirmier	6,1	0,2
Autres	5,2	1,8
Total	100,0	100,0
<b>▶ Secteur consulté</b>		
Public	74,8	25,2
Privé	25,2	74,8
Total	100,0	100,0
▶ Taux de couverture médico-sanitaire	2,8	43,2
▶ Proportion des naissances assistées par un personnel médical	54,6	94,6
▶ Proportion des naissances survenues en milieu surveillé	53,0	89,2
▶ Taux de suivi de la grossesse	53,2	91,6
▶ Taux de prévalence contraceptive	56,0	62,2
<b>▶ Pourcentage d'enfants de 12 à 23 ans ayant reçu les vaccinations spécifiques</b>		
BCG	100,0	97,6
DTCOQ-POLIO 1	100,0	100,0
DTCOQ-POLIO 2	100,0	100,0
DTCOQ-POLIO 3	89,9	97,6
Rougeole	95,9	97,6
▶ Pourcentage d'enfants de 12 à 23 ans ayant reçu tous les vaccins	95,9	97,6
<b>▶ Allaitement et sevrage des enfants</b>		
Proportion d'enfants de moins de 2 ans n'ayant jamais été nourris au sein	8,1	4,7
Proportion d'enfants de moins de 2 ans se nourrissant encore du sein	57,4	45,7
Proportion d'enfants sevrés	34,5	49,6
Nombre moyen de mois d'allaitement au sein	8,9	4,8
<b>▶ Enfants sevrés selon le mode de rupture de sevrage</b>		
Progressif	34,4	32,7
Brutal	65,6	67,3
Total	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

**Tableau 32 : Accès des ruraux pauvres aux soins de santé**

en %

Caractéristiques	Population pauvre	Les plus aisés
▶ Taux de morbidité	9,6	17,8
▶ Taux de consultation médico-sanitaire	38,8	73,9
<b>▶ Personnel consulté</b>		
Médecin	66,9	85,6
Dentiste	0,8	0,3
Pharmacien	2,6	6,7
Infirmier	22,4	3,8
Autres	7,3	3,6
Total	100,0	100,0
<b>▶ Secteur consulté</b>		
Public	73,6	38,7
Privé	26,4	61,3
Total	100,0	100,0
▶ Taux de couverture médico-sanitaire	2,8	7,9
▶ Proportion des naissances assistées par un personnel médical	12,8	43,4
▶ Proportion des naissances survenues en milieu surveillé	12,4	39,9
▶ Taux de suivi de la grossesse	28,4	59,0
▶ Taux de prévalence contraceptive	41,9	42,8
<b>▶ Pourcentage d'enfants de 12 à 23 ans ayant reçu les vaccinations spécifiques</b>		
BCG	91,8	100,0
DTCOQ-POLIO 1	91,8	100,0
DTCOQ-POLIO 2	87,7	100,0
DTCOQ-POLIO 3	89,9	100,0
Rougeole	81,3	100,0
▶ Pourcentage d'enfants de 12 à 23 ans ayant reçu tous les vaccins	79,9	97,6
<b>▶ Allaitement et sevrage des enfants</b>		
Proportion d'enfants de moins de 2 ans n'ayant jamais été nourris au sein	2,4	10,6
Proportion d'enfants de moins de 2 ans se nourrissant encore du sein	82,5	64,2
Proportion d'enfants sevrés	15,1	25,2
Nombre moyen de mois d'allaitement au sein	9,8	9,8
<b>▶ Enfants sevrés selon le mode de rupture de sevrage</b>		
Progressif	13,1	25,8
Brutal	86,9	74,2
Total	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

### **III. CONDITIONS DE LOGEMENT, SERVICES SOCIAUX ET INFRASTRUCTURE PHYSIQUE LOCALE**

En plus de l'emploi, l'habitat social, la proximité des points d'eau potable en milieu rural, l'accès au réseau d'eau dans les villes ainsi que l'électrification des douars ruraux, s'inscrivent parmi les premières priorités sociales nationales<sup>16</sup> des populations. L'objet de cette section est d'évaluer l'avantage tiré par les populations pauvres de l'investissement social dans l'habitat social et économique, l'électrification et la desserte en eau potable, aussi bien dans les zones urbaines qu'en milieu rural. Cette évaluation est faite dans le sens de repérer les facteurs qui favorisent un accès massif des populations défavorisées à l'investissement dans le renforcement de l'accessibilité à l'eau courante et à l'électricité.

#### **3.1. Conditions de logement des pauvres**

La disposition de meilleures conditions d'habitation, figure parmi les critères d'évaluation des conditions de vie. Les données des tableaux, ci-après, décrivent les conditions de logement des pauvres et celles des couches les plus favorisées.

Il en découle que l'amélioration des budgets de consommation contribue largement à l'amélioration des conditions de logement. C'est le cas notamment des 20% les plus aisés du milieu rural qui recourent à des substituts satisfaisants et adaptés en matières d'équipements des logements : installations de bains (14,6%), de douche (4,2%) et de fosses sceptiques et d'aisance (50,1%). Dans les villes, les populations pauvres vivent dans des conditions plus confortables que leurs homologues du milieu rural. Ainsi, 87,8% des

---

<sup>16</sup> *Direction de la Statistique (1999) : Priorités sociales nationales: pluralité et différenciation spatiale.*

citadins pauvres disposent des moyens d'évacuation des eaux usées (égout, fosse septique et d'aisance), contre uniquement 14,3% des ruraux pauvres.

La collecte des ordures ménagères laisse également apparaître une grande disparité selon le milieu de résidence. 76,6% des pauvres bénéficient de la collecte des ordures en milieu urbain. Comme pour l'ensemble de la population rurale (3,4%), les ruraux pauvres connaissent à peine (0,5%) la collecte des ordures par les services communaux.

Sur le plan du statut d'occupation des logements, les pauvres sont généralement propriétaires de leurs locaux de résidence (60,4% en milieu urbain et 84,2% en milieu rural). Cet avantage, comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, ne permet pas à ces couches d'accéder à des conditions de logement disposant d'un minimum sanitaire, surtout en milieu rural.

Concernant le nombre de pièces occupées, on relève qu'à même niveau de vie, les logements sont plus spacieux en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, en milieu rural 33,5% des ménages pauvres et 49,4% des plus aisés occupent des logements de 4 pièces et plus. Dans les villes, ces proportions sont respectivement de 9,8% et de 45,9%. Cet avantage des ruraux est plutôt apparent puisque les logements urbains sont généralement construits en maçonnerie, équipés en eau et électricité et offrent, de par leur proximité à l'infrastructure sociale, plus de confort que les logements ruraux généralement construits en pisé. Selon le niveau de vie, les ménages pauvres sont plus nombreux à occuper un logement d'une seule pièce que le reste de la population. Pour les ménages pauvres, le taux d'occupation (nombre de personnes par pièce) des logements est de 4,2 en milieu urbain et de 3,3 en milieu rural. Pour les plus favorisés, cet indice est respectivement de 1,6 et de 2,0 personnes par pièce.

Compte tenu des conditions de logement des populations pauvres, les investissements sociaux en matière de relogement et d'amélioration des conditions d'habitat peuvent être davantage ciblés vers les strates/poches de pauvreté dans les villes et les zones rurales les plus défavorisées et enclavées. En outre, une attention particulière peut être accordée à l'amélioration des conditions d'habitat par l'extension du programme de relogement et d'habitat social aux agglomérations rurales supposées constituer des nuées dynamiques de développement. Le recours à des solutions localement et socialement adaptées aux aspirations des populations rurales pauvres en particulier (cas de l'usage des matériaux locaux), contribuera à la réduction des coûts de construction et favorisera l'émergence de logements relativement décents.

**Tableau 33 : Conditions d'habitat comparées de la population urbaine pauvre**

en %

Caractéristiques	Population pauvre	Quintile I	Quintile V
▶ Statut d'occupation des logements			
Propriétaire	60,4	62,5	54,6
Locataire	25,9	25,2	30,8
Logement de fonction	1,4	1,0	4,0
Logement gratuit	5,7	6,0	9,2
Autres statuts	6,6	5,3	1,4
Total	100,0	100,0	100,0
▶ Taux des ménages qui cohabitent			
	25,0	22,0	3,8
▶ Nombre moyen de personnes par pièce			
	4,2	3,9	1,6
▶ Nombre moyen de pièces			
	2,3	2,4	3,8
▶ Répartition de la population selon le nombre de pièces occupées			
Une pièce	18,9	18,2	3,3
Deux pièces	45,6	41,1	17,3
Trois pièces	25,7	27,2	33,5
Quatre pièces	7,7	9,1	19,3
Cinq pièces et plus	2,1	4,4	26,6
Total	100,0	100,0	100,0
▶ Equipement sanitaire			
Bain	0,9	0,7	5,2
Baignoire	0,5	0,9	25,9
Douche	1,7	5,0	55,0
Lavabo	9,2	13,9	74,3
▶ Evacuation des eaux usées			
Egout	67,8	67,7	90,9
Fosse septique	6,5	5,7	2,2
Fosse d'aisance	13,5	15,0	5,5
Jetées dans la nature	10,6	10,5	1,2
Autres	1,1	0,6	0,1
Non déclaré	0,5	0,5	0,0
Total	100,0	100,0	100,0
▶ Mode d'évacuation des ordures ménagères			
Poubelle communale de collecte	12,9	15,2	11,0
Ramassées par camion communal	63,7	62,5	82,2
Jetées dans la nature	19,5	19,0	4,9
Autre	3,8	3,3	1,9
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

**Tableau 34 : Conditions d'habitat comparées de la population rurale pauvre**

Caractéristiques	en%		
	Population pauvre	Quintile I	Quintile V
► Statut d'occupation des logements			
Propriétaire	84,2	83,6	90,4
Locataire	0,8	1,1	0,4
Logement de fonction	0,0	0,0	0,3
Logement gratuit	6,4	7,0	4,6
Autres statuts	8,6	8,3	4,3
Total	100,0	100,0	100,0
► Taux des ménages qui cohabitent			
	3,7	4,8	4,1
Nombre moyen de personnes par pièce			
	3,3	3,4	2,0
► Nombre moyen de pièces			
	3,2	3,2	3,9
► Répartition de la population selon le nombre de pièces occupées			
Une pièce	7,0	6,4	4,7
Deux pièces	28,7	29,6	20,9
Trois pièces	30,8	31,1	25,0
Quatre pièces	17,7	18,0	20,0
Cinq pièces et plus	15,8	14,9	29,4
Total	100,0	100,0	100,0
► Equipement sanitaire			
Bain	12,8	12,5	14,6
Baignoire	0,0	0,0	0,3
Douche	0,4	0,0	4,2
Lavabo	0,2	0,2	4,5
► Evacuation des eaux usées			
Egout	0,7	0,8	0,6
Fosse septique	1,4	0,7	10,2
Fosse d'aisance	12,2	10,9	39,9
Jetées dans la nature	83,1	85,3	47,0
Autres	0,0	0,0	0,9
Non déclaré	2,6	2,3	1,4
Total	100,0	100,0	100,0
► Mode d'évacuation des ordures ménagères			
Poubelle communale de collecte	0,3	0,0	1,9
Ramassées par camion communal	0,2	0,0	1,5
Jetées dans la nature	99,1	99,7	95,1
Autre	0,2	0,0	1,5
Non déclaré	0,2	0,3	0,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

### **3.2. Accès des pauvres à l'eau potable**

Le taux de branchement au réseau d'eau potable s'élève à 96,9% pour les citadins les plus aisés et à 83,7% pour les populations pauvres. En milieu rural, les sources traditionnelles constituent le principal mode d'approvisionnement en eau potable pour toutes les couches sociales. L'accès à l'eau potable du réseau est relativement important chez les ruraux à revenu élevé que chez les ruraux pauvres, mais reste limité dans son ensemble. Ainsi, 17,3% des plus aisées de la population rurale s'approvisionnent en eau potable du réseau, (soit 7,8% par branchements directs et 9,5% par les bornes fontaines). Au niveau des populations pauvres, seules 7,6% s'approvisionnent du réseau (4,8% par branchements directs et 2,8% par le biais des bornes fontaines).

Ce retard en réseau d'eau potable dans l'espace rural par rapport aux villes résulte, d'une part, d'une politique d'investissement public ayant avantagé les agglomérations urbaines pour des raisons liées, entre autres, au coût de tel investissement. Ce coût est nécessairement plus élevé dans les zones rurales en raison de la forte dispersion de la population en milieu rural et des difficultés géographiques. Compte tenu de ces coûts élevés, des plans de recouvrement effectif des coûts devront être arrêtés afin d'améliorer le degré d'accès des populations rurales aux points d'eau potable et plus particulièrement dans les zones défavorisées<sup>17</sup>.

### **3.3. Accès des pauvres à l'électricité**

En matière d'électrification, le Maroc a connu des progrès appréciables ces dernières années. En 1998/99, plus de la moitié des ménages marocains (55,9%) disposent de l'électricité dans leur logement. Dans les villes, cette proportion s'est élevée de 76,4% en

---

<sup>17</sup> *Les couches rurales les plus aisées font recours généralement à de bons substituts.*

1984/85 à 86,1% en 1998/99, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 0,9%. Dans l'espace rural, de 1984/85 à 1998/99, le taux d'équipement en électricité a progressé de 6,1% à 15,6%, soit une croissance annuelle moyenne de 7,5%. A l'instar d'autres équipements communautaires non moins importants, l'élargissement de l'accessibilité à l'électricité avantage, en priorité, les populations les plus aisées. Abordée selon le niveau de vie, la comparaison des taux d'équipement des logements en électricité montre que les ménages pauvres ne sont équipés qu'à raison de 65,1% dans les villes et de 11,0% dans les zones rurales. Ces taux s'améliorent à mesure que le niveau de vie s'élève et s'établissent pour les plus aisés à 96,1% en milieu urbain et à 24,3% en milieu rural.

Il importe de signaler que l'électrification d'une zone urbaine ou rurale, ne suffit pas à elle seule de garantir un usage massif de l'électricité. Les populations pauvres sont manifestement les couches sociales les plus confrontées aux problèmes de financement quant à la couverture des frais de branchement au réseau d'électricité et des charges de consommation. D'autre part, les logements des populations pauvres sont généralement de type sommaire et mal adaptés aux conditions de branchement au réseau d'électricité. La diffusion de l'usage de l'électricité parmi les couches pauvres suppose donc l'extension du réseau d'électricité aux zones rurales défavorisées, le recouvrement du coût de branchement des ménages les plus pauvres et l'amélioration des conditions d'habitat de façon à ce que les logements soient mieux adaptés à l'équipement en électricité.

**Tableau 35 : Accès comparés des populations pauvres à l'eau potable et à l'électricité**

En %

Caractéristiques	Populations pauvres	Les plus aisés
<b>Milieu urbain</b>		
▶ Approvisionnement en eau		
Eau potable/ réseau	59,5	94,0
Eau potable/ fontaine	24,2	2,9
Puis, Oued,.....	1,8	0,1
Point d'eau collectif	1,9	0,5
Autres sources	8,5	1,0
Point d'eau privé	4,1	1,2
Non déclaré	0,0	0,3
Total	100,0	100,0
▶ Taux d'équipement des ménages en :		
Electricité	65,1	96,1
Téléphone	5,5	59,7
<b>Milieu rural</b>		
▶ Approvisionnement en eau		
Eau potable/ réseau	4,8	7,8
Eau potable/ fontaine	2,8	9,5
Puis, Oued,.....	30,9	21,8
Point d'eau collectif	31,8	20,4
Autres sources	5,5	5,2
Point d'eau privé	23,2	35,2
Non déclaré	1,0	0,1
Total	100,0	100,0
▶ Taux d'équipement des ménages en		
Electricité	11,0	24,3
Téléphone	0,4	2,4

**Source: Direction de la Statistique, Données de l'ENNVM 1998/99**

**Note : Pour l'équipement sanitaire et en électricité, le tableau donne la proportion de ménages disposant de tels équipements.**

### **3.4. Proximité des douars ruraux de l'infrastructure physique locale**

Les données présentées ci-après permettent d'évaluer le degré d'accès des populations pauvres et non pauvres aux équipements sociaux de base. Les douars regroupant les populations pauvres accusent un retard en matière d'équipement en infrastructure sociale physique, et ce en comparaison avec les douars où résident d'importantes proportions des populations les plus aisées. Ainsi, la proportion des ménages pauvres résidant dans un douar desservi par une route goudronnée est de 24,8% contre 38,9% pour les ménages les plus favorisés. Ces proportions s'établissent respectivement à 13,6% et 24,2% pour l'électricité et à 10,4% et 11,5% pour les bornes-fontaines.

La proportion des ménages observés dans un douar équipé d'un dispensaire ou d'un centre de santé, est près de trois fois plus élevée chez les plus aisés (20,7%) que chez les ménages classés pauvres (6,0%). En revanche, le sous-équipement en établissements sanitaires observé dans les douars habités par les ménages pauvres est généralement compensé par les infirmiers itinérants : 53,6% des pauvres sont installés dans des douars visités par un infirmier itinérant, contre 49,9% pour les ménages aisés. Il y a lieu également de noter que la proportion des femmes qui accouchent en milieu surveillé est plus importante parmi les plus aisées (41,6%) que parmi les populations pauvres (20,4%).

L'inégal accès des populations aux équipements éducatifs de base est aussi manifeste. La proportion de la population pauvre résidant dans des douars équipés d'école primaire est de 57,9%. Cette proportion est estimée à 74% pour les plus aisés.

Concernant l'utilisation des moyens de transport par la population rurale, les données révèlent qu'à peine 50% de la population pauvre

est desservie par un moyen transport en commun (soit à titre permanent ou occasionnel). Pour les plus aisées, cette proportion s'élève à 65,3%. Ces niveaux témoignent du sous équipement en routes et pistes et de l'enclavement des zones rurales pauvres.

S'agissant de l'activité principale dans les douars, on remarque que les pauvres sont installés dans la majorité des cas (soit 85,2%) dans des douars où l'activité principale est l'agriculture et/ou la pêche, contrairement aux plus aisées qui sont installées dans des douars caractérisés par une activité économique plus diversifiée (4,3% du commerce, 3,8% des services, 1,9% de l'industrie). Malgré la prédominance de l'agriculture dans des douars habités par les personnes pauvres, on constate que parmi ces populations pauvres, 40,0% sont installés dans des zones irriguées contre 49,3% pour les plus favorisées.

Le problème de la recherche d'un emploi en milieu rural, se pose beaucoup plus pour les populations pauvres que pour les plus aisées. En effet, les ménages pauvres sont installés surtout dans des douars où la recherche d'un emploi est plus difficile (79,8%) en comparaison avec les plus aisés (74,4%). En termes d'encadrement agricole, les agriculteurs sont loin d'être bien encadrés, surtout les zones habitées par les ménages pauvres. De même, la proportion des ménages résidant dans des douars disposant d'au moins une coopérative s'élève à 5,3% pour les pauvres et à 9,8% pour les plus aisés. La présence des coopératives d'encadrement agricole est moins importante : la proportion des ménages pauvres bénéficiant de cet encadrement s'établit à 2,7% au niveau des ménages pauvres et à 3,4% pour les plus aisés.

**Tableau 36 : Degré d'accès des ménages ruraux pauvres et non pauvres aux équipements communautaires de base.**

En%

Indicateurs	Populations pauvres	Les plus aisés
▶ Répartition des ménages selon le type de douar		
Groupé	51,5	53,0
Dispersé	48,5	47,0
Ensemble	100,0	100,0
▶ Desserte du douar par une route goudronnée		
	24,8	38,9
▶ Desserte du douar par un transport en commun		
	50,0	65,3
▶ Répartition des ménages ruraux selon le lieu d'accouchement des femmes		
A domicile	79,6	58,4
Hôpital / Maternité	13,8	32,3
Dispensaire / Centre de santé	6,6	9,3
Ensemble	100,0	100,0
▶ Proportion des ménages ruraux résidant dans des douars visités par un infirmier itinérant		
	53,6	49,9
▶ Répartition des principales activités économiques dans les douars		
Agriculture	85,2	78,0
Pêche	10,9	9,6
Commerce	--	4,3
Industrie	--	1,9
Mines	1,2	1,1
Services	2,2	3,8
Autres activités	0,5	1,3
Ensemble	100,0	100,0
▶ Mode d'accès à l'emploi dans les douars		
Facile	20,2	25,6
Difficile	79,8	74,4
Ensemble	100,0	100,0
▶ Proportion des ménages ruraux résidant dans des douars disposant des équipements suivants		
Souk hebdomadaire	4,5	8,1
Ecole primaire	57,9	74,0
Dispensaire / Centre de santé	6,0	20,7
Accoucheuse traditionnelle	37,8	30,6
Electricité	13,6	24,2
Fontaine publique	10,4	11,5
Coopératives	5,3	9,8
Coopératives d'encadrement agricole	2,7	3,4
Terres irriguées	40,0	49,3
Système traditionnel des travaux dans les champs	37,8	24,0
Système traditionnel d'élevage	12,6	10,9

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

#### **IV. MARCHÉ DE L'EMPLOI ET ACTIVITE ECONOMIQUE: FRAGILITE DE LA POSITION DES PAUVRES**

L'interaction entre l'offre et la demande de main d'œuvre révèle que le déséquilibre sur le marché du travail s'explique en partie par une offre excédentaire et, dans une moindre mesure, par une demande insatisfaite, et qu'un chômage voire un sous-emploi structurel affecte presque toutes les catégories de la population active. Cette sous-utilisation de la main d'œuvre frappe, en priorité, le milieu urbain et sévit beaucoup plus parmi les femmes, les jeunes et les diplômés.

Au troisième trimestre<sup>18</sup> de 1999, le nombre d'actifs s'est établi à 10 680 milliers dont 1 535 milliers sont en situation de chômage. Le volume de la population active est appelé à s'élever sous l'effet conjugué d'une croissance démographique soutenue, d'une diffusion de l'éducation et de la formation parmi les femmes en particulier et de l'urbanisation. Le déséquilibre en matière d'emploi ne peut que favoriser l'expansion de la pauvreté, car les ménages n'arrivent pas à mobiliser la totalité de leur force de travail pour se protéger contre la pauvreté. Du fait que le développement du marché du travail conditionne les niveaux de vie des ménages, il constitue par conséquent un élément indéniable dans la stratégie de lutte contre la pauvreté. La structure du marché du travail et sa stratification en segments homogènes constituent des éléments importants autant dans l'appréhension que dans l'explication de la pauvreté (Aynaoui, 1995). Ledit marché est perçu comme étant une courroie de transmission de l'impact des politiques macro-économiques sur la pauvreté (Addisson, Demery, 1994). Dans le contexte actuel, caractérisé par la contraction du rôle de l'Etat-providence, le marché du travail se trouve caractérisé par un dysfonctionnement chronique contribuant à l'augmentation de l'incidence de la pauvreté.

---

<sup>18</sup> *Données sur l'enquête nationale sur l'emploi, 1999 : Direction de la Statistique.*

Dans cette section, il est question d'appréhender les facteurs liés aux statuts et formes d'emploi qui contribuent au renforcement de l'aptitude des populations à s'immuniser contre la pauvreté.

#### **4.1. Précarité du statut d'emploi des pauvres**

A considérer les statistiques sur l'emploi, émanant de l'ENNVM 1998-99, d'importantes inégalités caractérisent l'accès à l'emploi. La faible participation à la production des biens et services est manifeste parmi les pauvres aussi bien en milieu urbain qu'en rural. Leur taux d'activité brut est relativement faible en comparaison avec la population aisée<sup>19</sup>. Il est de l'ordre de 33,3% pour les citadins pauvres et de 39,3% pour les ruraux pauvres, comparé à 40,8% et 49,8% respectivement dans les deux milieux pour les plus aisés. Nonobstant, cette différence du niveau de l'activité entre ces deux catégories sociales, demeure largement imputable à la structure démographique des ménages pauvres, marquée notamment par une présence notable des moins de 15 ans. Leur part est de l'ordre de 37,5% dans les villes contre 47,4% dans les campagnes. En effet, hormis cette sous-population, le taux d'activité pour la population âgée de plus de 15 ans est estimé à 50,7% pour les pauvres contre 52,8% pour les plus aisés en milieu urbain. Ce chiffre est respectivement de 62,6% contre 63,2% en milieu rural. Autrement dit, la charge<sup>20</sup> qui pèse sur les actifs occupés pauvres est substantiellement plus lourde que celle observée auprès des plus aisés. En milieu urbain, un actif occupé pauvre assure la prise en charge de près de 3,3 personnes (1,9 pour les plus aisées). En milieu rural, le taux de charge est de l'ordre de 1,7 pour les premiers contre 1,1 pour les seconds. Les taux de charge relevés dans les

---

<sup>19</sup> *Est considéré aisée, toute personne appartenant aux 20% des ménages réalisant la dépense par tête la plus élevée.*

<sup>20</sup> *Le taux de charge exprime ici le rapport du nombre de personnes sans emplois (inactifs et chômeurs) aux personnes actives occupés.*

deux milieux de résidence témoignent de l'impact de l'inactivité et du chômage sur la pauvreté.

L'ENNVN 1998-99 montre que la participation des femmes à la production des biens et services demeure relativement limitée. Le taux de féminisation de la population active est passé, entre 1982 et 1999, de 24,3% à 29,2% en milieu urbain et de 16,1% à 38,1% en milieu rural. Cette évolution est en liaison étroite avec la progression de la scolarisation et la formation des filles, le changement des mentalités et les transformations socio-culturelles manifestes. Toutefois, différencié selon les catégories sociales, le taux de féminisation de la population active affiche, en milieu urbain, un écart dépassant les 10 points entre les pauvres (27,0%) et les plus aisés (37,7%). Ce résultat corrobore l'impact de l'inactivité sur la pauvreté urbaine. Inversement, le taux de féminisation des actifs ruraux pauvres (38,3%) dépasse légèrement celui des actifs aisés (37,6%). En effet, l'emploi de la femme rurale n'est propice que sous le statut d'aide familiale et parmi les ménages disposant d'une activité indépendante ; l'activité économique féminine rémunérée est encore le "privilège" des femmes les plus pauvres.

Afin de mieux appréhender l'interaction entre la pauvreté et l'inactivité, il est question d'approcher les liaisons entre les niveaux de vie et l'inactivité féminine via le calcul des coefficients de leur corrélation partielle<sup>21</sup> par milieu de résidence.

---

<sup>21</sup> La corrélation partielle entre deux vecteurs de variables  $X$  et  $Y$  est la corrélation simple entre  $X$  et  $Y$  après avoir enlevé de  $X$  et  $Y$  l'effet linéaire du vecteur  $Z$ .  $Z$  étant la variable de contrôle.

**Tableau 37 : Coefficients de corrélation partielle entre l'inactivité et la répartition de la population féminine âgée de 7 ans et plus selon les classes de dépenses (variable de contrôle : Niveau d'instruction)**

Quintile de dépenses par tête	Milieu de résidence	
	Urbain	Rural
Les 20% les plus pauvres	0,03***	0,05***
Les 20% les plus aisés	-0,08***	-0,03***

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998-99.

\*\*\* Significatif à 1%

Ainsi, en isolant l'effet de l'instruction, la corrélation entre l'inactivité féminine et la classe de dépenses, quoiqu'elle demeure faible, est similaire dans les deux milieux de résidence. Elle dénote en effet une association contrastée selon les niveaux de vie. Plus les femmes sont inactives, plus elles sont exposées au risque de pauvreté.

Abstraction faite du milieu de résidence, la relation entre l'inactivité féminine et la pauvreté est tout autre. Une association négative se dessine entre niveau de vie aisé et inactivité féminine. Ce constat dénote que plus les femmes sont aisées plus elles participent aux activités économiques. Un tel résultat n'étonne guère dans la mesure où dans la société marocaine, l'appartenance à une couche sociale favorisée est, le plus souvent, synonyme d'une scolarisation élevée, d'un accès plus large aux services socio-économiques et d'une ouverture aux faits modernes. La concomitance de tous ces éléments contribue, à assurer un travail bien rémunéré, gage d'immunisation contre toute forme de précarité. Par ailleurs, le travail de la femme (à l'extérieur du foyer) est l'ossature d'une relative émancipation qui n'est pas sans effet sur l'amélioration des conditions de vie.

La comparaison de la structure de l'activité de la population pauvre avec celle de la population aisée montre que l'activité économique des individus est influencée aussi bien par le contexte économique du pays que par la structure démographique. En effet, il convient de remarquer que la population pauvre est composée à raison de 41,1%

d'actifs occupés, de 6,2% de chômeurs et de 52,7% d'inactifs. Ces derniers sont en majorité des élèves et étudiants (38,1%), des femmes aux foyers (37,7%) et des jeunes enfants âgés de 7 à 10 ans (11,5%). Pour les aisés, la structure est presque similaire : les actifs occupés représentent 39,2%, les chômeurs 8,3% et les inactifs 47,5%. Les étudiants et les élèves représentent 42,6% des actifs, les femmes aux foyers 41,5% et le reste d'inactifs 15,7%.

Le milieu urbain se distingue par une forte présence des inactifs pauvres par rapport au milieu rural. Cette même démarcation caractérise la présence des aisés en milieu urbain par rapport au milieu rural. En admettant de tels constats, tout semble indiquer que l'inactivité est un facteur de consolidation de la pauvreté. L'exercice d'une activité professionnelle rémunérée ne peut qu'engendrer l'amélioration des conditions de vie.

Cette précision étant faite, il s'agit dans ce qui suit d'estimer le risque de tomber pauvre selon les différentes modalités d'activité<sup>22</sup>.

---

<sup>22</sup> Pour ce faire, il sera question d'adopter une analyse ayant pour objectif de trouver une fonction discriminante permettant de construire un modèle prédictif d'appartenance à un groupe donné (pauvre, non pauvre). Cette fonction a le pouvoir de séparer au mieux les deux groupes en l'occurrence, et ce, en trouvant la combinaison linéaire des variables explicatives. Les modalités du type d'activité qui séparent la population étudiée en deux ou plusieurs groupes homogènes. La fonction établie permet de prédire un score discriminant, sur la base duquel on estime la probabilité d'appartenance à l'un des groupes en question. Les quatre fonctions discriminantes estimées sont :

$$D1 = -0.36 AO - 0.09 CH - 1.31 EE - 0.13 FF + 0.83 JE - 0.10 RENT - 0.06 RET + 0.39 AUTRE$$

$$D2 = -0.14 AO - 0.23 CH - 0.13 EE - 0.06 FF + 0.91 JE - 0.15 RENT + 0.07 AUTRE$$

$$D3 = -0.37 AO + 0.13 CH - 0.24 EE + 0.79 JE - 0.02 RENT - 0.43 RET + 0.19 AUTRE$$

$$D4 = +0.22 AO + 0.19 CH + 0.51 EE + 1.0 JE - 0.07 RENT - 0.19 RET + 0.06 AUTRE$$

Avec D1 prend la valeur 1 si l'enquêté est une femme citadine pauvre, 0 si elle est non pauvre ;

D2 prend la valeur 1 si l'enquêté est une femme rurale pauvre, 0 si elle est non pauvre ;

D3 prend la valeur 1 si l'enquêté est un homme citadin pauvre, 0 s'il est non pauvre et

D4 prend la valeur 1 si l'enquêté est un homme rural pauvre, 0 s'il est non pauvre.

Notations :

AO : Actif occupé, CH : Chômeur, EE : Elève ou Etudiant, JE : Jeune enfant, FF : Femme au foyer, RENT : Rentier.

**Tableau 38 : Risque de pauvreté selon le sexe, le type d'activité et le milieu de résidence**

Type d'activité	Milieu de résidence			
	Urbain (U)		Rural (R)	
	Féminin (F)	Masculin (M)	Féminin	Masculin
Actif occupé (AO)	0,43	0,46	0,48	0,47
Chômeur (CH)	0,48	0,56	0,38	0,52
Femme au foyer (FF)	0,52	--	0,50	--
Jeune enfant (JE)	0,95	0,97	0,74	0,83
Elève/étudiant (EE)	0,48	0,48	0,47	0,53
Rentier (RENT)	0,23	0,22	0,20	0,31
Retraité (RET)	0,39	0,33	--	0,28
Infirmes (INF)	0,88	0,73	0,56	0,53
Autre inactif	0,89	0,73	0,56	0,53

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998-99.

Ainsi, les attributs du type d'activité différencient fortement la population face au risque de pauvreté. Les inactifs disposant des ressources financières stables tel que les rentiers et les retraités sont les moins exposés au risque de tomber dans la pauvreté, abstraction faite du milieu de résidence. Mais le reste des inactifs comme les jeunes enfants, les infirmes et les femmes aux foyers sont les plus exposés au risque de pauvreté. L'inactivité non assistée financièrement constitue un facteur de risque additif de pauvreté. Le fait d'exercer une activité ne peut parer automatiquement le risque de pauvreté. En effet, bien que la probabilité d'être pauvre parmi les actifs occupés soit inférieure à 50%, elle demeure néanmoins significative. L'occupation d'un emploi ne pourrait protéger l'individu contre les aléas de pauvreté dans un milieu où prime l'activité informelle et la prédominance du travail familial non rémunéré. Quel que soit le milieu de résidence, les chômeurs masculins sont plus vulnérables à la pauvreté que les chômeuses féminines. La durée moyenne du chômage des pauvres est plus importante chez les hommes (38,5 mois) que chez les femmes (32,3 mois).

La relation entre type d'activité et pauvreté montre que les ménages pauvres s'avèrent posséder un nombre moyen d'actifs qui dépasse celui des ménages aisés. Ce nombre est de 2,5 contre 1,7 en milieu urbain, et de 3,2 contre 2,4 en milieu rural. Toutefois, ces nombres moyens sont constitués respectivement de 28% contre 17% et de 5,6% contre 8,3% par des chômeurs. La forte présence de ces derniers parmi les ménages urbains pourrait témoigner de la précarité économique et par voie de conséquence de la chronicité du chômage. En milieu rural, le caractère modéré du nombre de chômeurs par ménage relègue au second plan le chômage comme déterminant de la pauvreté rurale.

**Tableau 39 : Tendances centrales des indicateurs de la mobilisation des ressources humaines des ménages.**

Catégorie socio-économique	Pauvre		Non pauvre		Aisé	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Nombre moyen d'actifs/ménage	2,5	3,1	1,9	2,8	1,7	2,4
Nombre moyen de chômeurs/ ménage	0,7	0,2	0,5	0,2	0,3	0,2
Nombre moyen d'inactifs/ménage	4,9	4,8	3,4	3,1	2,4	2,3
Proportion des ménages sans actifs (%)	5,0	2,9	8,3	4,7	10,6	7,9
Taille moyenne des ménages	7,4	7,9	5,4	5,9	4,1	4,7

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998-99.*

L'écart en termes de composition des ménages prend de l'ampleur en examinant le nombre moyen d'inactifs par ménage. Ce nombre double lorsque l'on passe des ménages aisés aux ménages pauvres (2,4 contre 4,9 dans le milieu urbain et 2,3 contre 4,8 dans le milieu rural). Abstraction faite du milieu de résidence, les pauvres ont tendance à résider en ménages nombreux composés de plus de sept personnes, alors que les aisés cohabitent en ménages restreints composés à peine de plus de quatre personnes. La pauvreté,

synonyme d'un niveau économique bas, contribue à la hausse du régime démographique des familles marocaines, qui est susceptible de retrouver les chemins de l'inflexion, dès que les conditions économiques redeviendraient meilleures.

Il est à noter qu'en dépit du nombre moyen d'actifs par ménage pauvre, une proportion non négligeable de ces ménages demeure sans membres actifs. Elle atteint 5,0% en milieu urbain et 2,9% en milieu rural. Près de la moitié de ces ménages (48,0%) urbains est dirigée par des femmes dont 43,4% sont des veuves et/ou divorcées. En milieu rural, les ménages pauvres sans membres actifs représentent 71,5% parmi les ménages pauvres dirigés par une femme.

#### **4.2. Chômage et pauvreté**

L'étude de la relation entre le chômage et la pauvreté se justifie par le fait que la pauvreté peut être une conséquence directe de toute pénurie d'opportunités d'emploi.

Abstraction faite du sexe, l'incidence du chômage parmi les pauvres, est plus accentuée en milieu urbain (31,2%) qu'en milieu rural (6,9%). Autrement dit, le chômage et la pauvreté vont de pair en milieu urbain.

**Tableau 39 : Taux du chômage selon le sexe, le niveau de vie et le milieu de résidence**

Milieu/ sexe	Pauvre	Non pauvre	Aisé
<b>Urbain</b>			
Masculin	29,0	21,0	15,0
Féminin	37,0	30,0	20,0
Ensemble	31,2	24,2	16,9
<b>Rural</b>			
Masculin	9,0	8,0	10,0
Féminin	2,0	5,0	7,0
Ensemble	6,9	7,0	7,7

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998-99.

En milieu rural, les taux de chômage féminin et masculin sont légèrement différenciés selon la classe de dépenses. Deux raisons fondamentales semblent justifier cette situation. D'abord, la population active rurale augmente plus rapidement que le rythme d'absorption de la main d'œuvre par l'agriculture, chose favorisant l'exode rural massif et réduisant le nombre de demandeurs d'emplois en milieu rural. Ensuite, la coexistence des emplois à caractères familiaux et occasionnels liés à l'exploitation des domaines familiaux sous le statut d'aide familiale non rémunéré.

Le test d'indépendance<sup>23</sup> entre le risque de chômage et le niveau socio-économique assimilé à la classe de dépense, confirme que,

<sup>23</sup> Le test d'indépendance (TEST.KHI-DEUX) calcule la valeur de la distribution khi-deux pour la statistique ( $\chi^2$ ) et les degrés de liberté appropriés. L'équation de cette fonction est

$$\alpha = P(X \phi \chi^2) \text{ où } \chi^2 = \sum_i \sum_j \frac{(A_{ij} - E_{ij})^2}{E_{ij}} \text{ et où :}$$

$A_{ij}$  est le nombre d'observations réelles dans une classe de dépenses  $i$  et pour un statut d'emploi  $j$

$E_{ij}$  dénote la fréquence prévue (théorique), calculée en tant que rapport du produit des totaux de la  $i$ -ème ligne et de la  $j$ -ème colonne avec le total général.

Si  $\alpha$  calculé est inférieur au risque du premier ordre, conventionnellement, 5%, on rejette l'hypothèse de l'indépendance, sinon on l'accepte.

toutes choses étant égales par ailleurs, la répartition du chômage urbain, n'est pas indépendante de la classification par groupe de dépenses<sup>24</sup>. En milieu rural, le risque de chômage n'est que légèrement affecté par le niveau socio-économique.

Cette description est approfondie dans ce qui suit par une analyse des paramètres de la fonction logistique<sup>25</sup> permettant d'estimer l'effet net des déterminants individuels sur la pauvreté, tout en mettant l'accent sur l'effet du chômage.

---

<sup>24</sup> En milieu urbain, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, le  $\alpha$  calculé, est nul. Par contre, en milieu rural, il est de 0,13 pour les premiers et de 0,36 pour les seconds.

M.R : modalité de référence

Niveau de signification : \*(10%), \*\* (5%), \*\*\* (1%) et NS (non significatif à 10%).

<sup>25</sup> La régression logistique estime le logarithme du risque  $P/(1-P)$  d'apparition d'un événement dépendant selon que certains événements indépendants se produisent ou non.  $P$  désigne la probabilité pour que l'événement dépendant prenne la valeur 1 (ici, il s'agit de la probabilité pour que l'individu soit pauvre). Cependant, les modalités des variables catégorielles doivent être transformées au préalable en variables booléennes. Le modèle s'écrit ainsi :

$$\frac{P}{1-P} = \exp \beta_0 \prod_{i=1}^{i=n} \exp \beta_i X_i$$

Pour saisir la portée analytique de ce modèle, on recourt à la notion du risque relatif (R.R) qui n'est autre que le rapport entre le risque associé à une modalité  $i$  ( $R_i$ ) et celui d'une modalité de référence ( $R_r$ ) :  $R_i/R_r$ . Le risque relatif permet d'examiner l'impact d'une modalité sur la probabilité d'occurrence de l'événement dépendant, et ce, en comparant les individus ayant cette modalité avec ceux ayant la modalité de référence.

Les R.R supérieurs à 1 sont associés à des modalités qui augmentent le risque de pauvreté en comparaison avec la modalité de référence, ou relativement à une modalité de la même variable qui a un R.R plus faible. Corrélativement les R.R inférieurs à 1 sont associés à des modalités qui diminuent le risque de tomber pauvre, relativement à la modalité de référence ou relativement à une modalité de la même variable qui a un R.R plus élevé. Plus grand est l'écart entre R.R et l'unité, plus fort est l'effet de la modalité.

**Tableau 40 : Risque relatif de pauvreté mesuré par la fonction logistique**

Variables indépendantes	Risques relatifs nets par rapport aux modalités de référence	
	Urbain	Rural
Type d'activité		
Chômeur	1,73***	1,19(NS)
Inactif	1,17**	1,35***
Actif occupé (MR)	1,00	1,00
Niveau d'instruction		
Fondamental	0,67***	0,64***
Secondaire	0,20***	0,22***
Supérieur	0,12***	0,29***
Sans instruction (MR)	1,00	1,00
Sexe		
Féminin	0,87**	0,80***
Masculin (MR)	1,00	1,00
Type de ville		
Petite ville	1,18***	--
Grande ville (MR)	1,00	--

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1990-91.*

*Notations: MR = Modalité de référence.*

Compte tenu du niveau de signification des paramètres ainsi obtenus, la relation entre « être en situation de chômage » et le risque d'être pauvre n'est significative qu'en milieu urbain. Le risque relatif pour un chômeur citadin d'être pauvre est de 73% plus fort en comparaison à un actif occupé. Ce risque chute à 17% pour une personne inactive. Cette différence confirme que la dimension économique de la pauvreté est manifeste; chose témoignant de l'importance de la création d'emplois rémunérateurs.

La taille de la ville a, quant à elle, un impact significatif sur la pauvreté. Le fait de résider dans une petite ville augmente le risque de subir la pauvreté de 18%. Le chômage apparaît comme étant

l'une des principales causes de la pauvreté. Le sous-emploi de la main d'œuvre requiert aussi une importance capitale dans l'explication de la pauvreté. Il convient, donc, d'élucider davantage cette relation au moyen d'un examen détaillé des liens qui s'établissent entre le sous-emploi et la pauvreté.

### 4.3. Sous-emploi<sup>26</sup> et pauvreté

Le marché du travail marocain est marqué par la prédominance des emplois agricoles saisonniers, par l'accès inégal entre les sexes à l'activité professionnelle et par la chronicité du chômage. Mais vu que les taux de chômage ne peuvent fournir des incitations précises sur les caractéristiques de ce marché, l'étude du sous-emploi permet, par contre, de fournir des détails probants sur ledit marché.

L'incidence du sous-emploi sur la population active est plus accentuée en milieu urbain (33,6%) qu'en milieu rural (20,0%). Pour les personnes aisées, ces taux semblent fléchir en atteignant des valeurs de 23,6% et 21,5% respectivement pour les deux milieux de résidence. En milieu urbain, les femmes pauvres subissent l'effet du sous-emploi plus que les hommes soit respectivement un taux de 41,6% et 29,8%. Paradoxalement, en milieu rural, les femmes pauvres semblent être moins exposées au sous-emploi que les hommes pauvres (15,1% contre 23,3%). Il importe de noter que les taux élevés de sous-emploi sont également observés chez les non pauvres, notamment parmi les femmes en milieu urbain.

Cette interaction entre pauvreté et sous emploi a été confirmée par le test d'indépendance pour l'ensemble de la population active, sauf

---

<sup>26</sup> Est considéré sous-employée, toute personne pourvue d'un emploi ayant travaillé moins de 32 heures par semaine en milieu urbain et moins de 40 heures en milieu rural, et ce, pour des raisons indépendantes de sa volonté. Les chômeurs ont été intégrés automatiquement dans la population sous-employée. Le taux de sous-emploi est égal à  $(\text{personnes sous-employées} + \text{personnes en chômage}) / (\text{population active})$ .

pour la population active masculine rurale. La probabilité d'être sous-employé est donc affectée, dans la majorité des cas, par le niveau socio-économique de la population<sup>27</sup>.

L'analyse basée sur le modèle de régression logistique montre que, après avoir contrôlé le milieu de résidence, la taille de la ville, le sexe et le niveau d'instruction, le risque relatif pour une personne active sous-employée d'être pauvre est significativement élevé par rapport à une personne qui n'est pas sous-employée (tableau 41).

L'analyse du sous-emploi parmi la population active occupée révèle que les ruraux pauvres sont plus touchés par ce type de sous-utilisation de la main d'œuvre comparativement aux citadins pauvres (12,3% contre 6,5%). Le taux du sous-emploi des aisés dépasse notablement celui des pauvres soit 20,4% contre 12,3% dans les campagnes et 9,3% contre 6,5% dans les villes. Néanmoins, la suprématie du taux de sous-emploi féminin demeure vérifiée aussi bien pour les pauvres que pour les aisés dans le milieu urbain.

---

<sup>27</sup> *En milieu urbain, le risque du premier ordre estimé ( $\alpha$  value) est presque nul aussi bien pour les hommes que pour les femmes. En milieu rural, il vaut 11% pour les premiers et 4% pour les seconds. Donc, avec un niveau du risque théorique de 5%, on accepte l'indépendance entre le statut du sous-emploi et les groupes de dépenses uniquement pour la population active masculine rurale.*

**Tableau 41 : Taux de sous-emploi selon le sexe, le niveau de vie et le milieu de résidence en %**

Milieu/Sexe	Niveau de vie		
	Pauvre	Non pauvre	Aisée
► Population active urbaine (15 ans et plus)			
Masculin	29,8	22,3	20,2
Féminin	41,6	44,4	33,8
Sexes réunis	33,6	27,9	23,9
► Population active rurale (15 ans et plus)			
Masculin	23,3	18,9	17,9
Féminin	15,1	20,3	28,0
Sexes réunis	20,0	19,4	21,5
► Population active occupée urbaine (15 ans et plus)			
Masculin	5,1	7,4	7,4
Féminin	10,0	18,8	13,9
Sexes réunis	6,5	9,9	9,3
► Population active occupée rurale (15 ans et plus)			
Masculin	12,9	13,5	14,0
Féminin	11,3	17,8	20,4
Sexes réunis	12,3	15,1	13,3

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1990-91.

**Tableau 42 : Risque relatif d'être pauvre mesuré par la fonction logistique**

Variables indépendantes	Urbain	Rural
Statut du sous-emploi		
Sous-employé	2,17***	1,19*
Non (MR)	1,00	1,00
Niveau d'instruction		
Fondamental	0,17*	0,56***
Secondaire	0,23***	0,39***
Supérieur	0,10***	0,02(NS)
Sans instruction (MR)	1,00	1,00
Sexe		
Féminin	0,83 (NS)	0,92 (NS)
Masculin (MR)	1,00	1,00
Type de ville		
Petite ville	1,60***	--
Grande ville (MR)	1,00	--

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998-99.

MR : modalité de référence

Niveau de signification: \*(10%), \*\*(5%), \*\*\*(1%) et NS (non significatif à 10%).

Ces constats concourent pour élucider la nature de la relation entre le sous-emploi et la pauvreté. Le chômage est une caractéristique des actifs pauvres en milieu urbain. Autrement dit, la problématique de la pauvreté urbaine n'est pas exclusivement perçue en termes d'exercice d'une activité (ou de l'intensité de cette activité dont la rentabilisation est fortement recommandée. Il ressort de ce qui précède qu'en milieu rural, le sous-emploi des femmes est significativement associé à la pauvreté. Cet état de fait reflète la précarité de l'emploi des femmes dans la mesure où elles ont enregistré des taux de sous-emploi dépassant largement les taux du chômage. Les éléments susceptibles d'expliquer une telle situation seraient le caractère saisonnier des activités agricoles et la création d'un nombre d'emplois restreint par l'économie rurale en général et le secteur agricole moderne en particulier.

Il est intéressant de rappeler qu'en 1990/91 près de 19,2% des ménages pauvres étaient dépourvus d'exploitations irriguées et 32,3% ne disposaient que de petites exploitations non irriguées de moins d'un hectare. Ces données sous-tendent que le travail constitue pour la majorité des ménages ruraux pauvres la source essentielle de revenu. Dans ces conditions, les ressources humaines pauvres peuvent être valorisées par l'accès aux moyens de production tels que la terre, l'eau, le crédit, et par le développement des activités non agricoles en milieu rural.

#### 4.4. Formes d'emplois des actifs en situation de pauvreté<sup>28</sup>

Les tableaux 43 et 44 présentent les trois indices de mesure de la pauvreté en interaction avec les formes d'activité de la population. Ces indices font appel aux commentaires suivants.

Il existe une forte corrélation entre certaines branches d'activité et l'incidence de la pauvreté. Les actifs citadins exerçant dans les secteurs du bâtiment et travaux publics (BTP), de l'agriculture et la pêche, de l'industrie et du commerce sont particulièrement les plus exposés au risque de la pauvreté comme en témoignent les valeurs attribuées respectivement à chaque secteur (20,5%, 14,5%, 12,3% et 12,1%). L'indicateur de la pauvreté ( $P_1$ ) montre que l'étendue de la

---

<sup>28</sup> L'appréhension des liens entre la pauvreté et les formes d'activité requiert l'utilisation de mesures appropriées. La littérature en matière de mesure de pauvreté, propose divers indicateurs d'évaluation. Sans vouloir s'attarder sur ces mesures, nous nous limitons aux trois indices standards issus de la famille de mesures proposées par Foster et al. (1984). L'intérêt de ces indices, qui sont complémentaires, décomposables et additifs, est qu'ils relient la pauvreté dans le sous-groupe à la pauvreté totale. Ils peuvent être exprimés de la façon suivante :

$$P_\alpha = \frac{\sum_{i=1}^q (1 - y_i / z)^\alpha}{N} \quad \text{avec } y_i \leq z \text{ et } \alpha \geq 0$$

où,  $N$  est la taille de la population,  $q$  le nombre de pauvres,  $y_i$  représente la consommation estimée per capita pour un pauvre  $i$  et  $z$  le seuil de pauvreté relative.  $\alpha$  est un coefficient positif, il peut être interprété comme un indice d'aversion pour la pauvreté. Plus  $\alpha$  est grand, plus les plus pauvres sont ciblés, et mieux pondérés dans la mesure de la pauvreté.

Si  $\alpha = 0$ ,  $P_0$  mesure l'incidence de la pauvreté exprimée en termes de pourcentage des personnes pauvres dans la population. Toutefois l'information relative qu'elle produit ne renseigne ni sur le degré de pauvreté ni sur son étendu au sein des groupes démunis.

Si  $\alpha = 1$ ,  $P_1$  est connu sous le nom de l'indice volumétrique, il mesure la profondeur de la pauvreté à partir de l'évaluation de l'écart proportionnel moyen par rapport au seuil de pauvreté. Noter que la grandeur  $Nz - P_1$  est le déficit global de la pauvreté par rapport au seuil de la pauvreté relative. En cas d'un ciblage parfait, cette grandeur estime le montant minimum qu'il faut transférer aux pauvres afin d'éliminer la pauvreté au bout d'une période donnée.

Si  $\alpha = 2$ ,  $P_2$  mesure la sévérité de la pauvreté, en accordant plus d'importance aux plus pauvres parmi les pauvres.

La grandeur  $C_j^\alpha = (P_j^\alpha - n_j) / (P^\alpha - N)$  mesure la contribution relative en pourcentage du groupe  $j$  à l'ensemble de la pauvreté mesurée par l'indicateur de pauvreté  $\alpha$ .  $P_j^\alpha$  est l'indicateur de pauvreté relatif au groupe  $j$ ,  $n_j$  est l'effectif du groupe  $j$ , et  $P^\alpha$  est l'indicateur de pauvreté pour l'ensemble de la population.

pauvreté est substantiellement plus élevée aussi bien parmi les actifs qui exercent dans ces branches d'activité que parmi ceux qui exercent dans les services domestiques. L'indice de sévérité de la pauvreté indique que c'est dans ces branches d'activité, y compris les services domestiques, que prédomine la présence des travailleurs défavorisés. Cet indice ( $P_1$ ) enregistre une valeur de 1,4% dans le BTP et 1,2% dans l'agriculture.

Toutes choses étant égales par ailleurs, la contribution relative des branches d'activités du BTP, de l'agriculture, de l'industrie et des services domestiques s'élève à plus de la moitié de l'ensemble des facteurs générateurs de la pauvreté.

Par ailleurs, en dépit de l'étroitesse et du manque de diversification des activités économiques qui agissent sur le potentiel de captivité de la main-d'œuvre, l'incidence de la pauvreté demeure importante dans toutes les branches d'activité en milieu rural.

Analysée selon les groupes de professions, l'incidence de la pauvreté est plus nette parmi les actifs citadins exerçant dans les groupes « ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche » (20,3%), « manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers », (17,2%) et « artisans et ouvriers qualifiés » (13,8%). L'indice volumétrique montre que la profondeur et l'étendue de la pauvreté sont élevées dans ces groupes. Il est respectivement de l'ordre de 5,0%, 4,0% et 2,7%. De même, c'est dans ces groupes où la pauvreté est plus sévère.

Enfin, ces trois groupes de professions contribuent de près de 70% à la génération de la pauvreté. Cette donnée milite en faveur d'une meilleure qualification de la main-d'œuvre comme mesure de prévention contre la précarité.

En milieu rural, l'incidence de la pauvreté est fortement présente dans les groupes de professions de « manœuvres non agricoles »,

manutentionnaires et travailleurs de petits métiers » (31,0%), et des « ouvriers et manœuvres agricoles » (27,0%). L'étendue de la pauvreté est, par ailleurs, bien prononcée dans ces deux groupes de professions, soit respectivement un déficit global des pauvres par rapport au seuil de pauvreté de 7,9% et 6,0%. L'indice de sévérité révèle que c'est au sein des groupes « ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche » et « exploitants agricoles », pêcheurs, forestiers et assimilés » que l'inégalité devant la pauvreté est conséquente. Ces deux groupes contribuent pour près de 87,5% à l'inégalité parmi les ruraux pauvres.

Ces indications chiffrées confirment que, à long terme, seule une amélioration de la qualité de la main-d'œuvre pourrait aboutir à faire valoir des conditions de vie meilleures chez les travailleurs ruraux. Mais à défaut de l'expansion des activités à forts potentiels économiques dans les zones rurales, les ruraux continueraient à subir l'effet pervers d'une pauvreté à moins que cette spirale soit abrogée.

**Tableau 44 : Interaction entre la pauvreté et les formes d'activités : incidence, profondeur, sévérité et contribution relative (en %)**

**Milieu urbain**

Formes d'emploi	P <sub>0</sub>		P <sub>1</sub>		P <sub>2</sub>	
	Valeur	Ci <sub>0</sub>	Valeur	Ci <sub>1</sub>	Valeur	Ci <sub>2</sub>
► Branches d'activités économiques						
Agriculture, forêt et pêche	14,5	7,1	3,4	8,1	1,2	9,2
Industrie	12,3	26,5	2,4	25,7	0,7	24,1
Bâtiment et travaux publics	20,5	14,3	4,2	14,6	1,4	15,7
Commerce	12,1	21,6	2,1	18,7	0,6	17,2
Hôtellerie et restauration	7,9	1,7	1,2	1,3	0,2	0,7
Transport et communication	9,8	3,7	1,7	3,2	0,4	2,4
Services financier et immobilier	3,2	0,5	0,3	0,2	0,06	0,1
Administration générale	3,0	2,3	0,7	2,7	0,2	2,5
Services sociaux fournis à la collectivité	7,7	7,3	2,1	9,8	0,7	10,6
Services domestiques	10,7	3,4	2,7	4,4	1,0	5,2
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	12,6	11,4	2,0	11,3	0,7	12,7
Total	11,2	100,0	2,3	100,0		100,0
► Groupes socioprofessionnels						
Membres du corps législatif et responsables hiérarchiques	1,7	0,2	0,2	0,1	0,02	0,04
Cadres supérieurs et membres des professions libérales	0,8	0,15	0,05	0,05	0,0	0,0
Cadres moyens	0,6	0,3	0,2	0,6	0,008	0,07
Employés	2,9	2,7	0,5	2,5	0,2	3,14
Commerçants, intermédiaires commerciaux et financier	11,2	11,5	1,8	9,4	0,5	8,14
Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers et assimilés	7,2	1,8	0,8	1,1	0,14	0,56
Artisans et ouvriers qualifiés	13,8	35,5	2,7	35,2	0,8	32,6
Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche	20,3	5,3	5,0	6,6	1,7	7,04
Conducteurs d'installation et de machines et assimilés	6,0	2,6	1,0	2,2	0,3	2,1
Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers	17,2	28,8	4,0	33,0	1,4	36,0
Personnes ne pouvant être classées selon la profession	12,2	11,4	2,7	9,25	0,7	10,31
Total	11,2	100,0	2,3	100,0	0,71	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNV, 1998-99.

**Tableau 44 : Interaction entre la pauvreté et les formes d'activités : incidence, profondeur, sévérité et contribution relative (en %)**

**Milieu urbain (suite)**

Formes d'emploi	P <sub>0</sub>		P <sub>1</sub>		P <sub>2</sub>	
	Valeur	Ci <sub>0</sub>	Valeur	Ci <sub>1</sub>	Valeur	Ci <sub>2</sub>
► Situation dans la profession						
Salarié	10,7	57,4	2,2	59,4	0,7	55,1
Indépendant	12,9	19,2	2,5	18,3	0,7	17,8
Employeur	1,6	0,3	0,4	0,4	0,1	0,1
Travailleur à domicile	7,7	0,3	1,9	0,4	0,6	0,3
Aide familiale	9,4	4,2	1,5	3,4	0,3	1,4
Apprentis	23,0	5,8	5,1	6,3	1,6	12,0
Autre	18,0	1,4	3,1	0,5	0,8	0,6
Chômeur n'ayant jamais travaillé	12,6	11,4	2,0	11,3	0,7	12,7
Total	11,2	100,0	2,3	100,0	0,71	100,0

**Source : Direction de la Statistique, ENNVN, 1998-99.**

**Tableau 45 : Interaction entre la pauvreté et les formes d'activités : incidence, profondeur, sévérité et contribution relative (en %)**

**Milieu rural**

Formes d'emploi	P <sub>0</sub>		P <sub>1</sub>		P <sub>2</sub>	
	Valeur	Ci <sub>0</sub>	Valeur	Ci <sub>1</sub>	Valeur	Ci <sub>2</sub>
► Branches d'activités économiques						
Agriculture, forêt et pêche	25,3	80,0	5,8	79,8	2,0	78,8
Industrie	21,5	5,5	4,2	4,6	1,5	4,7
Bâtiment et travaux publics	29,4	5,8	7,6	6,9	2,9	7,6
Commerce	13,5	3,0	3,6	3,3	1,3	3,3
Hôtellerie et restauration	13,8	0,2	3,5	0,2	1,2	0,2
Transport et communication	18,7	1,1	3,6	1,3	1,1	1,1
Services financier et immobilier	43,0	0,1	10,8	0,0	1,1	0,0
Administration générale	8,1	0,4	1,7	0,3	2,7	1,3
Services sociaux fournis à la collectivité	16,2	1,3	3,7	1,3	0,6	0,6
Services domestiques	25,8	0,6	2,9	0,3	1,4	0,4
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	20,0	2,0	5,4	2,0	1,8	2,0
Total	24,0	100,0	5,5	100,0	1,9	100,0
► Groupes socioprofessionnels						
Membres d u corps législatif et responsables hiérarchiques	5,5	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Cadres supérieurs et membres des professions libérales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cadres moyens	4,9	0,1	2,4	0,4	1,3	0,4
Employés	10,0	0,6	1,7	0,7	0,5	0,4
Commerçants, intermédiaires commerciaux et financier	13,0	2,0	3,5	3,2	1,3	3,0
Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers et assimilés	23,0	32,5	0,7	6,4	2,0	37,5
Artisans et ouvriers qualifiés	19,0	6,6	3,7	7,7	1,2	5,0
Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche	27,0	47,5	6,0	65,4	2,1	50,0
Conducteurs d'installation et de machines et assimilés	11,0	0,8	2,0	0,9	0,7	0,7
Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers	31,0	8,0	7,9	12,4	0,3	1,0
Personnes ne pouvant être classées selon la profession	20,0	1,8	5,7	2,9	1,9	2,0
Total	24,0	100,0	5,5	100,0	1,9	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNV, 1998-99.

**Tableau 45 : Interaction entre la pauvreté et les formes d'activités : incidence, profondeur, sévérité et contribution relative (en %)**

**Milieu rural (suite)**

Formes d'emploi	P <sub>0</sub>		P <sub>1</sub>		P <sub>2</sub>	
	Valeur	Ci <sub>0</sub>	Valeur	Ci <sub>1</sub>	Valeur	Ci <sub>2</sub>
► Situation dans la profession						
Salarié	26,0	23,1	6,5	24,7	2,4	26,0
Indépendant	20,0	22,2	4,7	22,2	1,6	21,0
Employeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Travailleur à domicile	13,0	0,3	1,2	1,2	0,3	1,0
Aide-familiale	25,0	51,5	5,7	49,5	2,0	49,8
Apprentis	19,0	0,4	1,7	0,2	0,3	0,2
Autre	15,0	0,5	1,3	0,2	0,1	0,0
Chômeur n'ayant jamais travaillé	20,0	2,0	5,4	2,0	1,9	2,0
Total	24,0	100,0	5,5	100,0	1,9	100,0

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN, 1998-99.*

Enfin, l'étude de la contribution relative à la pauvreté, révèle la part importante afférente aux salariés. La contribution de ces derniers à l'ensemble de la pauvreté, dépasse la moitié, et ceci quel que soit l'indicateur considéré. Ce constat indique la pertinence des politiques salariales en matière de lutte contre la pauvreté. Il sous-entend que la politique salariale, notamment en ce qui concerne le salaire minimum (SMIG) doit être orientée vers l'allègement de la pauvreté, tout en tenant compte de la composition démographique des ménages. En effet, même avec l'application stricte du salaire minimum, un ménage de plus de six membres comptant un travailleur payé au SMIG au cours d'une année complète de travail, pourrait être classé comme pauvre.

La diversification du tissu productif du milieu rural contribuerait à l'absorption des travailleurs ayant le statut d' « aide familiale » et en particulier les femmes actives qui constituent le noyau de ce statut d'emploi. La conséquence immédiate de cette diversification de

l'économie rurale, réside dans la garantie d'un niveau d'occupation assez décent pour améliorer les gains salariaux du ménage et pour protéger cette unité familiale contre la pauvreté.

Ce chapitre a montré que la pauvreté est fortement corrélée avec la localisation spatiale (urbain/rural) de la population active, les formes d'emplois et les statuts socioprofessionnels. Les travailleurs exerçant dans les secteurs du bâtiment et travaux publics, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce sont les plus exposés à la sévérité de la pauvreté. De même, les travailleurs ayant des professions nécessitant une faible qualification telles que les « ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche », les « manœuvres non agricoles », les « travailleurs de petits métiers », « artisans et ouvriers qualifiés » et les petits exploitants agricoles ruraux sont essentiellement les plus voués à la pauvreté.

L'impact du statut professionnel sur le niveau de vie montre qu'en milieu urbain, les apprentis, les indépendants et les salariés, sont particulièrement exposés au risque de pauvreté. En milieu rural, le statut professionnel est plus associé à la pauvreté, particulièrement chez les salariés, les aides familiaux et les travailleurs indépendants.

## **V. TRANSFERTS SOCIAUX ET SOLIDARITE FAMILIALE: DES FILETS DE SECURITE ET DE PROTECTION CONTRE LA PAUVRETE**

Cette partie aborde, sur la base des données de l'enquête sur les niveaux de vie 1998/99, la nature, la source et l'apport de divers types de transferts, en espèce et en nature, à l'affermissement des liens de protection sociale et de solidarité familiale et, plus particulièrement, à l'allègement de la pauvreté monétaire. La première section quantifie les transferts perçus par les ménages du point de vue fréquence, source et importance. Les sections qui suivent analysent la contribution de ces transferts à l'allègement de la pauvreté selon qu'ils proviennent d'un « ménage résident », d'une « administration, institution ou organisation non gouvernementale » ou d'un « marocain résident à l'étranger ».

### **5.1. Sources, niveau et fréquence des transferts**

Les transferts perçus par les ménages les plus défavorisés se caractérisent par des insuffisances liées non seulement à leur consistance, mais aussi à leur fréquence et à la fragilité de leurs sources. A la fois cause et effet de la position dans l'échelle sociale, les transferts les plus consistants et les plus réguliers font le lot des ménages moyens et aisés. Parallèlement, les transferts de type formel dispensés par des institutions ou par des marocains résidents à l'étranger sont essentiellement destinés aux couches sociales les plus favorisées. Inversement, les transferts encaissés par les ménages pauvres ou quasi pauvres sont essentiellement de type informel, insuffisants pour garantir un niveau de vie décent et s'inscrivent, dans la majorité des cas, dans le contexte de la solidarité familiale. En termes d'économie sociale, les filets de sécurité observés auprès de la population pauvre sont nettement plus fragiles et tiennent beaucoup plus aux liens familiaux, à l'altruisme et à l'activité des ONG de type social qu'à un système

formel de protection social. Autrement dit, la protection sociale formelle n'avantage pas, en priorité, la population à revenu limité. En cas de choc externe, les couches défavorisées comptent essentiellement sur l'entourage familial. Des transferts ainsi caractérisés sont exogènes vis-à-vis de la politique de protection sociale et dépendent beaucoup plus de l'amélioration des niveaux de revenu des ménages sources. Ils échappent à toute planification d'une politique sociale susceptible d'alléger la pauvreté. L'issue est de cibler la protection sociale administrée par les pouvoirs publics et les ONG sur les couches les plus défavorisées.

Pour quantifier ces constats, notons qu'en milieu urbain, la fréquence des transferts en espèces destinés aux ménages les plus défavorisés est de 90,3%. Ces transferts ne sont réguliers qu'à raison de 53,0% des cas. Pour les ménages les plus aisés, ces proportions s'établissent respectivement à 84,7% et à 60,1%. Pour les ménages les plus défavorisés, les transferts en espèces proviennent principalement (56,5%) des ménages résidents (respectivement 25,9% pour les plus aisés), des administrations publiques et semi-publiques à raison de 23,0% (respectivement 34,7%) et des marocains résidents à l'étranger 14,4% (respectivement 26,3%).

En milieu rural, les transferts en nature prédominent beaucoup plus parmi les populations pauvres (29,1%) que parmi les populations aisées (15,6%). Plus précisément, la part des transferts en espèces perçus par les ménages pauvres est de 70,9% contre 84,4% pour les plus favorisés. Les transferts en espèces perçus par les ménages pauvres proviennent essentiellement des ménages résidents au Maroc (76,2% contre 36,6% pour les ménages aisés) et des marocains résidents à l'étranger (respectivement 13,0% et 23,6%).

Examiné par milieu de résidence et niveau de vie, le montant moyen des transferts en espèce perçu par un ménage est estimé à 5393,6 DH par an en milieu urbain et à 2213,9 DH par an en milieu rural. Pour les transferts en nature, la moyenne annuelle par ménage est

de l'ordre de 724,7 DH et de 510,9 DH respectivement pour les ménages citadins et les ménages ruraux. Selon le niveau de vie, le montant annuel moyen des transferts en espèce pour les ménages urbains passe, des plus défavorisés aux plus aisés, de 2311,0 DH à 8820,9 DH et, en milieu rural, de 572,0 DH à 4617,9 DH. Il en découle que les filets de sécurité fondés sur les transferts avantagent beaucoup plus les ménages aisés. Une analyse plus fine de l'apport des principales sources de transferts à la réduction de la pauvreté, est abordée dans le paragraphe suivant.

## **5.2. Apport de la solidarité familiale**

Dans le contexte socioculturel marocain, les rapports d'échanges de biens et services entre les familles (liens de sang, d'alliance et de voisinage) constituent une composante parallèle de la protection sociale et de l'allègement de la pauvreté : 42,4% des ménages perçoivent un transfert en nature ou en espèce dispensé par une personne physique ou une unité familiale (personne ou ménage résident au Maroc ou à l'étranger ou dans un établissement de la population comptée à part). Cette proportion est estimée à 43,7% en milieu urbain et à 40,7% en milieu rural.

L'évaluation de l'apport de cette composante des transferts à l'atténuation de la pauvreté est abordée ici en estimant le taux de pauvreté de deux manières. La première prend en compte les transferts perçus par les ménages et provenant des personnes physiques. Elle aboutit à un taux de pauvreté de 19,0% à l'échelle nationale (12,0% en milieu urbain et 27,2% en milieu rural). La seconde évalue le taux qu'aurait enregistré la pauvreté en l'absence de ce type de transferts, soit respectivement 22,4% à l'échelle nationale, 15,3% dans les villes et 30,8% en milieu rural.

Il en découle que les transferts en question réduisent le taux de pauvreté de 3,4 points au niveau national, 3,3 points en milieu urbain et 3,6 points en milieu rural. En termes d'effectifs, environ 950 milles

personnes de l'ensemble de la population marocaine (près de 500 milles citadins et 450 milles ruraux) sont épargnées de la pauvreté grâce aux transferts versés par les personnes et les ménages résidant au Maroc ou à l'étranger. Examinée selon l'échelle sociale, cette investigation montre qu'en l'absence de la solidarité familiale, la pauvreté serait beaucoup plus répandue et plus sévère essentiellement parmi les couches les plus défavorisées. Comme le révèlent les données ci-après, les transferts dispensés par les ménages protègent en particulier les populations des classes moyennes (les déciles 4 ; 5 et 6), et allègent le déficit des niveaux de vie observés par les 30% des populations les plus défavorisés.

### **5.3. Apport des institutions sociales**

Les transferts provenant des administrations publiques ou semi-publiques, des établissements privés (société et organisations non gouvernementales) et étrangers constituent un autre facteur d'allègement de la pauvreté. Ce type de transfert contribue à la réduction de l'importance relative de la pauvreté aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. La méthode utilisée pour évaluer l'apport de ces transferts institutionnels (administration et ONG) à l'atténuation de la pauvreté, est la même que celle pratiquée pour les transferts provenant des ménages. Les estimations ainsi obtenues révèlent qu'en l'absence des transferts des administrations et ONG, le taux de pauvreté aurait été de 21,4% à l'échelle nationale au lieu de 19,0%, de 15,4% au lieu de 12,0% en milieu urbain et de 28,4% au lieu de 27,2% en milieu rural.

Plus précisément, environ 671 000 personnes aurait dû être pauvres en l'absence de transferts des administrations et ONG, soit 514 000 personnes en milieu urbain et 157 000 personnes en milieu rural. Il importe de noter, à ce niveau que les transferts des administrations et ONG sont essentiellement destinés aux populations urbaines.

**Tableau 46 : Apport des transferts provenant des ménages à l'atténuation de la pauvreté selon les déciles de dépenses par habitant et le milieu de résidence.**

Taux de pauvreté en %

Décile	National			Urbain			Rural		
	DAMP y-c transfert	DAMP n-c transfert des ménages	DAMP n-c transfert total	DAMP y-c transfert total	DAMP n-c transfert des ménages	DAMP n-c transferts total par personne	DAMP y-c transferts total	DAMP n-c transferts des ménage	DAMP n,c transferts total par personne
1	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,00	100,0	100,0
2	64,7	71,4	73,4	19,9	31,7	40,7	100,0	100,0	100,0
3	25,1	31,5	34,4	--	8,3	15,8	71,1	78,3	80,8
4	--	8,4	14,6	--	4,3	11,9	--	11,5	14,4
5	--	4,2	9,7	--	1,8	5,9	--	7,2	10,6
6	--	3,7	8,6	--	2,5	7,0	--	3,5	5,7
7	--	1,5	3,7	--	2,2	3,0	--	1,2	4,5
8	--	1,8	3,9	--	1,4	2,9	--	3,6	4,5
9	--	1,2	2,7	--	0,3	1,9	--	1,1	2,5
10	--	0,3	1,3	--	0,5	1,0	--	0,4	1,4
Total	19,0	22,4	25,2	12,0	15,3	19,0	27,2	30,8	32,5

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

Notations:

*DAMP*: Dépense annuelle moyenne par personne.

*y-c* : y compris les transferts provenant des différentes sources.

*n-c* : non compris les transferts provenant des ménages.

Note : le décile regroupe les 10% les plus défavorisés de la population, le décile 2 est formé des 10% suivants, etc,.. jusqu'au décile 10 qui représente les 10% les plus aisés de la population.

**Tableau 47 : Apport des transferts provenant des administrations et des ONG à l'atténuation de la pauvreté selon les déciles de dépenses par habitant et le milieu de résidence**

Taux de pauvreté en %

Décile	National			Urbain			Rural		
	DAMP y-c transfert total	DAMP n,c transfert des Administr, et ONG	DAMP n,c transfert total	DAMP y-c transfert total	DAMP n,c transferts des Administr, et ONG	DAMP n,c transfert total	DAMP y-c transferts total	DAMP n,c transfert des Administr, et ONG	DAMP n,c transfert total
1	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,00	100,0	100,0
2	64,7	65,7	73,4	19,9	28,7	40,7	100,0	100,0	100,0
3	25,1	27,1	34,4	--	7,8	15,8	71,1	71,8	80,8
4	--	5,9	14,6	--	6,9	11,9	--	2,0	14,4
5	--	5,3	9,7	--	3,2	5,9	--	2,9	10,6
6	--	4,1	8,6	--	3,4	7,0	--	1,1	5,7
7	--	1,9	3,7	--	0,5	3,0	--	2,6	4,5
8	--	1,5	3,9	--	1,4	2,9	--	0,9	4,5
9	--	1,3	2,7	--	1,4	1,9	--	1,0	2,5
10	--	1,0	1,3	--	0,6	1,0	--	0,9	1,4
Total	19,0	21,4	25,2	12,0	15,4	19,0	27,2	28,4	32,5

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

Notations:

*DAMP: Dépense annuelle moyenne par personne.*

*y-c : y compris les transferts provenant des différentes sources.*

*n-c : non compris les transferts provenant des ménages.*

*Note : le décile regroupe les 10% les plus défavorisés de la population, le décile 2 est formé des 10% suivants, etc,.. jusqu'au décile 10 qui représente les 10% les plus aisés de la population.*

## **5.4. Niveau et apport social des transferts des résidents marocains à l'étranger (RME)**

### **5.4.1. Niveaux et évolution des transferts provenant des RME**

Les transferts des RME continuent à dynamiser l'économie nationale. Rapportés à certaines grandeurs macro-économiques, les envois de fonds des travailleurs à l'étranger en 1998 représentaient environ 6,9% de la consommation privée et 5,7% du produit intérieur brut (PIB). Cependant, l'évolution de ces transferts s'est caractérisée par une fluctuation relativement nette au cours des années 90 (voir tableau ci-après). Les années 1993, 1994, 1995 et 1997 ont enregistré des évolutions négatives des fonds des résidents marocains à l'étranger (RME). La croissance en DH courant, la plus importante, des transferts des RME a été constatée au début des années 1990 et en 1996 avec une reprise timide en 1998. La création d'un contexte plus favorable à l'investissement étranger et l'option pour une politique monétaire plus avantageuse, contribueront à rendre le Maroc plus attrayant pour l'épargne des marocains résidents à l'étranger. Comme le révèle la section suivante, les envois de fonds des RME ont un apport significatif à l'atténuation de la pauvreté au Maroc.

**Tableau 48 : Evolution des transferts des RME entre 1990 et 1998**  
**En millions de DH courants**

Année	Montant	Variation
1990	16 537,2	45,8
1991	17 328,1	4,8
1992	18 530,7	6,9
1993	18 215,9	-1,7
1994	16 814,4	-7,7
1995	16 819,9	0,03
1996	18 873,8	12,2
1997	18 033,4	-4,5
1998	19 310,9	+7,1

*Source: Direction de la Statistique, Annuaire Statistiques de 1990 à 1998,*

#### **5.4.2. Approche de l'apport des envois de fonds des RME à l'allégement de la pauvreté**

Le tableau 49 présente une estimation de la répartition des envois de fonds des travailleurs marocains à l'étranger répartis à travers les classes de dépenses basées sur l'ENNVM 1998-99. La valeur globale des envois de fonds est toutefois dérivée des données des comptes nationaux, étant donné que la valeur des envois de fonds de l'ENNVM semble de loin inférieure à celle des comptes nationaux. Dans la colonne 4 du tableau 49, la moyenne par habitant des transferts des résidents marocains à l'étranger est estimée en divisant le total des transferts destinés à cette classe de dépenses par l'effectif de sa population. La colonne 5 corrige ces chiffres pour tenir compte de la marge de sous-déclaration de l'enquête des ménages sur le total des envois de fonds, mais laisse la répartition à travers les classes de dépenses inchangée.

Les colonnes 4 et 5 montrent que la répartition des transferts à travers les ménages est bi-modale. En effet, les envois de fonds des travailleurs à l'étranger n'ont que peu d'importance pour les ménages

pauvres, mais ils représentent, sur une base par habitant, une source significative de revenus pour les ménages du groupe 6 et au-delà. Globalement, ces conclusions montrent que les envois de fonds des travailleurs à l'étranger profitent principalement aux ménages riches, tout en contribuant à maintenir les ménages qui ne se sont pas pauvres juste au-dessus du seuil de pauvreté.

Les calculs précédents supposent implicitement que les envois de fonds des travailleurs à l'étranger sont répartis également à travers chaque classe de dépenses. L'ENNVM estime cependant la valeur moyenne des envois de fonds pour chaque ménage qui reçoit des transferts en provenance de l'étranger (colonne 6). Il est dès lors possible de calculer le nombre de ménages qui ont bénéficié d'un tel transfert (colonne 7), en divisant simplement la valeur des transferts de l'étranger par le chiffre repris à la colonne 6. Les résultats montrent que les transferts sont en fait très concentrés même à l'intérieur d'une classe de dépenses. Par exemple dans le groupe 3, chaque ménage bénéficiant d'un transfert de l'étranger a reçu approximativement 5846,5 DH par an, soit 835 DH par habitant pour un ménage de sept personnes (la taille moyenne d'un ménage de ce groupe est de l'ordre de 6,9 personnes). Si les envois de fonds avaient été répartis de manière égale à l'intérieur du groupe 3, chaque personne appartenant à ce groupe de dépenses n'aurait perçu que 271,1 DH. La concentration des salaires des émigrés risque d'engendrer une inégalité de revenus mais contribuera à augmenter la valeur de ces derniers pour les ménages qui jouissent de cette source de revenus. Dans l'ensemble, environ 600 000 ménages ont bénéficié de transferts en provenance de l'étranger.

En l'absence de tels transferts, une proportion significative allant de 4% à 7% de la population en particulier celle des déciles non pauvres se seraient retrouvés au-dessous du seuil de pauvreté. Environ 200 000 ménages seraient devenus pauvres en l'absence de

transferts des résidents marocains à l'étranger. Comme on a déjà noté, ceci revient à dire que près de 1 170000 personnes ont pu échapper à la pauvreté en 1998/99 grâce au rapatriement des salaires et revenus des émigrés.

**Tableau 49 : Répartition des transferts des résidents marocains à l'étranger selon les classes de déciles**

(1) Classes de Décile	(2) Transferts (DH)	(3) Population	(4) Transferts Par habitant	(5) Transferts Corrigés p.c.	(6) Moyenne Transferts par ménage	(7) Nombre de Ménages
1	36775742	2797712	13,1	49,7	2439,4	15076
2	32131830	2796033	11,5	43,7	1645,5	19527
3	199629218	2795664	71,4	271,1	5846,5	34145
4	213729270	2807828	76,1	288,9	5703,9	37470
5	303238360	2786963	108,8	413,1	6078,5	49887
6	400227875	2796998	143,1	543,4	8109,5	49353
7	338767130	2792469	121,3	460,6	5231,5	64755
8	637340445	2799162	227,7	864,6	7369,5	86484
9	1034161425	2795030	370,0	1404,9	9290,2	111317
10	1850536965	2797141	661,6	2512,1	12483,3	148241
Total	5046528260	27965000	180,5	685,4	8189,0	616255

**Source:** Direction de la Statistique.  
**Notes:** - Les colonnes 2,3,4 et 6 proviennent de l'ENNVN 1998/99 ; la colonne 5 corrige la valeur des transferts par habitant en multipliant la colonne 4 par 19161,6/5046,5 où le numérateur est la valeur des envois de fonds dans les Comptes Nationaux ;  
- La colonne 7 donne le nombre de ménages qui ont bénéficié d'un transfert provenant d'un marocain résident à l'étranger.

#### 5.4.3. Contribution des envois de fonds des RME à l'atténuation de la pauvreté

L'analyse de la relation entre les transferts réalisés par les travailleurs marocains à l'étranger et la pauvreté au Maroc fait ressortir que les envois de fonds des travailleurs à l'étranger contribuent à l'allégement de la pauvreté. L'apport de ces envois de fonds à la réduction de la pauvreté peut être évalué de façon

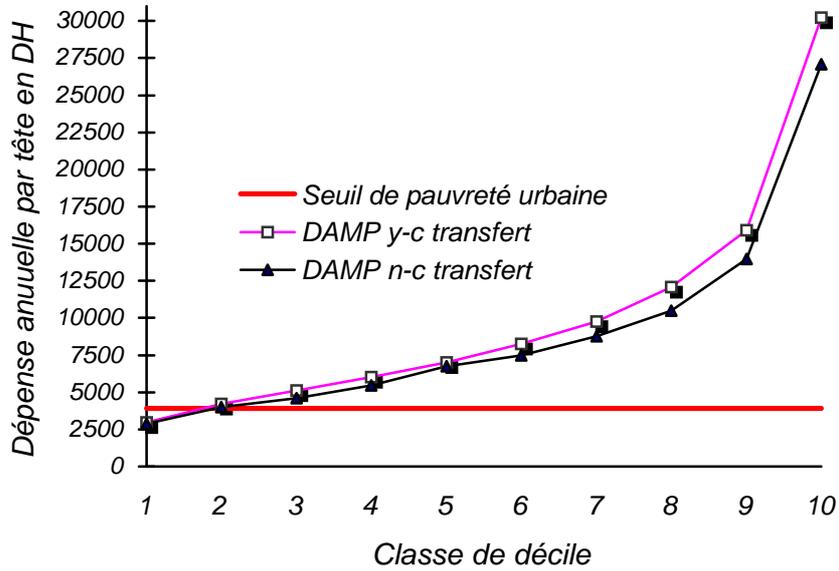
préliminaire sur la base des données de l'ENNVM 1998/99. Cependant, une certaine prudence s'impose lors de l'interprétation des résultats, compte tenu de l'écart important entre les chiffres des comptes nationaux et les données de l'ENNVM 1998/99. En effet, les comptes nationaux saisissent la totalité des transferts des RME, alors que l'ENNVM n'a comptabilisé que les transferts des RME destinés aux ménages résidents au Maroc.

Pour contrecarrer l'écart existant entre le montant de tels transferts selon qu'ils sont observés auprès des ménages ou auprès de l'ensemble des agents économiques, on a procédé au redressement des transferts déclarés par les ménages pour les aligner au montant global des transferts. Il faut observer à ce niveau que quelle que soit l'investigation adoptée, les envois de fonds avantagent les ménages aisés en comparaison avec les ménages pauvres. Ces transferts contribuent dans une large mesure à maintenir le niveau moyen de vie des ménages aisés largement au-dessus du seuil de pauvreté.

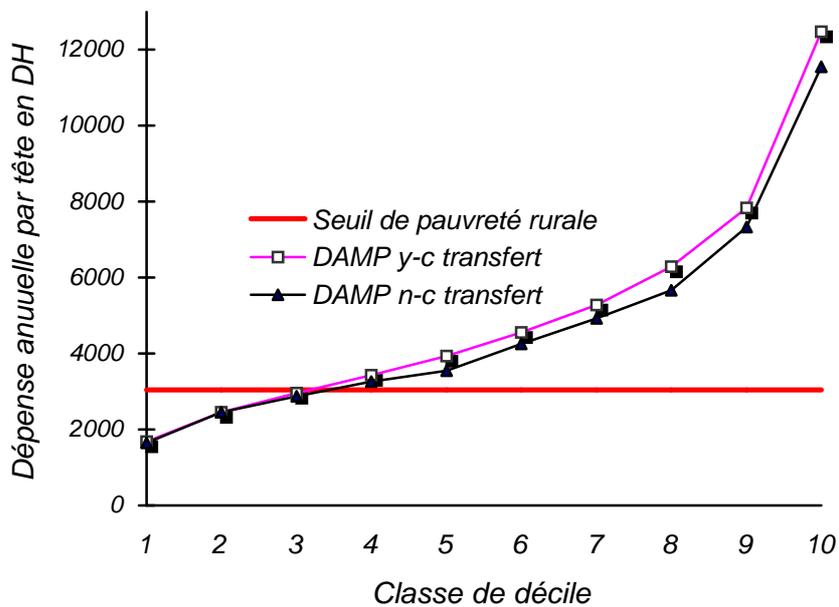
Conformément à l'estimation corrigée des transferts des RME (cf. section précédente), environ 1170000 personnes (soit 22,0% du nombre estimé de pauvres en 1998) se retrouveraient dans la catégorie des pauvres si ce n'était pour les envois de fonds des travailleurs à l'étranger. A l'échelle nationale, en l'absence des envois de fonds, le taux de pauvreté passerait de 19,0% à 23,2%. Par milieu de résidence, l'incidence de la pauvreté passerait respectivement de 12,0% à 16,6% en milieu urbain et de 27,2% à 31,0% en milieu rural.

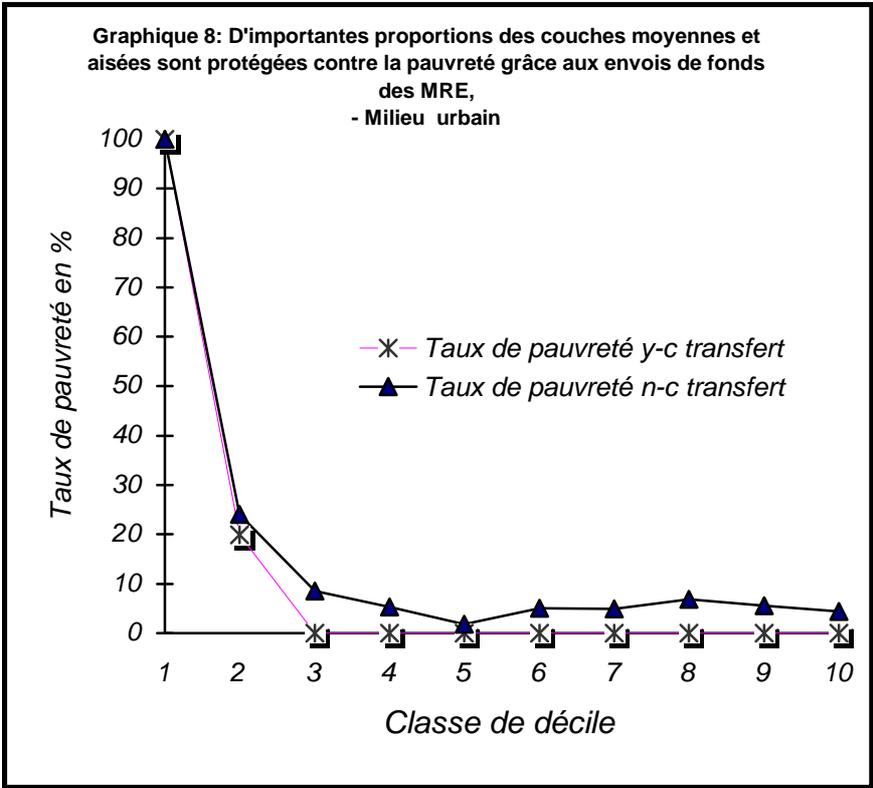
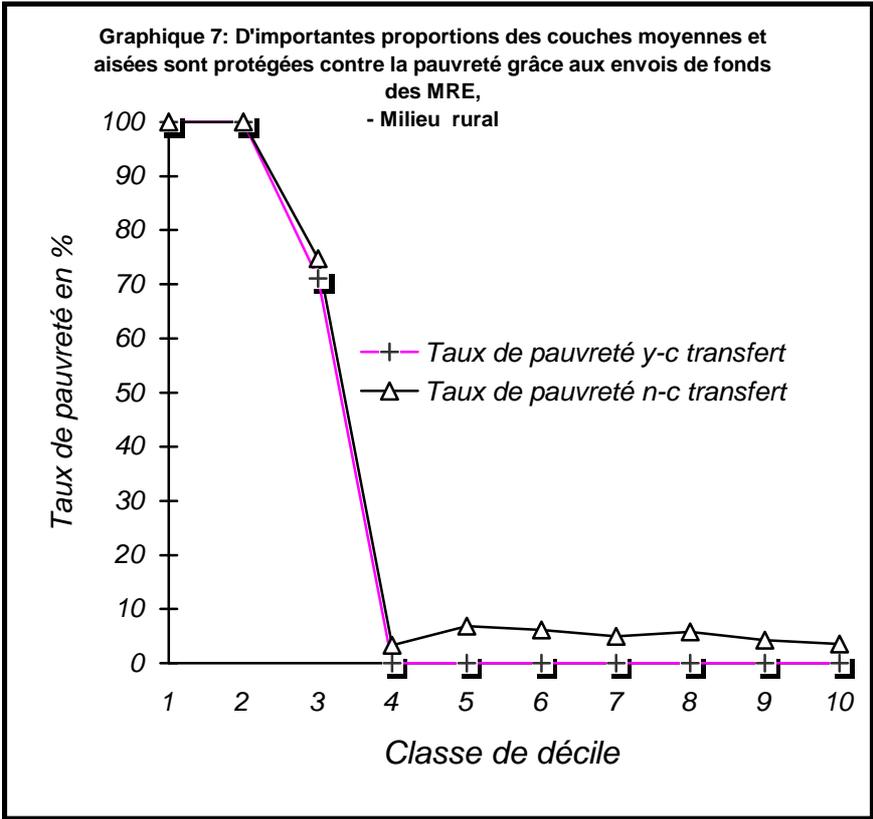
Les classes sociales qui profitent le plus de ces transferts sont les classes moyennes et notamment les plus aisées. Le tableau ci-après montre que la pauvreté pourrait toucher ces classes sociales s'il n'y avait pas les transferts des MRE. Environ 990 000 personnes des classes moyennes et aisées relevant des déciles 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 seraient devenues pauvres sans les envois de fonds des MRE.

**Graphique 5: Tout en avantageant les couches moyenne et aisée, les envois de fonds des travailleurs à l'étranger ramènent le taux de pauvreté urbaine de 16,5% à 12,0%.**



**Graphique 6: Tout en avantageant les couches moyenne et aisée, les envois de fonds des travailleurs à l'étranger ramènent le taux de pauvreté rurale de 31,0% à 27,2%.**





**Tableau 50 : Apport des transferts des ménages résidents à l'étranger à la réduction de la pauvreté**

National

en %

Décile	Taux de pauvreté		
	DAMP y-c transferts	DAMP n-c transferts brut Des MRE	DAMP n-c transferts des MRE corrigé
1	100,0	100,0	100,0
2	64,7	66,2	66,6
3	25,1	27,7	29,6
4	--	2,9	6,1
5	--	2,2	6,2
6	--	2,8	5,0
7	--	0,4	3,8
8	--	1,1	5,1
9	--	0,6	5,5
10	--	--	4,5
Total	19,0	20,4	23,2

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99

y-c : y compris les transferts provenant des marocains résidents à l'étranger ; n-c : non compris les transferts provenant des marocains résidents à l'étranger.

DAMP: Dépense annuelle moyenne par personne.

**Tableau 51 : Apport des transferts des ménages résidents à l'étranger à la réduction de la pauvreté.**

Milieu urbain

en %

Décile	Taux de pauvreté		
	DAMP y-c transferts total	DAMP n-c Transferts des MRE	DAMP n-c transferts des MRE corrigé
1	100,0	100,0	100,0
2	19,9	23,0	24,0
3	--	4,7	8,5
4	--	3,7	5,3
5	--	0,5	1,8
6	--	0,9	5,0
7	--	1,6	4,9
8	--	0,8	6,8
9	--	--	5,5
10	--	--	4,4
Total	12,0	13,5	16,6

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99

Notations:

y-c : y compris les transferts provenant des marocains résidents à l'étranger ; n-c : non compris les transferts provenant des marocains résidents à l'étranger.

DAMP: Dépense annuelle moyenne par personne.

**Tableau 52 : Apport des transferts des ménages résidents à l'étranger  
à la réduction de la pauvreté**

**Milieu rural** en %

Décile	Taux de pauvreté		
	DAMP y-c transferts total	DAMP n-c transferts des MRE	DAMP n-c transferts des MRE corrigé
1	100,0	100,0	100,0
2	100,0	100,0	100,0
3	71,1	74,1	74,7
4	--	2,0	3,3
5	--	4,0	6,8
6	--	0,8	6,1
7	--	0,5	5,0
8	--	1,7	5,8
9	--	0,3	4,2
10	--	0,3	3,5
Total	27,2	28,5	31,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99

Notations:

y-c : y compris les transferts provenant des marocains résidents à l'étranger ; n-c : non compris les transferts provenant des marocains résidents à l'étranger,  
DAMP: Dépense annuelle moyenne par personne.



## ***ANNEXES***



## **Annexe I : APPROCHE DE LA PAUVRETE MONETAIRE**

### **1. Fondement méthodologique de l'approche de la pauvreté**

Compte tenu des données disponibles (dépenses des ménages, indices du coût de vie et seuils de pauvreté alimentaires de 1990/91) au moment de la réalisation de la présente étude, la fixation des seuils de pauvreté en 1998/99 a été conduite conformément au fondement méthodologique consistant à:

- établir le seuil de pauvreté alimentaire, c'est à dire le niveau de dépense garantissant l'acquisition de biens et services alimentaires procurant le minimum requis en protéines et calories;
- et à estimer la partie non alimentaire du seuil de pauvreté, c'est à dire le niveau des dépenses non alimentaires assimilé à celui réalisé par les populations qui atteignent juste le seuil de pauvreté alimentaire.

La mise en œuvre de ce fondement de l'approche de la pauvreté, s'est référée à l'expérience acquise par la Direction de la Statistique dans ce domaine. Il s'agit de l'estimation des seuils de pauvreté en deux étapes:

■ Etape 1 : Estimation du seuil de pauvreté alimentaire: Ce choix est fondé sur la ration journalière recommandée (R.J.C) de la F.A.O.-O.M.S. Il est basé sur la notion d'un homme de référence moyen du point de vue poids et taille et qui exerce régulièrement une activité. Les données disponibles sur la nutrition de la population datent de 1984/85 et révèlent que le niveau moyen des besoins recommandés s'établit à 2 400 k-cal par jour et par équivalent adulte au Maroc. Il reste donc à fixer la nature et le coût du panier de produits et services alimentaires qui permet de satisfaire ce besoin recommandé en calories. Les données de la dernière enquête sur la consommation (1984/85), révèlent que le panier le moins coûteux qui

permet de satisfaire la R.J.C. est celui des ménages relevant du deuxième quintile de la dépense totale par tête. Ce panier est compatible avec les habitudes de consommation des couches les plus défavorisées, et est à la base de l'estimation du seuil de pauvreté alimentaire en 1984/85, 1990/91 et 1998/99.

L'analyse du différentiel systématique des prix des produits alimentaires relevés auprès des ménages dans le cadre de l'enquête sur les niveaux de vie 1990/91, a révélé que les différences régionales des prix payés par les ménages les plus défavorisés, ne sont pas statistiquement significatives. La multiplication du panier garantissant le minimum requis en calories par le même vecteur des prix permet, dans ces conditions, d'estimer le seuil de pauvreté alimentaire indépendamment de la région économique et du milieu de résidence.

■ Etape 2 : Estimation de la partie non-alimentaire du seuil de pauvreté: La seconde étape de la détermination du seuil de pauvreté est celle de l'allocation des dépenses non alimentaires. Si l'on se limite à la démarche d'allocation la plus raisonnable, le niveau des dépenses non alimentaires qu'un non pauvre doit réaliser, est celui de ceux qui atteignent juste le seuil de pauvreté alimentaire sans pour autant supprimer toute dépense non alimentaire. Le niveau de la dépense non alimentaire ainsi obtenu, est ajouté au seuil de pauvreté alimentaire pour donner le seuil total de pauvreté. Ce seuil est dit élevé par comparaison avec le seuil bas qu'on aurait déterminé en estimant l'allocation non alimentaire auprès de ceux qui ne satisferont leurs besoins alimentaires que s'ils leur consacrent la totalité de leur revenu.

Ces deux étapes sont schématiquement présentées dans ce qui suit :

### 1ère étape: Détermination du seuil de pauvreté alimentaire

Ce seuil est mesuré par le coût total d'un panier de biens alimentaires compatible avec les habitudes de consommation et garantissant le niveau d'ingestion calorique minimale, soit 2000 Kcal par personne et par jour (2400 pour un adulte). Les données de l'enquête de consommation de 1984/85, stipulent que le panier de biens alimentaires acquis par le 2ème quintile<sup>1</sup> de la population, procure le niveau moyen des besoins caloriques. Les prix moyens payés par ce 2ème quintile, devraient servir, par la suite, dans la détermination du coût du panier alimentaire. Mais le test-t effectué pour vérifier si les prix des biens alimentaires par région et par milieu de résidence (urbain/rural) sont significativement différents des prix moyens au niveau national, a montré que la dispersion géographique des prix n'est pas statistiquement significative.

La variation spatiale des prix n'étant pas systématique, la composante alimentaire peut être alors estimée à la moyenne des dépenses alimentaires du 2ème quintile en 1984/85, soit 1080 DH par personne et par an ce qui correspond à 1442 DH en prix de 1990/91; cette actualisation étant faite sur la base de la composante alimentaire de l'ICV (indice du coût de la vie). Le coût du panier alimentaire ainsi obtenu est dit "seuil de pauvreté alimentaire", et est à l'origine de la réévaluation de la pauvreté en 1985, 1990/91 et 1998/99. L'actualisation du seuil de pauvreté alimentaire en 1998/99 est abordée ci-après

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'une répartition de la population selon cinq classes de dépenses dites quintiles et regroupant chacune 20% de la population. La première classe ou le premier quintile regroupe les 20% les plus défavorisés en termes de dépenses par tête, le deuxième quintile regroupe les 20% suivants, etc. jusqu'au cinquième quintile qui est constitué des 20% les plus aisés de la population.

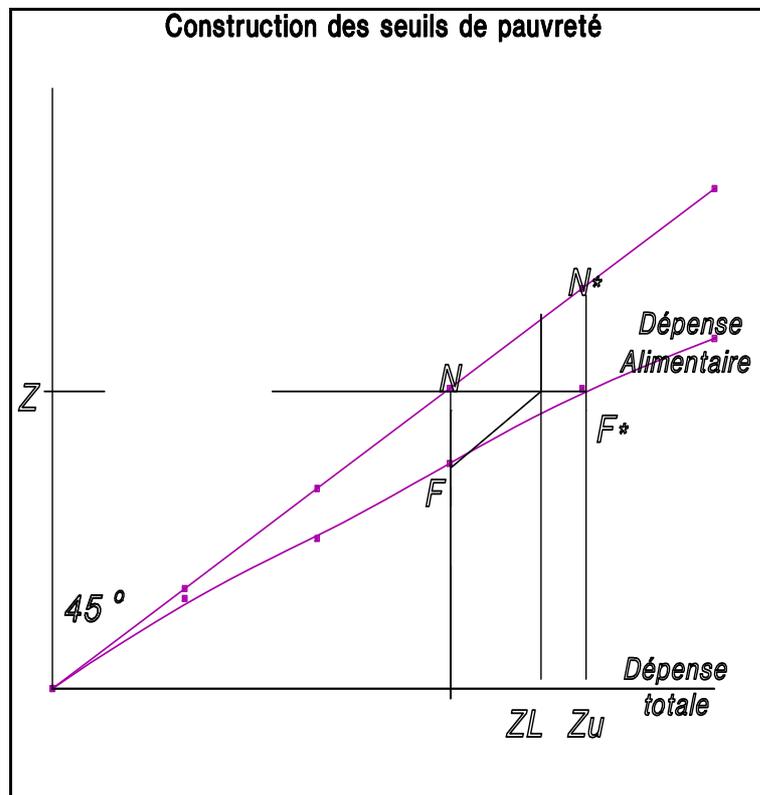
## 2ème étape: Allocation des dépenses non-alimentaires

Connaissant le seuil de pauvreté alimentaire, l'allocation des dépenses non-alimentaires peut être faite sur la base de deux démarches aboutissant, chacune, à un seuil donné de pauvreté. Ces deux démarches sont fondées sur l'hypothèse que les dépenses alimentaires s'accroissent avec le total des dépenses avec une pente inférieure à l'unité et qui décroît à mesure que le total des dépenses croit (voir figure ci-après).

◆ Démarche 1: La réalisation du seuil de pauvreté nécessite la suppression de toute dépense non-alimentaire, hypothèse non suivie par ceux qui ont la possibilité de satisfaire leurs besoins alimentaires et ne le font pas. C'est le cas des ménages réalisant la dépense totale  $Z$  sur la figure ci-après;  $Z$  étant le seuil de pauvreté alimentaire. Il faudrait alors augmenter les dépenses de cette couche par les dépenses qu'elle affecte aux biens non-alimentaires, soit  $NF$  sur la figure. Selon cette hypothèse le seuil de pauvreté est calculé en augmentant le seuil de pauvreté alimentaire,  $Z$ , du montant des dépenses non-alimentaires,  $NF$ , réalisées par ceux qui ne parviendraient à satisfaire correctement leurs besoins alimentaires que s'ils renonçaient à toute acquisition non-alimentaire. Ce seuil de pauvreté sera dit "seuil bas de pauvreté", soit:

$$ZL = Z + NF$$

◆ Démarche 2: L'allocation des dépenses non alimentaires, serait de déterminer le niveau de ces dépenses auprès de ceux qui atteignent effectivement le seuil de pauvreté alimentaire sans pour autant supprimer toute dépense non-alimentaire, c'est à dire les ménages réalisant la dépense  $Z_u$  sur la figure ci-après. Le niveau de dépense non-alimentaire ainsi obtenu,  $N^*F^*$ , est ajouté au seuil de pauvreté alimentaire.



Ce second seuil de pauvreté qui se réfère à une allocation relativement généreuse des dépenses non-alimentaires, est manifestement plus élevé que le premier seuil et sera dit "seuil élevé de pauvreté":  $Z_u = Z + N^*F^*$ . C'est sur la base de ce seuil que la pauvreté est mesuré par la Direction de la Statistique du Maroc.

## 2. Estimation des seuils de pauvreté en 1998/99

Les principales étapes de l'élaboration pratique de la mesure de la pauvreté en 1998/99 se réfèrent au fondement méthodologique

présenté à la section précédente. Elles peuvent être synthétisées comme suit:

1<sup>ère</sup> étape : Actualisation du seuil de la pauvreté alimentaire de 1990-91 en DH de 1998-99 : Elle a été fondée sur l'indice d'actualisation déduit des indices moyens du coût de la vie (ICV) correspondants aux périodes de référence des enquêtes sur les niveaux de vie de 1990-91 et 1998-99. Compte tenu de la disponibilité de l'ICV urbain et rural, le seuil de pauvreté alimentaire de 1998-99 a été différencié selon le milieu de résidence (l'indice d'actualisation déduit de l'ICV alimentaire, s'est établi à 1,360 en milieu urbain et à 1,302 en milieu rural). Le seuil de pauvreté alimentaire ainsi estimé, s'élève à 1962 DH par personne et par an en milieu urbain et à 1878 DH par personne et par an en milieu rural.

2<sup>ème</sup> étape : Calcul de l'allocation des dépenses non alimentaires pour une dépense alimentaire équivalente au seuil de pauvreté alimentaire: L'estimation du montant alloué aux dépenses non alimentaires par ceux qui réalisent effectivement le seuil de pauvreté alimentaire s'est effectuée moyennant une modélisation de la demande alimentaire. Il s'agit d'estimer le coefficient budgétaire de l'alimentaire lorsque la dépense alimentaire égalise le seuil de pauvreté alimentaire, et d'en déduire la dépense non alimentaire réalisée par ceux qui satisfont le seuil de pauvreté alimentaire. Les coefficients budgétaires alimentaires estimés par référence à cette méthode, s'établissent à 53,15% en milieu urbain et à 64,04% en milieu rural. Le montant des dépenses non alimentaires correspondants à ces coefficients budgétaires, est ajouté au seuil de pauvreté alimentaire. Le total ainsi obtenu est le seuil de pauvreté. Il en découle que le seuil de pauvreté est équivalent au seuil de pauvreté alimentaire majoré par la dépense non alimentaire de ceux qui atteignent effectivement le seuil de pauvreté alimentaire.

Il ressort de ce qui précède que l'estimation des seuils bas et élevé de la pauvreté requiert:

- L'expression du seuil de la pauvreté alimentaire de 1990-91 en DH de 1998-99;
- le calcul de l'allocation des dépenses non alimentaires correspondantes à une dépense totale équivalente au seuil de pauvreté alimentaire (allocation du seuil bas de pauvreté);
- et le calcul d'une seconde allocation des dépenses non alimentaires pour une dépense alimentaire équivalente au seuil de pauvreté alimentaire (allocation du seuil élevé).

Expression du seuil de pauvreté alimentaire en DH de 1998-99 :

L'expression du seuil de pauvreté alimentaire de 1990-91 en DH de 1998-99, a été fondée sur l'indice d'actualisation déduit des ICV moyens correspondants aux périodes de référence des enquêtes sur les niveaux de vie de 1990-91 et 1998-99. Compte tenu de la disponibilité des ICV urbain et rural, le seuil de pauvreté alimentaire de 1998-99 peut être différencié selon le milieu de résidence. Le tableau suivant présente les données de base utilisées et les niveaux auxquels s'établit le seuil de pauvreté alimentaire en DH de 1998-99. Il en découle que le seuil de pauvreté alimentaire en 1998-99 s'élève à 1962 DH en milieu urbain et à 1878 DH en milieu rural.

**Tableau 1: Eléments d'actualisation du seuil de pauvreté alimentaire**

Indicateur	Milieu de résidence	
	Urbain	Rural
ICV alimentaire en 1990-91	116,3	115,1
ICV alimentaire en 1998-99	158,2	149,9
Indice d'actualisation	1,360	1,302
Seuil de pauvreté alimentaire en DH de 1990-91	1442	1442
Seuil de pauvreté alimentaire en DH de 1998-99	1962	1878

**Source: Direction de la Statistique (1999), Série des ICV mensuels.**

*Note : Les ICV correspondent à la moyenne arithmétique simple des ICV mensuels de la période de collecte des données des enquêtes sur les niveaux de vie de 1990-91 et de 1998-99.*

Estimation du seuil bas de pauvreté de 1998-99 : Le présent seuil est déterminé en augmentant le seuil de pauvreté alimentaire par la dépense non alimentaire de ceux qui ne peuvent satisfaire leur consommation alimentaire que lorsqu'ils lui consacrent le total de leurs dépenses. Connaissant le seuil pauvreté alimentaire, la détermination du seuil bas de pauvreté nécessite l'estimation du montant alloué à la consommation non alimentaire par ceux dont la dépense totale est équivalente au seuil de pauvreté alimentaire. Il s'agit de déterminer le coefficient budgétaire alimentaire lorsque le seuil de pauvreté égale la dépense totale et d'en déduire le montant consacré aux dépenses non alimentaires. Le montant ainsi dégagé est ajouté au seuil de pauvreté alimentaire. Le total obtenu est le seuil bas de pauvreté (seuil de pauvreté alimentaire majoré par la dépense non alimentaire de ceux qui n'atteignent le seuil de pauvreté alimentaire que lorsqu'ils renoncent à toute dépense non alimentaire). Pour ce faire, le modèle suivant, déduit du "Système presque idéal de la demande"<sup>29</sup>, a été ajusté sur la base de l'échantillon "en coupe transversale" de l'ENVM 1998-99.

$$w = \alpha + \beta \log (x/z) + u$$

w: est le coefficient budgétaire alimentaire.

x: est la dépense totale annuelle par personne.

z: est le seuil de pauvreté alimentaire.

u : est la partie aléatoire du modèle.

$\alpha$  et  $\beta$  sont les paramètres du modèle.

Le choix de  $x/z$  comme variable explicative permet d'assimiler  $\alpha$  au coefficient budgétaire de l'alimentaire lorsque la dépense totale,  $x$ , est juste égale au seuil de pauvreté,  $z$ . Comme les seuils de

---

<sup>29</sup> *Almost ideal demand system ou « système presque idéal de la demande » .*

pauvreté alimentaire différent en 1998-99 selon le milieu de résidence, le présent modèle est estimé pour les deux milieux de résidence (urbain/rural). Selon cette modélisation, les coefficients budgétaires alimentaires s'établissent à 53,17% en milieu urbain et à 64,09% en milieu rural et ce lorsque la dépense totale est juste égale au seuil de pauvreté alimentaire.

**Tableau 2: Coefficients budgétaires de l'alimentaire déduits des paramètres de la modélisation de la demande alimentaire selon le milieu de résidence.**

Milieu	Paramètres du modèle				Coefficient budgétaire alimentaire à z=x
	W empirique	$\alpha$	$\beta$	Valeur de F	
Urbain	0,4432 (0,1162)	0,5315	-0,0624 (0,0031)	410,80	53,2%
Rural	0,5922 (0,1236)	0,6404	-0,0579 (0,0046)	162,56	64,1%

*Note: - L'écart-type est indiqué entre parenthèses.*

- *w empirique est la moyenne générale des coefficients budgétaires alimentaires.*

Comme  $\alpha$  est le coefficient budgétaire alimentaire lorsque  $z=x$ , le seuil bas de pauvreté,  $z_m$ , est obtenu de la manière suivante:

$$z_m = z + (1-\alpha) z = z (2-\alpha).$$

**Tableau 3. Seuils bas de pauvreté en 1998-99 calculés sur la base de la modélisation de la demande alimentaire**

Milieu	Seuils bas de pauvreté en 1998-99			PM : Seuils bas de pauvreté en 1990-91
	z	2- $\alpha$	Seuils bas ( $z_m$ )	
Urbain	1962 DH	1,4683	2881 DH	2027 DH
Rural	1878 DH	1,3591	2553 DH	1963 DH

*Notations: - z est le seuil de pauvreté alimentaire en DH de 1998-99.*

$\alpha$  est le coefficient budgétaire de l'alimentaire lorsque la dépense totale par personne est égale à z. Le seuil bas de pauvreté est égale à  $z(2-\alpha)$ .

Les seuils estimés au tableau 3 ci-dessus, sont obtenus en appliquant la composante alimentaire de l'ICV au seuil de pauvreté alimentaire et en ajustant le modèle de la demande alimentaire afin de calculer l'allocation pour les biens hors alimentation. La limitation des calculs à l'actualisation (par l'ICV) des seuils bas de 1990-91, aboutit aux résultats présentés dans le tableau ci-après.

**Tableau 4: Seuils bas de pauvreté en 1998-99 estimés en appliquant l'indice d'actualisation de l'ICV aux seuils bas de 1990-91**

Milieu	Seuils bas de 1990-91	ICV		Déflateur	Seuils bas en 1998-99	
		1990-91	1998-99		Actualisé	Estimé
Urbain	2027 DH	114,1	153,5	1,3453	2727 DH	2881 DH
Rural	1963 DH	114,5	147,7	1,2900	2532 DH	2553 DH

Il ressort de ce qui précède que la ré-estimation des seuils de pauvreté sur la base d'une modélisation de la demande alimentaire, donne une bonne approximation des seuils bas de pauvreté et qu'elle prend en considération les dépenses non alimentaires d'une façon plus généreuse. Selon cette approche, le seuil bas de pauvreté s'établit en 1998-99 à 2881 DH en milieu urbain et à 2553 DH en milieu rural. Ces seuils sont, en fait, légèrement supérieurs aux seuils actualisés par le déflateur de l'ICV et qui s'établissent respectivement à 2727 DH et à 2532 DH.

Estimation du seuil élevé de pauvreté en 1998/99: L'estimation du seuil élevé de pauvreté consiste à considérer non pauvre toute personne qui réalise une dépense alimentaire équivalente au seuil de pauvreté alimentaire sans pour autant supprimer toute dépense non alimentaire. Connaissant le seuil de pauvreté alimentaire, il reste à déterminer le montant consacré aux dépenses non alimentaires

lorsque la dépense alimentaire égale le seuil de pauvreté alimentaire.

La détermination du montant alloué aux dépenses non alimentaires par ceux qui réalisent effectivement le seuil de pauvreté alimentaire, se réfère ici aux paramètres du modèle de la demande alimentaire tels qu'ils sont présentés au tableau 2 ci-dessus. Il s'agit d'estimer le coefficient budgétaire de l'alimentaire lorsque la dépense alimentaire égale le seuil de pauvreté alimentaire, et d'en déduire la dépense non alimentaire réalisée par ceux qui satisfont le seuil de pauvreté alimentaire. Selon les notations ci-dessus adoptées, la fonction de demande alimentaire, s'écrit:

$$w = \alpha + \beta \log (x/z) + u \quad (1)$$

Comme  $x = z + (1-w)z$ , on a:

$$x/z = (z+(1-w)z)/z = 2-w$$

Dans ces conditions, le modèle (1) s'écrit:

$$w = \alpha + \beta \log (2-w)$$

En développant le  $\log (2-w)$ , une bonne approximation du coefficient budgétaire  $w$ , s'écrit:

$$w = (\alpha + \beta) / (1 + \beta)$$

Telle est l'expression du coefficient budgétaire alimentaire lorsque les dépenses alimentaires sont égales au seuil de pauvreté alimentaire. Le seuil élevé de pauvreté,  $z_h$ , s'écrit alors:

$$z_h = z/w.$$

Le tableau suivant donne une estimation des seuils élevés de pauvreté obtenus par la présente méthode et les compare aux seuils élevés obtenus par l'actualisation des seuils élevés de 1990-91. En s'établissant en 1998-99 à 3922 DH en milieu urbain et à 3037 DH en milieu rural, le seuil élevé de pauvreté ainsi obtenu est du même ordre de grandeur que les seuils élevés obtenus par une simple actualisation (par l'ICV) des seuils élevés de 1990-91.

**Tableau 5 : Seuils élevés de pauvreté en 1998-99 selon la méthode de calcul**

Milieu	Ré-estimation de la demande alimentaire			Actualisation par le déflateur de l'ICV		
	$(\alpha+\beta)/(1+\beta)$	Z en DH de 98/99	Seuils élevés réestimés ( $z_h$ ) $z/[(\alpha+\beta)/(1+\beta)]$	[ICV1998-99] / [ICV1990-91]	Seuils élevés de 1990-91	Seuils élevés de 1998-99 actualisé
Urbain	0,5004	1962 DH	3922 DH	1,3453	2725 DH	3666 DH
Rural	0,6187	1878 DH	3037 DH	1,2900	2439 DH	3146 DH

**Notations:**

\*  $(\alpha+\beta)/(1+\beta)$  est l'approximation du coefficient budgétaire lorsque la dépense alimentaire est égale au seuil de pauvreté alimentaire.

\* z est le seuil de pauvreté alimentaire exprimée en DH de 1998-99.

\* L'ICV est l'indice du coût de la vie.

## Annexe 2 : TABULATION STATISTIQUE

**Tableau 01 : Evolution de la dépense annuelle moyenne par ménage (DAMM)**

Milieu de résidence	1984-85	1990-91	1998-99
<b>En DH courant</b>			
Urbain	26 667	48 192	56 810
Rural	16 824	28 584	32 371
National	21 478	38 600	46 351
<b>En DH constant (1984-85)</b>			
Urbain	26 667	34 771	30 405
Rural	16 824	20 623	18 068
National	21 478	27 850	25 125

Source : Direction de la statistique, ENCDM 1984-85 et ENNVM 1990-91-1998-99

**Tableau 02 : Evolution de la dépense annuelle moyenne par personne (DAMP)**

Milieu de résidence	1984-85	1990-91	1998-99
<b>En DH courant</b>			
Urbain	4 915	9 224	10 152
Rural	2 637	4 623	5 085
National	3 623	6 780	7 823
<b>En DH constant (1984-85)</b>			
Urbain	4 915	6 597	5 434
Rural	2 637	3 349	2 838
National	3 623	4 872	4 240

Source : Direction de la statistique, ENCDM 1984-85 et ENNVM 1990-91-1998-99

**Tableau 03 : Consommation privée moyenne des comptes nationaux comparée aux moyennes des enquêtes**

Indicateurs	1984-85	1990-91	1998-99
Composante consommation privée des comptes nationaux (DH /personne, prix courants)	3 830	6 384	7 812
Consommation moyenne par personne de l'enquête (DH /personne; prix courants)	3 623	6 780	7 823

Source : Direction de la statistique, ENCDM 1984-85 et ENNVM 1990-91 & 1998-99 ; Comptes Nationaux.

**Tableau 04 : Evolution des inégalités des dépenses moyennes par ménage (DAMM)**

Milieu de résidence	Part dans la dépense globale (en%)		
	1984-85	1990-91	1998-99
<b>Urbain</b>			
10 % des ménages les moins aisés	1,8	1,9	2,7
10 % des ménages les plus aisés	30,2	28,1	27,7
Ecart entre les deux déciles	16,8	14,8	10,3
<b>Rural</b>			
10 % des ménages les moins aisés	2,2	2,6	3,1
10 % des ménages les plus aisés	27,1	26,5	25,8
Ecart entre les deux déciles	12,3	10,2	8,3
<b>National</b>			
10 % des ménages les moins aisés	1,9	2,1	2,6
10 % des ménages les plus aisés	30,5	29,2	28,8
Ecart entre les deux déciles	16,1	13,9	11,1

Source : Direction de la statistique, ENCDM 1984-85 et ENNVN 1990-91 et 1998-99.

**Tableau 05 : Evolution des inégalités des dépenses moyennes par personne (DAMP)**

Milieu de résidence	Part dans la dépense globale (en%)		
	1984-85	1990-91	1998-99
<b>Urbain</b>			
10 % des ménages les moins aisés	2,4	2,6	2,9
10 % des ménages les plus aisés	31,8	29,2	29,7
Ecart entre les deux déciles	13,4	11,4	10,2
<b>Rural</b>			
10 % des ménages les moins aisés	3,2	3,7	3,3
10 % des ménages les plus aisés	25,3	25,0	24,4
Ecart entre les deux déciles	7,9	6,8	7,4
<b>National</b>			
10 % des ménages les moins aisés	2,9	2,8	2,6
10 % des ménages les plus aisés	31,7	30,8	31,0
Ecart entre les deux déciles	12,3	11,2	11,9

Source : Direction de la statistique, ENCDM 1984-85 et ENNVN 1990-91 et 1998-99.

**Tableau 06 : Evolution de la proportion de la population en fonction des multiples de la moyenne des dépenses et des seuils de pauvreté selon le milieu de résidence**

<b>Multiple du seuil de pauvreté</b>	<b>1990-91</b>	<b>1998-99</b>
<b>Urbain</b>		
% des ménages ayant une dépense inférieure à 50 % de la D.A.M.M (24 096 DH)	27,4	23,2
% des personnes ayant une dépense inférieure à 50 % de la D.A.M.P (4 611,5 DH)	24,8	24,6
% des personnes ayant une dépense inférieure à 0,5 SPU (1 362,5 DH)	0,3	0,6
% des personnes ayant une dépense inférieure à 1,5 SPU (4 087,5 DH)	19,3	33,4
% des personnes ayant une dépense inférieure à 2 SPU (5 450 DH)	31,2	51,6
<b>Rural</b>		
% des ménages ayant une dépense inférieure à 50 % de la D.A.M.M (14 192 DH)	22,0	18,0
% des personnes ayant une dépense inférieure à 50 % de la D.A.M.P (2 311,5 DH)	15,6	16,4
% des personnes ayant une dépense inférieure à 0,5 SPR (1 219,5 DH)	0,4	3,1
% des personnes ayant une dépense inférieure à 1,5 SPR (3 658,5 DH)	48,8	55,4
% des personnes ayant une dépense inférieure à 2 SPR (4 878 DH)	67,2	72,9

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1990-91 & 1998-99*

*Lecture: les multiples de la moyenne totale sont exprimés en fonction des seuils de pauvreté pour le milieu urbain «SPU» et le milieu rural «SPR».*

**Tableau 07 : Indicateurs socio-économiques sélectionnés selon le milieu de résidence**

**- Ensemble de la population**

**En%**

Indicateurs	ENNVM 1990-91		ENNVM 1998-99	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Nbre moyen de personnes actives par ménage	1,74	2,7	2,0	2,9
Taux d'activité de ceux âgés de 15 ans et plus	48,8	64,8	52,4	66,3
% de la population active ayant un second emploi (*)	2,1	6,2	2,7	6,2
% de la population vivant dans des logements sommaires (baraques & maison en pisée)	10,9	71,6	10,4	71,4
% de ménages raccordés au réseau d'eau potable	76,0	6,3	78,4	5,3
% de ménages ayant accès à l'eau potable (**)	95,0	90,9	94,4	82,1
% de ménage avec service d'enlèvement des ordures	84,8	2,0	85,1	2,4
% de la population ayant l'électricité	90,4	12,7	85,8	15,9
% de femmes qui ont eu une consultation prénatale	66,0	25,5	75,9	36,8
% de femmes dont le dernier accouchement a eu lieu au foyer	41,7	82,7	28,0	78,7
% de femmes âgées de moins de 50 ans ayant recours aux contraceptifs	54,3	37,7	62,8	45,8
Taux de scolarisation net des femmes à l'enseignement primaire (***)	78,7	28,3	82,8	46,8
Taux d'alphabétisme (population âgée de 10 ans et plus)	63,3	28,2	66,3	33,2
<p><i>(*) Le taux d'emploi secondaire en 1990-91 concerne les non salariés alors qu'en 1998-99, il s'applique aux salariés.</i></p> <p><i>(**) La proportion de ménages disposant de l'eau potable à domicile ou puisant l'eau d'une source se trouvant dans un rayon de 200 m en milieu urbain et 1000 m en milieu rural.</i></p> <p><i>(***) Ces taux ne sont pas comparables entre 1990-91 et 1998-99 du fait de la modification de la définition du niveau « Primaire ». Ce niveau correspond aux cinq premières années d'études en 1990-91 et aux six premières années d'études en 1998-99.</i></p>				
<p><b>Source : Direction de la Statistique, ENNVM 1990/91 &amp; 1998/99</b></p>				

**Tableau 07 : Indicateurs socio-économiques sélectionnés selon le milieu de résidence (suite)**

**- Population pauvre**

Indicateurs	ENNVM 1990-91		ENNVM 1998-99	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Nbre moyen de personnes actives par ménage	2,1	2,9	2,5	3,2
Taux d'activité de ceux âgés de 15 ans et plus	56,6	62,9	52,5	64,4
% de la population active ayant un second emploi (*)	2,9	7,3	2,1	5,1
% de la population vivant dans des logements sommaires (baraques & maison en pisée)	33,7	86,4	23,2	84,9
% de ménages raccordés au réseau d'eau potable	32,4	0,9	57,9	4,9
% de ménages ayant accès à l'eau potable (**)	85,3	89,5	86,1	75,7
% de ménage avec service d'enlèvement des ordures	75,7	1,2	77,2	0,5
% de la population ayant l'électricité	61,8	2,7	65,1	11,0
% de femmes qui ont eu une consultation prénatale	41,3	14,6	53,2	28,4
% de femmes dont le dernier accouchement a eu lieu au foyer	56,5	92,7	47,0	87,6
% de femmes âgées de moins de 50 ans ayant recours aux contraceptifs	53,9	34,8	56,0	41,9
Taux de scolarisation net des femmes à l'enseignement primaire (***)	79,0	17,8	73,8	36,3
Taux d'alphabétisme (population âgée de 10 ans et plus)	52,7	22,0	50,9	26,5
<p><b>(*) le taux d'emploi secondaire en 1990-91 concerne les non salariés alors qu'en 1998-99, il s'applique aux salariés.</b></p> <p><b>(**) la proportion de ménages disposant de l'eau potable à domicile ou puisant l'eau d'une source se trouvant dans un rayon de 200 m en milieu urbain et 1000 m en milieu rural.</b></p> <p><b>(***) ces taux ne sont pas comparables entre 1990-91 et 1998-99 du fait de la modification de la définition du niveau « Primaire ». Ce niveau correspond aux cinq premières années d'études en 1990-91 et aux six premières années d'études en 1998-99.</b></p>				
<p><b>Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1990/91 &amp; 1998/99.</b></p>				

**Tableau 08 : Dépense annuelle moyenne par personne de la population pauvre et coefficients budgétaires (en %) selon les grands groupes de biens et services et le milieu de résidence**

**Dépense en DH 1998-99  
Coefficient budgétaire en%**

Grands groupes de biens et services	Milieu de résidence			Ensemble du pays
	Urbain	rural	National	
Alimentation et boissons	1387,20 (44,64)	1376,70 (60,18)	1380,30 (53,76)	3371,70 (43,10)
Habillement	96,20 (3,10)	73,30 (3,20)	81,10 (3,16)	431,10 (5,51)
Habitation et dépense d'énergie	1025,90 (33,02)	491,00 (21,47)	673,70 (26,24)	1675,60 (21,42)
Equipements ménagers	58,30 (1,88)	56,70 (2,48)	57,20 (2,23)	303,90 (3,88)
Hygiène et soins médicaux	188,40 (6,06)	68,70 (3,00)	109,60 (4,27)	535,60 (6,85)
Transport et communication	93,60 (3,01)	66,10 (2,89)	75,50 (2,94)	509,30 (6,51)
Loisirs, enseignement et cultures	92,40 (2,97)	42,70 (1,87)	59,70 (2,32)	353,40 (4,52)
Autres biens et services	148,30 (4,77)	88,40 (3,87)	108,90 (4,24)	487,10 (6,23)
D.A.M.P non destinée à la consommation	17,00 (0,55)	23,80 (1,04)	21,50 (0,84)	155,10 (1,98)
D.A.M.P totale	3107,30 (100,00)	2287,50 (100,00)	2567,60 (100,00)	7823,80 (100,00)

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/98*

*Lecture : Dans chaque cellule du tableau, la première ligne donne la dépense annuelle moyenne par personne; la seconde ligne donne le coefficient budgétaire c'est à dire la part du groupe de produit dans le totale des dépenses.*

**Tableau 09 : Dépense annuelle moyenne par personne de la population pauvre et coefficients budgétaires (en %) selon les grands groupes de biens et services, la taille agrégée du ménage et le milieu de résidence.**

**1. Ensemble de la population pauvre**

**Dépense en DH 1998-99  
Coefficient budgétaire en %**

Grands groupes de biens et services	Taille agrégée du ménage				Ensemble
	1 à 2 membres	3 à 4 membres	5 à 7 membres	8 et plus	
Alimentation et boissons	899,10 (36,13)	1411,90 (50,00)	1358,30 (51,76)	1393,00 (55,25)	1380,30 (53,76)
Habillement	3,80 (0,15)	60,60 (2,15)	76,40 (2,91)	85,30 (3,38)	81,10 (3,16)
Habitation et dépense d'énergie	1560,50 (62,71)	1047,30 (37,09)	771,80 (29,41)	593,10 (23,53)	673,70 (26,24)
Equipements ménagers	12,10 (0,49)	44,10 (1,56)	60,90 (2,32)	56,10 (2,23)	57,20 (2,23)
Hygiène et soins médicaux	8,70 (0,35)	93,60 (3,32)	104,20 (3,97)	114,00 (4,52)	109,60 (4,27)
Transport et communication	0,00 (0,00)	26,50 (0,94)	69,40 (2,64)	82,10 (3,26)	75,50 (2,94)
Loisirs, enseignement et cultures	1,60 (0,06)	33,10 (1,17)	64,40 (2,45)	58,80 (2,33)	59,70 (2,32)
Autres biens et services	0,00 (0,00)	89,20 (3,16)	98,70 (3,76)	116,20 (4,61)	108,90 (4,24)
D.A.M.P non destinée à la consommation	2,70 (0,11)	17,70 (0,63)	20,20 (0,77)	22,50 (0,89)	21,50 (0,84)
D.A.M.P totale	2488,50 (100,00)	2823,90 (100,00)	2624,30 (100,00)	2521,20 (100,00)	2567,60 (100,00)

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/98*

*Lecture : Dans chaque cellule du tableau, la première ligne donne la dépense annuelle moyenne par personne; la seconde ligne donne le coefficient budgétaire c'est à dire la part du groupe de produit dans le totale des dépenses.*

**Tableau 10 : Dépense annuelle moyenne par personne et coefficients budgétaires (en %) selon les grands groupes de biens et services, la taille agrégée du ménage et le milieu de résidence.**

**2. Population urbaine pauvre**

**Dépense en DH 1998-99  
Coefficient budgétaire en %**

Grands groupes de biens et services	Taille agrégée du ménage				Ensemble
	1 à 2 membres	3 à 4 membres	5 à 7 membres	8 et plus	
Alimentation et boissons	994,70 (36,55)	1565,50 (47,14)	1365,90 (43,82)	1388,60 (44,99)	1387,20 (44,64)
Habillement	0,00 (0,00)	67,60 (2,04)	89,90 (2,89)	103,20 (3,34)	96,20 (3,10)
Habitation et dépense d'énergie	1690,60 (62,12)	1334,40 (40,18)	1100,40 (35,30)	949,00 (30,75)	1025,90 (33,02)
Equipements ménagers	22,60 (0,83)	50,30 (1,51)	60,70 (1,95)	57,70 (1,87)	58,30 (1,88)
Hygiène et soins médicaux	5,50 (0,20)	109,70 (3,30)	174,10 (5,59)	205,20 (6,65)	188,40 (6,06)
Transport et communication	0,00 (0,00)	30,10 (0,91)	73,40 (2,36)	112,10 (3,63)	93,60 (3,01)
Loisirs, enseignement et cultures	2,90 (0,11)	41,30 (1,24)	101,80 (3,27)	91,30 (2,96)	92,40 (2,97)
Autres biens et services	0,00 (0,00)	113,70 (3,42)	132,50 (4,25)	162,10 (5,25)	148,30 (4,77)
D.A.M.P non destinée à la consommation	5,10 (0,19)	8,60 (0,26)	18,40 (0,59)	16,90 (0,55)	17,00 (0,55)
D.A.M.P totale	2721,30 (100,00)	3321,30 (100,00)	3117,20 (100,00)	3086,10 (100,00)	3107,30 (100,00)

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/98*

*Lecture : Dans chaque cellule du tableau, la première ligne donne la dépense annuelle moyenne par personne; la seconde ligne donne le coefficient budgétaire c'est à dire la part du groupe de produit dans le totale des dépenses.*

**Tableau 11 : Dépense annuelle moyenne par personne et coefficients budgétaires (en %) selon les grands groupes de biens et services, la taille agrégée du ménage et le milieu de résidence.**

**3. Population rurale pauvre**

**Dépense en DH 1998-99  
Coefficient budgétaire en %**

Grands groupes de biens et services	Taille agrégée du ménage				Ensemble
	1 à 2 membres	3 à 4 membres	5 à 7 membres	8 et plus	
Alimentation et boissons	787,90 (35,52)	1275,20 (53,55)	1354,10 (57,64)	1395,10 (61,99)	1376,70 (60,18)
Habillement	8,30 (0,37)	54,30 (2,28)	68,80 (2,93)	76,70 (3,41)	73,30 (3,20)
Habitation et dépense d'énergie	1409,40 (63,54)	791,80 (33,25)	588,40 (25,05)	422,60 (18,18)	491,00 (21,47)
Equipements ménagers	0,00 (0,00)	38,60 (1,62)	61,00 (2,60)	55,30 (2,46)	56,70 (2,48)
Hygiène et soins médicaux	12,40 (0,56)	79,30 (3,33)	65,20 (2,77)	70,30 (3,12)	68,70 (3,00)
Transport et communication	0,00 (0,00)	23,30 (0,98)	67,10 (2,86)	67,70 (3,01)	66,10 (2,89)
Loisirs, enseignement et cultures	0,00 (0,00)	25,80 (1,08)	43,50 (1,85)	43,20 (1,92)	42,70 (1,87)
Autres biens et services	0,00 (0,00)	67,30 (2,83)	79,90 (3,40)	94,20 (4,19)	88,40 (3,87)
D.A.M.P non destinée à la consommation	0,00 (0,00)	25,80 (1,08)	21,20 (0,90)	25,20 (1,12)	23,80 (1,04)
D.A.M.P totale	2218,0 (100,00)	2381,40 (100,00)	2349,10 (100,00)	2250,50 (100,00)	2287,50 (100,00)

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/98*

*Lecture : Dans chaque cellule du tableau, la première ligne donne la dépense annuelle moyenne par personne; la seconde ligne donne le coefficient budgétaire c'est à dire la part du groupe de produit dans le totale des dépenses.*

**Tableau 12 : Dépense annuelle moyenne par personne et coefficients budgétaires (en %) selon les grands groupes de biens et services, le nombre d'adultes dans le ménage et le milieu de résidence**

**Ensemble de la population pauvre**

**Dépense en DH 1998-99  
Coefficient budgétaire en %**

Grands groupes de biens et services	Nombre d'adultes				Ensemble
	Un	Deux	Trois	Quatre et plus	
Alimentation et boissons	1151,90 (48,80)	1379,30 (53,55)	1331,90 (53,34)	1396,00 (54,00)	1380,30 (53,76)
Habillement	48,60 (2,06)	78,70 (3,06)	82,10 (3,29)	82,20 (3,18)	81,10 (3,16)
Habitation et dépense d'énergie	911,30 (38,61)	746,20 (28,97)	724,00 (28,99)	638,30 (24,69)	673,70 (26,24)
Equipements ménagers	38,00 (1,61)	53,80 (2,09)	66,60 (2,67)	56,30 (2,18)	57,20 (2,23)
Hygiène et soins médicaux	122,40 (5,18)	72,50 (2,81)	68,00 (2,72)	128,80 (4,98)	109,60 (4,27)
Transport et communication	11,30 (0,48)	57,40 (2,23)	57,60 (2,31)	85,70 (3,32)	75,50 (2,94)
Loisirs, enseignement et cultures	44,70 (1,89)	55,00 (2,14)	56,20 (2,25)	62,00 (2,40)	59,70 (2,32)
Autres biens et services	12,40 (0,53)	115,00 (4,46)	88,70 (3,55)	113,80 (4,40)	108,90 (4,24)
D.A.M.P non destinée à la consommation	19,90 (0,84)	17,90 (0,69)	22,20 (0,89)	22,30 (0,86)	21,50 (0,84)
D.A.M.P totale	2360,50 (100,00)	2575,80 (100,00)	2497,20 (100,00)	2585,40 (100,00)	2567,60 (100,00)

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/98*

*Lecture : Dans chaque cellule du tableau, la première ligne donne la dépense annuelle moyenne par personne; la seconde ligne donne le coefficient budgétaire c'est à dire la part du groupe de produit dans le totale des dépenses.*

**Tableau 13 : Dépense annuelle moyenne par personne et coefficients budgétaires (en %) selon les grands groupes de biens et services, le nombre d'adultes dans le ménage et le milieu de résidence.**

**Population urbaine pauvre**

**Dépense en DH 1998-99**

**Coefficient budgétaire en %**

Grands groupes de biens et services	Nombre d'adultes				Ensemble
	Un	Deux	Trois	Quatre et plus	
Alimentation et boissons	1092,50 (46,12)	1437,90 (45,31)	1317,10 (42,42)	1393,90 (44,84)	1387,20 (44,64)
Habillement	38,10 (1,61)	108,60 (3,42)	87,10 (2,80)	96,20 (3,09)	96,20 (3,10)
Habitation et dépense d'énergie	1029,80 (43,48)	1153,80 (36,36)	1173,80 (37,80)	970,50 (31,22)	1025,90 (33,02)
Equipements ménagers	44,00 (1,86)	55,50 (1,75)	78,20 (2,52)	55,80 (1,80)	58,30 (1,88)
Hygiène et soins médicaux	52,90 (2,24)	113,00 (3,56)	128,00 (4,12)	219,50 (7,06)	188,40 (6,06)
Transport et communication	0,00 (0,00)	66,90 (2,11)	85,80 (2,76)	103,30 (3,32)	93,60 (3,01)
Loisirs, enseignement et cultures	44,70 (1,89)	105,00 (3,31)	94,90 (3,06)	90,00 (2,90)	92,40 (2,97)
Autres biens et services	27,50 (1,16)	120,70 (3,80)	120,00 (3,86)	162,40 (5,22)	148,30 (4,77)
D.A.M.P non destinée à la consommation	39,10 (1,65)	12,00 (0,38)	20,00 (0,64)	17,20 (0,55)	17,00 (0,55)
D.A.M.P totale	2368,60 (100,00)	3173,40 (100,00)	3105,00 (100,00)	3108,90 (100,00)	3107,30 (100,00)

**Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/98**

**Lecture : Dans chaque cellule du tableau, la première ligne donne la dépense annuelle moyenne par personne; la seconde ligne donne le coefficient budgétaire c'est à dire la part du groupe de produit dans le totale des dépenses.**

**Tableau 14 : Dépense annuelle moyenne par personne et coefficients budgétaires (en %) selon les grands groupes de biens et services, le nombre d'adultes dans le ménage et le milieu de résidence.**

**Population rurale pauvre**

**Dépense en DH 1998-99**

**Coefficient budgétaire en %**

Grands groupes de biens et services	Nombre d'adultes				Ensemble
	Un	Deux	Trois	Quatre et plus	
Alimentation et boissons	1195,80 (50,79)	1351,90 (58,87)	1337,40 (58,87)	1397,20 (61,07)	1376,70 (60,18)
Habillement	56,30 (2,39)	64,70 (2,82)	80,20 (3,53)	74,20 (3,24)	73,30 (3,20)
Habitation et dépense d'énergie	823,90 (34,99)	555,60 (24,20)	557,20 (24,53)	449,50 (19,65)	491,00 (21,47)
Equipements ménagers	33,60 (1,43)	53,10 (2,31)	62,30 (2,74)	56,60 (2,48)	56,70 (2,48)
Hygiène et soins médicaux	173,60 (7,37)	53,50 (2,33)	45,80 (2,01)	77,20 (3,37)	68,70 (3,00)
Transport et communication	19,60 (0,83)	52,90 (2,30)	47,10 (2,07)	75,70 (3,31)	66,10 (2,89)
Loisirs, enseignement et cultures	44,60 (1,89)	31,60 (1,38)	41,80 (1,84)	46,10 (2,02)	42,70 (1,87)
Autres biens et services	1,30 (0,06)	112,30 (4,89)	77,00 (3,39)	86,10 (3,76)	88,40 (3,87)
D.A.M.P non destinée à la consommation	5,80 (0,24)	20,60 (0,90)	23,00 (1,01)	25,30 (1,10)	23,80 (1,04)
D.A.M.P totale	2354,50 (100,00)	2296,30 (100,00)	2271,80 (100,00)	2288,00 (100,00)	2287,50 (100,00)

**Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/98**

**Lecture : Dans chaque cellule du tableau, la première ligne donne la dépense annuelle moyenne par personne; la seconde ligne donne le coefficient budgétaire c'est à dire la part du groupe de produit dans le totale des dépenses.**

**Tableau 15 : Dépense annuelle moyenne par personne et coefficients budgétaires (en %) selon les grands groupes de biens et services, la situation dans la profession du chef de ménage et le milieu de résidence**

**Ensemble de la population pauvre**

**Dépense en DH 1998-99**

**Coefficient budgétaire en %**

Grands groupes de biens et services	Situation dans la profession du chef de ménage					
	Salarié	Indépendant	Employeur	Autres actifs	inactifs	Total
Alimentation et boissons	1335,80 (51,26)	1426,60 (57,77)	1535,50 (51,20)	1599,00 (55,56)	1314,80 (46,96)	1380,30 (53,76)
Habillement	84,60 (3,25)	80,90 (3,28)	141,00 (4,70)	54,90 (1,91)	73,40 (2,62)	81,10 (3,16)
Habitation et dépense d'énergie	726,90 (27,90)	580,20 (23,50)	868,00 (28,94)	773,60 (26,88)	865,60 (30,91)	673,70 (26,24)
Equipements ménagers	59,00 (2,26)	59,60 (2,41)	32,30 (1,08)	62,70 (2,18)	45,00 (1,61)	57,20 (2,23)
Hygiène et soins médicaux	96,90 (3,72)	91,80 (3,72)	138,10 (4,60)	103,40 (3,59)	202,60 (7,24)	109,60 (4,27)
Transport et communication	79,60 (3,06)	69,70 (2,82)	59,50 (1,98)	97,80 (3,40)	85,30 (3,05)	75,50 (2,94)
Loisirs, enseignement et cultures	69,80 (2,68)	48,70 (1,97)	144,70 (4,82)	90,40 (3,14)	70,70 (2,53)	59,70 (2,32)
Autres biens et services	130,30 (5,00)	89,20 (3,61)	74,60 (2,49)	88,10 (3,06)	127,40 (4,55)	108,90 (4,24)
D.A.M.P non destinée à la consommation	22,90 (0,88)	22,50 (0,91)	5,50 (0,18)	8,00 (0,28)	15,30 (0,55)	21,50 (0,84)
D.A.M.P totale	2605,80 (100,00)	2469,20 (100,00)	2999,20 (100,00)	2877,80 (100,00)	2800,10 (100,00)	2567,60 (100,00)

**Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/98**

**Lecture : Dans chaque cellule du tableau, la première ligne donne la dépense annuelle moyenne par personne; la seconde ligne donne le coefficient budgétaire c'est à dire la part du groupe de produit dans le totale des dépenses.**

**Tableau 16 : Dépense annuelle moyenne par personne et coefficients budgétaires (en %) selon les grands groupes de biens et services, la situation dans la profession du chef de ménage et le milieu de résidence.**

**Population urbaine pauvre**

**Dépense en DH 1998-99  
Coefficient budgétaire en %**

Grands groupes de biens et services	Situation dans la profession du chef de ménage					
	Salarié	Indépendant	Employeur	Autres actifs	Inactifs	Total
Alimentation et boissons	1394,60 (45,20)	1385,20 (45,26)	1535,50 (51,20)	2016,00 (56,60)	1367,80 (42,68)	1387,20 (44,64)
Habillement	109,00 (3,53)	83,80 (2,74)	141,00 (4,70)	3,00 (0,08)	89,40 (2,79)	96,20 (3,10)
Habitation et dépense d'énergie	1026,70 (33,28)	1012,00 (33,07)	868,00 (28,94)	1250,00 (35,09)	1045,40 (32,62)	1025,90 (33,02)
Equipements ménagers	66,90 (2,17)	52,50 (1,72)	32,30 (1,08)	69,00 (1,94)	51,50 (1,61)	58,30 (1,88)
Hygiène et soins médicaux	143,30 (4,64)	192,70 (6,30)	138,10 (4,60)	181,00 (5,08)	261,90 (8,17)	188,40 (6,06)
Transport et communication	79,30 (2,57)	100,60 (3,29)	59,50 (1,98)	0,00 (0,00)	111,00 (3,46)	93,60 (3,01)
Loisirs, enseignement et cultures	95,10 (3,08)	89,60 (2,93)	144,70 (4,82)	25,00 (0,70)	90,00 (2,81)	92,40 (2,97)
Autres biens et services	153,70 (4,98)	124,50 (4,07)	74,60 (2,49)	11,00 (0,31)	172,70 (5,39)	148,30 (4,77)
D.A.M.P non destinée à la consommation	16,50 (0,53)	19,30 (0,63)	5,50 (0,18)	7,00 (0,20)	15,30 (0,48)	17,00 (0,55)
D.A.M.P totale	3085,10 (100,00)	3060,20 (100,00)	2999,20 (100,00)	3562,00 (100,00)	3204,90 (100,00)	3107,30 (100,00)

**Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/98**

**Lecture : Dans chaque cellule du tableau, la première ligne donne la dépense annuelle moyenne par personne; la seconde ligne donne le coefficient budgétaire c'est à dire la part du groupe de produit dans le totale des dépenses.**

**Tableau 17 : Dépense annuelle moyenne par personne et coefficients budgétaires (en %) selon les grands groupes de biens et services, la situation dans la profession du chef de ménage et le milieu de résidence.**

**Population rurale pauvre**

**Dépense en DH 1998-99  
Coefficient budgétaire en %**

Grands groupes de biens et services	Situation dans la profession du chef de ménage			
	Salarié	Indépendant	Inactifs	Total
Alimentation et boissons	1293,30 (57,23)	1437,90 (62,31)	1237,20 (56,07)	1376,70 (60,18)
Habillement	67,00 (2,96)	80,10 (3,47)	49,80 (2,26)	73,30 (3,20)
Habitation et dépense d'énergie	510,40 (22,59)	462,20 (20,03)	602,10 (27,28)	491,00 (21,47)
Equipements ménagers	53,30 (2,36)	61,50 (2,66)	35,40 (1,60)	56,70 (2,48)
Hygiène et soins médicaux	63,40 (2,81)	64,20 (2,78)	115,70 (5,24)	68,70 (3,00)
Transport et communication	79,90 (3,53)	61,30 (2,66)	47,80 (2,16)	66,10 (2,89)
Loisirs, enseignement et cultures	51,50 (2,28)	37,60 (1,63)	42,50 (1,92)	42,70 (1,87)
Autres biens et services	113,50 (5,02)	79,60 (3,45)	61,00 (2,76)	88,40 (3,87)
D.A.M.P non destinée à la consommation	27,50 (1,22)	23,40 (1,01)	15,20 (0,69)	23,80 (1,04)
D.A.M.P totale	2259,70 (100,00)	2307,70 (100,00)	2206,60 (100,00)	2287,50 (100,00)

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/98*

*Lecture : Dans chaque cellule du tableau, la première ligne donne la dépense annuelle moyenne par personne; la seconde ligne donne le coefficient budgétaire c'est à dire la part du groupe de produit dans le totale des dépenses.*

**Tableau 18 : Dépense annuelle moyenne par personne et coefficients budgétaires (en %) selon les grands groupes de biens et services, la niveau scolaire du chef de ménage et le milieu de résidence.**

**Ensemble de la population pauvre**

**Dépense en DH 1998-99  
Coefficient budgétaire en %**

Grands groupes de biens et services	Niveau scolaire du chef de ménage					
	aucun	Fondamental	Secondaire	supérieur	Autre	Total
Alimentation et boissons	1392,60 (54,44)	1353,60 (52,34)	1638,80 (51,22)	1230,20 (49,98)	1355,50 (52,88)	1380,30 (53,76)
Habillement	76,00 (2,97)	79,60 (3,08)	137,90 (4,31)	25,90 (1,05)	101,20 (3,95)	81,10 (3,16)
Habitation et dépense d'énergie	675,90 (26,42)	667,20 (25,80)	688,20 (21,51)	735,60 (29,89)	670,10 (26,14)	673,70 (26,24)
Equipements ménagers	55,50 (2,17)	53,60 (2,07)	204,70 (6,40)	78,50 (3,19)	60,90 (2,38)	57,20 (2,23)
Hygiène et soins médicaux	106,60 (4,17)	119,00 (4,60)	133,10 (4,16)	73,50 (2,99)	111,40 (4,35)	109,60 (4,27)
Transport et communication	71,10 (2,78)	73,00 (2,82)	239,70 (7,49)	56,00 (2,28)	88,70 (3,46)	75,50 (2,94)
Loisirs, enseignement et cultures	55,60 (2,17)	70,50 (2,73)	48,30 (1,51)	61,80 (2,51)	64,30 (2,51)	59,70 (2,32)
Autres biens et services	104,00 (4,07)	142,10 (5,49)	96,20 (3,00)	187,00 (7,60)	91,50 (3,57)	108,90 (4,24)
D.A.M.P non destinée à la consommation	20,50 (0,80)	27,40 (1,06)	12,90 (0,40)	12,70 (0,52)	20,00 (0,78)	21,50 (0,84)
D.A.M.P totale	2557,80 (100,00)	2586,00 (100,00)	3199,80 (100,00)	2461,20 (100,00)	2563,60 (100,00)	2567,60 (100,00)

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/98*

*Lecture : Dans chaque cellule du tableau, la première ligne donne la dépense annuelle moyenne par personne; la seconde ligne donne le coefficient budgétaire c'est à dire la part du groupe de produit dans le totale des dépenses.*

**Tableau 19 : Dépense annuelle moyenne par personne et coefficients budgétaires (en %) selon les grands groupes de biens et services, le niveau scolaire du chef de ménage et le milieu de résidence**

**Population urbaine pauvre**

**Dépense en DH 1998-99  
Coefficient budgétaire en %**

Grands groupes de biens et services	Niveau scolaire du chef du ménage				
	Aucun	Fonda-mental	Secon-daire	Autre	Total
Alimentation et boissons	1379,50 (44,12)	1435,60 (46,44)	1789,00 (52,36)	1326,80 (43,63)	1387,20 (44,64)
Habillement	92,40 (2,95)	84,20 (2,72)	138,00 (4,04)	121,60 (4,00)	96,20 (3,10)
Habitation et dépense d'énergie	1082,20 (34,62)	922,50 (29,84)	731,50 (21,41)	981,40 (32,27)	1025,90 (33,02)
Equipements ménagers	53,80 (1,72)	53,90 (1,74)	228,10 (6,68)	67,80 (2,23)	58,30 (1,88)
Hygiène et soins médicaux	188,50 (6,03)	195,50 (6,32)	59,00 (1,73)	188,00 (6,18)	188,40 (6,06)
Transport et communication	94,60 (3,02)	59,40 (1,92)	247,60 (7,25)	122,70 (4,03)	93,60 (3,01)
Loisirs, enseigne-ment et cultures	87,00 (2,78)	102,90 (3,33)	47,00 (1,38)	100,60 (3,31)	92,40 (2,97)
Autres biens et services	130,80 (4,18)	219,00 (7,09)	161,00 (4,71)	119,50 (3,93)	148,30 (4,77)
D.A.M.P non destinée à la consommation	17,80 (0,57)	18,20 (0,59)	15,50 (0,45)	12,80 (0,42)	17,00 (0,55)
D.A.M.P totale	3126,50 (100,00)	3091,20 (100,00)	3416,50 (100,00)	3041,20 (100,00)	3107,30 (100,00)

**Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/98**

**Lecture : Dans chaque cellule du tableau, la première ligne donne la dépense annuelle moyenne par personne; la seconde ligne donne le coefficient budgétaire c'est à dire la part du groupe de produit dans le totale des dépenses.**

**Tableau 20 : Dépense annuelle moyenne par personne et coefficients budgétaires (en %) selon les grands groupes de biens et services, la niveau scolaire du chef de ménage et le milieu de résidence.**

**Population rurale pauvre**

**Dépense en DH 1998-99  
Coefficient budgétaire en %**

Grands groupes de biens et services	Niveau scolaire du chef de ménage					
	aucun	Fonda- mental	Secon- daire	supérieur	Autre	Total
Alimentation et boissons	1398,60 (60,97)	1293,10 (58,43)	1426,50 (49,30)	1230,20 (49,98)	1371,00 (59,44)	1376,70 (60,18)
Habillement	68,50 (2,98)	76,30 (3,45)	137,80 (4,76)	25,90 (1,05)	90,30 (3,91)	73,30 (3,20)
Habitation et dépense d'énergie	487,40 (21,25)	478,70 (21,63)	626,90 (21,67)	735,60 (29,89)	502,60 (21,79)	491,00 (21,47)
Equipements ménagers	56,30 (2,45)	53,40 (2,41)	171,70 (5,93)	78,50 (3,19)	57,20 (2,48)	56,70 (2,48)
Hygiène et soins médicaux	68,70 (2,99)	62,50 (2,82)	238,00 (8,22)	73,50 (2,99)	70,20 (3,04)	68,70 (3,00)
Transport et communication	60,30 (2,63)	83,10 (3,76)	228,70 (7,90)	56,00 (2,28)	70,40 (3,05)	66,10 (2,89)
Loisirs, enseignement et cultures	41,10 (1,79)	46,50 (2,10)	50,10 (1,73)	61,80 (2,51)	44,80 (1,94)	42,70 (1,87)
Autres biens et services	91,60 (3,99)	85,30 (3,85)	4,50 (0,16)	187,00 (7,60)	76,40 (3,31)	88,40 (3,87)
D.A.M.P non destinée à la consommation	21,70 (0,95)	34,10 (1,54)	9,20 (0,32)	12,70 (0,52)	23,80 (1,03)	23,80 (1,04)
D.A.M.P totale	2294,10 (100,00)	2212,90 (100,00)	2893,30 (100,00)	2461,20 (100,00)	2306,70 (100,00)	2287,50 (100,00)

*Source : Direction de la Statistique, ENVM 1998/98*

*Lecture : Dans chaque cellule du tableau, la première ligne donne la dépense annuelle moyenne par personne; la seconde ligne donne le coefficient budgétaire c'est à dire la part du groupe de produit dans le totale des dépenses.*

**Tableau 21 : Structure de la population pauvre selon les caractéristiques socio-démographiques**

<b>Milieu urbain</b>		<b>en %</b>	
<b>Caractéristiques</b>	<b>Population pauvre</b>	<b>Quintile I</b>	<b>Quintile V</b>
<b>Sexe</b>			
Masculin	47,6	48,9	46,8
Féminin	52,4	51,1	53,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0
<b>Composition des ménages</b>			
Moins de 6 ans	14,6	15,0	11,8
7 à 14 ans	22,8	21,2	12,1
15 à 24 ans	22,2	22,0	18,3
25 à 59 ans	35,0	36,3	49,5
60 ans et plus	5,4	5,5	8,3
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Statut matrimonial (15 ans et plus)</b>			
Célibataire	46,5	45,3	38,3
Marié (e)	45,5	47,5	52,4
Veuf (ve)	3,1	2,5	2,8
Divorcé (e)	4,9	4,7	6,5
Total	100,0	100,0	100,0
Taille moyenne des ménages	7,4	7,1	4,2
<b>Taille des ménages</b>			
1 à 2 personnes	0,4	0,5	8,5
3 à 4 personnes	4,8	6,5	32,8
5 à 6 personnes	18,8	21,2	35,0
7 & plus	76,0	71,8	23,7
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Nombre d'adultes dans le ménage</b>			
Un adulte	1,6	1,2	3,2
Deux adultes	16,5	17,1	26,7
Trois adultes	11,9	12,1	20,2
Quatre adultes et plus	70,0	69,6	49,9
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Nombre d'actifs dans le ménage</b>			
Un actif	4,0	4,6	18,6
Deux actifs	7,1	8,4	22,9
Trois actifs	12,8	14,9	22,7
Quatre actifs et plus	76,1	72,1	35,8
Total	100,0	100,0	100,0

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99*

*Note: Dans ce tableau et dans le reste des tableaux, « quintile I » correspond aux 20% les plus défavorisées de la population et « quintile V » aux 20% les plus aisés. La taille moyenne des ménages est exprimée en nombre de membres.*

**Tableau 22 : Structure de la population pauvre selon les caractéristiques socio-démographiques**

Milieu rural		en %	
Caractéristiques	Population pauvre	Quintile I	Quintile V
<b>Sexe</b>			
Masculin	49,5	48,7	48,6
Féminin	50,5	51,3	51,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0
<b>Composition des ménages</b>			
Moins de 6 ans	22,8	22,5	12,4
7 à 14 ans	24,6	25,3	14,5
15 à 24 ans	20,0	20,2	23,4
25 à 59 ans	27,7	27,2	37,5
60 ans et plus	4,9	4,8	12,2
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Statut matrimonial</b>			
Célibataire	37,8	39,8	36,1
Marié (e)	56,0	53,5	55,2
Veuf (ve)	1,2	1,3	2,2
Divorcé (e)	5,0	5,4	6,5
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Taille moyenne des ménages</b>			
	8,0	8,1	4,8
<b>Répartition des ménages selon la taille agrégée</b>			
1 à 2 personnes	0,2	0,3	8,8
3 à 4 personnes	2,8	2,5	21,3
5 à 6 personnes	17,5	15,0	27,7
7 & plus	79,5	82,2	42,2
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Nombre d'adultes dans le ménage</b>			
Un adulte	1,1	1,1	2,7
Deux adultes	18,3	18,0	23,4
Trois adultes	16,7	16,2	13,8
Quatre adultes et plus	63,9	64,7	60,1
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Nombre d'actifs dans le ménage</b>			
Un actif	12,6	12,3	24,6
Deux actifs	16,3	15,2	24,9
Trois actifs	21,1	19,2	18,4
Quatre actifs et plus	50,0	53,3	32,1
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99

Note: Dans ce tableau et dans le reste des tableaux, « quintile I » correspond aux 20% les plus défavorisées de la population et « quintile V » aux 20% les plus aisés. La taille moyenne des ménages est exprimée en nombre de membres.

**Tableau 23 : Niveaux d'éducation et de formation de la population pauvre**

<b>Milieu urbain</b>		<b>en %</b>	
<b>Caractéristiques</b>	<b>Population pauvre</b>	<b>Quintile I</b>	<b>Quintile V</b>
<b>Taux d'alphabétisation (10 ans &amp; plus)</b>			
Masculin	63,2	68,1	88,9
Féminin	40,0	42,9	64,6
Ensemble	50,9	55,2	75,9
<b>Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans &amp; plus)</b>			
Masculin	58,8	64,2	87,5
Féminin	32,5	34,9	62,8
Ensemble	44,9	49,1	74,1
<b>Taux de fréquentation de l'école primaire (7 à 12 ans)</b>			
Masculin	91,3	91,9	92,6
Féminin	82,1	84,7	85,7
Ensemble	86,8	88,3	89,3
<b>Taux de fréquentation de la formation professionnelle</b>			
Masculin	5,2	7,5	32,2
Féminin	7,0	7,6	30,8
Ensemble	5,9	7,6	31,5
<b>Taux net de scolarisation des enfants de 7 à 12 ans au CEF1</b>			
Masculin	79,7	83,1	90,4
Féminin	73,8	78,0	83,5
Ensemble	76,8	80,5	87,1
<b>Raisons de la non-scolarisation des enfants (7 à 15 ans)</b>			
Eloignement, difficulté géographique	2,3	1,9	0,0
Manque de places	1,7	1,4	5,0
Manque d'écoles	0,0	0,0	0,0
Aides des parents	0,0	0,0	3,2
Obligation de travailler	0,0	0,0	6,3
Manques de moyens	66,2	63,3	42,4
Manques d'intérêt	1,7	1,5	0,0
Mentalité –parents	3,9	3,4	10,9
Obstacle familiale	1,6	1,4	4,9
Manque d'équipement à l'école	0,0	0,0	0,0
Autres raisons	19,6	22,2	16,4
Non déclaré	3,0	4,9	10,9
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Niveau scolaire</b>			
Aucun	46,6	44,0	29,7
Fondamental	44,4	46,0	38,2
Secondaire	3,1	3,7	18,0
Supérieur	1,0	1,5	11,5
Autre	4,9	4,8	2,6
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99

**Tableau 24 : Niveaux d'éducation et de formation de la population pauvre**

**Milieu rural**

**en %**

<b>Caractéristiques</b>	<b>Population pauvre</b>	<b>Quintile I</b>	<b>Quintile V</b>
<b>Taux d'alphabétisation (10 ans &amp; plus)</b>			
Masculin	43,0	43,2	58,1
Féminin	10,9	10,7	22,8
Ensemble	26,5	26,4	39,8
<b>Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans &amp; plus)</b>			
Masculin	35,7	36,1	54,6
Féminin	6,4	6,5	18,1
Ensemble	20,2	20,2	35,6
<b>Taux de fréquentation d'école primaire (7 à 12 ans)</b>			
Masculin	59,8	57,3	87,7
Féminin	41,5	38,8	67,5
Ensemble	50,9	48,1	77,0
<b>Taux de fréquentation de la formation professionnelle</b>			
Masculin	2,3	2,4	10,5
Féminin	1,8	1,2	3,9
Ensemble	2,2	2,1	8,4
<b>Taux net de scolarisation des enfants de 7 à 12 ans au CEF1</b>			
Masculin	53,1	51,9	82,9
Féminin	36,3	34,3	60,3
Ensemble	44,9	43,1	71,0
<b>Raisons de la non-scolarisation (7 à 15 ans)</b>			
Eloignement, difficulté géographique	19,5	17,9	16,3
Manque de places	0,5	0,6	1,3
Manque d'écoles	16,2	16,4	3,6
Aides des parents	4,2	4,5	4,7
Obligation de travailler	0,0	0,0	0,0
Manques de moyens	43,0	44,5	20,1
Manques d'intérêt	5,8	5,5	9,5
Mentalité -parents	4,8	4,6	21,3
Obstacle familiale	1,5	1,4	6,1
Manque d'équipement à l'école	--	--	--
Autres raisons	3,8	4,1	14,8
Non déclaré	0,7	0,6	2,3
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Niveau scolaire</b>			
Aucun	70,4	70,9	56,6
Fondamental	22,4	22,0	32,2
Secondaire	0,4	0,2	3,1
Supérieur	0,2	0,2	1,1
Autre	6,6	6,7	7,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99

**Tableau 25 : Caractéristiques socio-professionnelles de la population pauvre**

Caractéristiques	en %		
	Population pauvre	Quintile I	Quintile V
<b>Type d'activité</b>			
Etudiant, élève	26,1	26,9	23,3
Femme au foyer	22,7	23,2	21,8
Jeune enfant	3,8	2,7	0,1
Autres inactifs	8,0	8,1	7,7
Actif occupé	27,6	28,2	39,2
Chômeur	11,8	10,9	7,9
Total	100,0	100,0	100,0
Taux brut d'activité	33,2	32,7	40,7
Taux d'activité des adultes	52,2	50,9	54,3
Taux de féminisation de la population active	27,0	25,0	37,7
Taux de chômage	31,2	29,0	16,9
<b>Groupe socio-professionnel de la population active</b>			
Membres du corps législatif et responsables hiérarchiques	0,2	0,4	5,1
Cadres supérieurs et membres de professions libérales	0,2	0,2	7,0
Cadres moyens	0,3	0,9	15,5
Employé	2,7	3,7	17,8
Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	11,5	11,2	9,6
Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers et assimilés	1,8	1,9	2,5
Artisans et ouvriers qualifiés	35,3	35,0	17,1
Ouvriers et manœuvres agricole et de la pêche	5,3	4,8	1,5
Conducteurs d'installation et de machines et assimilés	2,6	2,7	4,5
Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers	28,8	28,5	12,6
Personnes ne pouvant être classées selon la profession	11,3	10,7	6,8
Total	100,0	100,0	100,0

**Tableau 25 : Caractéristiques socio-professionnelles de la population pauvre**

**Milieu urbain (suite)**

**en %**

Caractéristiques	Population pauvre	Quintile I	Quintile V
<b>Branche d'activité économique de la population active</b>			
Agriculture, forêt et pêche	7,0	6,5	3,7
Industrie	26,1	25,7	17,7
Bâtiment et travaux publics	14,1	13,0	3,6
Commerce	21,4	21,4	15,1
Hôtellerie et restauration	1,8	2,4	2,0
Transport et communication	3,7	3,9	3,8
Service financier et immobilier	0,4	0,7	2,9
Administration générale	2,3	2,6	16,1
Services sociaux fournis à la collectivité	7,2	7,9	17,5
Service domestique	3,4	3,3	7,4
Chômeur n'ayant jamais travaillé (CH1)	12,6	12,6	10,2
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Situation dans la profession de la population active occupée</b>			
Salarié	69,5	68,7	77,7
Indépendant	19,2	19,7	11,4
Employeur	0,3	0,8	4,4
Autres actifs	10,3	10,2	6,2
Non déclaré	0,7	0,6	0,3
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Répartition de la durée de chômage</b>			
0 à 6 mois	26,0	25,4	13,0
6 à 11 mois	5,2	5,5	3,5
12 mois et plus	68,8	69,1	83,5
Total	100,0	100,0	100,0

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99*

*Note : Le tableau donne la répartition de la population selon les diverses modalités de chaque caractéristique socio-professionnelle.*

**Tableau 26 : Caractéristiques socio-professionnelles de la population pauvre**

Caractéristiques	en %		
	Population pauvre	Quintile I	Quintile V
<b>Type d'activité</b>			
Etudiant, élève	16,6	16,2	12,3
Femme au foyer	18,3	18,6	19,7
Jeune enfant	7,3	8,2	1,4
Autres inactifs	5,9	6,5	7,9
Actif occupé	48,9	47,5	53,9
Chômeur	3,0	3,0	4,8
Total	100,0	100,0	100,0
Taux brut d'activité	39,3	38,5	49,8
Taux d'activité des adultes	64,4	62,7	65,5
Taux de féminisation de la population active	38,3	38,9	37,5
Taux de chômage	6,9	7,2	8,7
<b>Groupe socio-professionnel de la population active</b>			
Membres du corps législatif et responsables hiérarchiques	0,1	0,0	0,5
Cadres supérieurs et membres de professions libérales	0,0	0,0	0,2
Cadres moyens	0,1	0,1	1,9
Employé	0,7	0,5	2,9
Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	2,0	2,2	4,1
Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers et assimilés	32,5	32,8	34,2
Artisans et ouvriers qualifiés	6,6	5,9	10,3
Ouvriers et manœuvres agricole et de la pêche	47,5	47,2	35,4
Conducteurs d'installation et de machines et assimilés	0,8	0,8	3,0
Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers	7,9	8,3	5,1
Personnes ne pouvant être classées selon la profession	1,8	2,2	2,4
Total	100,0	100,0	100,0

**Tableau 26 : Caractéristiques socio-professionnelles de la population pauvre**

**Milieu rural (suite)**

**en %**

Caractéristiques	Population pauvre	Quintile I	Quintile V
<b>Branche d'activité économique de la population active</b>			
Agriculture, forêt et pêche	79,9	79,7	69,5
Industrie	5,5	4,8	7,3
Bâtiment et travaux publics	5,8	6,2	4,0
Commerce	3,1	3,5	6,5
Hôtellerie et restauration	0,2	0,3	0,5
Transport et communication	1,1	1,3	2,3
Service financier et immobilier	0,1	0,2	0,1
Administration générale	0,4	0,3	2,7
Service sociaux fournis à la collectivité	1,3	1,0	3,2
Service domestique	0,6	0,4	0,9
Chômeur n'ayant jamais travaillé (CH1)	2,0	2,3	3,0
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Situation dans la profession de la population active occupée</b>			
Salarié	25,3	26,4	25,0
Indépendant	22,5	22,7	28,5
Employeur	0,0	0,0	0,9
Autres actifs	52,2	50,9	45,6
Non déclaré	00,0	00,0	00,0
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Répartition de la durée de chômage</b>			
0 à 6 mois	58,2	54,7	32,6
6 à 11 mois	6,5	6,9	5,7
12 mois et plus	35,3	38,4	61,7
Total	100,0	100,0	100,0

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99*

*Note : Le tableau donne la répartition de la population selon les diverses modalités de chaque caractéristique socio-professionnelle.*

**Tableau 27 : Conditions d'habitat de la population pauvre**

Caractéristiques	Milieu urbain		
	Population pauvre	Quintile I	Quintile V
<b>en %</b>			
<b>Statut d'occupation des logements</b>			
Propriétaire	60,4	62,5	54,6
Locataire	25,9	25,2	30,8
Logement de fonction	1,4	1,0	4,0
Logement gratuit	5,7	6,0	9,2
Autres statuts	6,6	5,3	1,4
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Taux des ménages qui cohabitent</b>	25,0	22,0	3,8
<b>Nombre moyen de personnes par pièce</b>	4,2	3,9	1,6
<b>Nombre moyen de pièces</b>	2,3	2,4	3,8
<b>Répartition de la population selon le nombre de pièces occupées</b>			
Une pièce	18,9	18,2	3,3
Deux pièces	45,6	41,1	17,3
Trois pièces	25,7	27,2	33,5
Quatre pièces	7,7	9,1	19,3
Cinq pièces et plus	2,1	4,4	26,6
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Equipement sanitaire</b>			
Bain	0,9	0,7	5,2
Baignoire	0,5	0,9	25,9
Douche	1,7	5,0	55,0
Lavabo	9,2	13,9	74,3
<b>Population selon la source d'approvisionnement en eau</b>			
Eau potable/ réseau	59,5	61,8	94,0
Eau potable/ fontaine	24,2	23,7	2,9
Puis, Oued,.....	1,8	1,5	0,1
Point d'eau collectif	1,9	1,8	0,5
Autres sources	8,5	7,6	1,0
Point d'eau privé	4,1	3,3	1,2
Non déclaré	0,0	0,3	0,3
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Population selon le mode d'évacuation des eaux usées</b>			
Egout	67,8	67,7	90,9
Fosse septique	6,5	5,7	2,2
Fosse d'aisance	13,5	15,0	5,5
Jetées dans la nature	10,6	10,5	1,2
Autres	1,1	0,6	0,1
Non déclaré	0,5	0,5	0,0
Total	100,0	100,0	100,0

**Tableau 27 : Conditions d'habitat de la population pauvre**

<b>Milieu urbain (suite)</b>		<b>en %</b>	
<b>Caractéristiques</b>	<b>Population pauvre</b>	<b>Quintile I</b>	<b>Quintile V</b>
<b>Population selon le mode d'évacuation des ordures ménagères</b>			
Poubelle communale de collecte	12,9	15,2	11,0
Ramassées par camion communal	63,7	62,5	82,2
Jetées dans la nature	19,5	19,0	4,9
Autre	3,8	3,3	1,9
Non déclaré	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Taux d'équipement des ménages en :</b>			
Electricité	65,1	68,7	96,1
Téléphone	5,5	7,6	59,7

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99*

*Note : Pour l'équipement sanitaire et en électricité, le tableau donne la proportion de ménages disposant de tels équipements.*

**Tableau 28 : Conditions d'habitat de la population pauvre**

Caractéristiques	en %		
	Population pauvre	Quintile I	Quintile V
<b>Statut d'occupation des logements</b>			
Propriétaire	84,2	83,6	90,4
Locataire	0,8	1,1	0,4
Logement de fonction	0,0	0,0	0,3
Logement gratuit	6,4	7,0	4,6
Autres statuts	8,6	8,3	4,3
Total	100,0	100,0	100,0
Taux des ménages qui cohabitent	3,7	4,8	4,1
<b>Nombre moyen de personnes par pièce</b>	3,3	3,4	2,0
Nombre moyen de pièces	3,2	3,2	3,9
<b>Répartition de la population selon le nombre de pièces occupées</b>			
Une pièce	7,0	6,4	4,7
Deux pièces	28,7	29,6	20,9
Trois pièces	30,8	31,1	25,0
Quatre pièces	17,7	18,0	20,0
Cinq pièces et plus	15,8	14,9	29,4
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Equipement sanitaire</b>			
Bain	12,8	12,5	14,6
Baignoire	0,0	0,0	0,3
Douche	0,4	0,0	4,2
Lavabo	0,2	0,2	4,5
<b>Population selon la source d'approvisionnement en eau</b>			
Eau potable/ réseau	4,8	4,9	7,8
Eau potable/ fontaine	2,8	2,5	9,5
Puis, Oued,.....	30,9	29,8	21,8
Point d'eau collectif	31,8	32,9	20,4
Autres sources	5,5	5,7	5,2
Point d'eau privé	23,2	23,3	35,2
Non déclaré	1,0	0,9	0,1
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Population selon le mode d'évacuation des eaux usées</b>			
Egout	0,7	0,8	0,6
Fosse septique	1,4	0,7	10,2
Fosse d'aisance	12,2	10,9	39,9
Jetées dans la nature	83,1	85,3	47,0
Autres	0,0	0,0	0,9
Non déclaré	2,6	2,3	1,4
Total	100,0	100,0	100,0

**Tableau 28: Conditions d'habitat de la population pauvre**

<b>Milieu rural (suite)</b>		<b>en %</b>	
<b>Caractéristiques</b>	<b>Population pauvre</b>	<b>Quintile I</b>	<b>Quintile V</b>
<b>Population selon le mode d'évacuation des ordures ménagères</b>			
Poubelle communale de collecte	0,3	0,0	1,9
Ramassées par camion communal	0,2	0,0	1,5
Jetées dans la nature	99,1	99,7	95,1
Autre	0,2	0,0	1,5
Non déclaré	0,2	0,3	0,0
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Taux d'équipement des ménages en :</b>			
Electricité	11,0	9,5	24,3
Téléphone	0,4	0,6	2,4

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99*

*Note : Pour l'équipement sanitaire et en électricité, le tableau donne la proportion de ménages disposant de tels équipements.*

**Tableau 29 : Accès de la population pauvre aux soins de santé**

<b>Milieu urbain</b>		<b>en %</b>	
<b>Caractéristiques</b>	<b>Population pauvre</b>	<b>Quintile I</b>	<b>Quintile V</b>
Taux de morbidité	12,2	12,6	26,9
<b>Taux de consultation médico-sanitaire</b>	58,0	59,5	80,0
<b>Personnel consulté</b>			
Médecin	85,5	89,1	89,9
Dentiste	0,9	0,5	1,3
Pharmacien	2,3	2,4	6,8
Infirmier	6,1	4,7	0,2
Autres	5,2	3,3	1,8
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Secteur consulté</b>			
Public	74,8	76,6	25,2
Privé	25,2	23,4	74,8
Total	100,0	100,0	100,0
Taux de couverture médico-sanitaire	2,8	5,4	43,2
Proportion des naissances assistées par un personnel médical	54,6	61,9	94,6
Proportion des naissances survenues en milieu surveillé	53,0	59,3	89,2
Taux de suivi de la grossesse	53,2	63,6	91,6
Taux de prévalence contraceptive	56,0	62,0	62,2
<b>Pourcentage d'enfants de 12 à 23 ans ayant reçu les vaccinations spécifiques</b>			
BCG	100,0	100,0	97,6
DTCOQ-POLIO 1	100,0	100,0	100,0
DTCOQ-POLIO 2	100,0	100,0	100,0
DTCOQ-POLIO 3	89,9	100,0	97,6
Rougeole	95,9	97,4	97,6
Pourcentage d'enfants de 12 à 23 ans ayant reçu tous les vaccins	95,9	97,4	97,6
<b>Allaitement et sevrage des enfants</b>			
Proportion d'enfants de moins de 2 ans n'ayant jamais été nourris au sein	8,1	8,5	4,7
Proportion d'enfants de moins de 2 ans se nourrissant encore du sein	57,4	57,7	45,7
Proportion d'enfants sevrés	34,5	33,8	49,6
Nombre moyen de mois d'allaitement au sein	8,9	7,8	4,8
<b>Enfants sevrés selon le mode de rupture de sevrage</b>			
Progressif	34,4	27,5	32,7
Brutal	65,6	72,5	67,3
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99

**Tableau 30 : Accès de la population pauvre aux soins de santé**

<b>Milieu rural</b>		<b>en %</b>	
<b>Caractéristiques</b>	<b>Population pauvre</b>	<b>Quintile I</b>	<b>Quintile V</b>
Taux de morbidité	9,6	9,2	17,8
<b>Taux de consultation médico-sanitaire</b>	38,8	40,0	73,9
<b>Personnel consulté</b>			
Médecin	66,9	68,4	85,6
Dentiste	0,8	1,3	0,3
Pharmacien	2,6	4,0	6,7
Infirmier	22,4	19,1	3,8
Autres	7,3	7,2	3,6
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Secteur consulté</b>			
Public	73,6	71,8	38,7
Privé	26,4	28,2	61,3
Total	100,0	100,0	100,0
Taux de couverture médico-sanitaire	2,8	1,8	7,9
<b>Proportion des naissances assistées par un personnel médical</b>	12,8	12,4	43,4
<b>Proportion des naissances survenues en milieu surveillé</b>	12,4	12,6	39,9
<b>Taux de suivi de la grossesse</b>	28,4	29,6	59,0
<b>Taux de prévalence contraceptive</b>	41,9	44,0	42,8
<b>Pourcentage d'enfants de 12 à 23 ans ayant reçu les vaccinations spécifiques</b>			
BCG	91,8	91,2	100,0
DTCOQ-POLIO 1	91,8	91,2	100,0
DTCOQ-POLIO 2	87,7	85,1	100,0
DTCOQ-POLIO 3	89,9	83,8	100,0
Rougeole	81,3	78,6	100,0
Pourcentage d'enfants de 12 à 23 ans ayant reçu tous les vaccins	79,9	78,6	97,6
<b>Allaitement et sevrage des enfants</b>			
Proportion d'enfants de moins de 2 ans n'ayant jamais été nourris au sein	2,4	1,8	10,6
Proportion d'enfants de moins de 2 ans se nourrissant encore du sein	82,5	83,8	64,2
Proportion d'enfants sevrés	15,1	14,4	25,2
Nombre moyen de mois d'allaitement au sein	9,8	9,9	9,8
<b>Enfants sevrés selon le mode de rupture de sevrage</b>			
Progressif	13,1	15,1	25,8
Brutal	86,9	84,9	74,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99

**Tableau 31 : Accès de la population pauvre aux moyens financiers**

<b>Milieu urbain</b>		<b>en %</b>	
<b>Caractéristiques</b>	<b>Population pauvre</b>	<b>Quintile I</b>	<b>Quintile V</b>
Taux d'accès des ménages à l'emprunt à usage domestique	6,6	22,8	35,3
<b>Sources d'emprunt à usage domestique</b>			
Organismes financiers (CNCA, CIH, Banque,.....)	12,4	18,9	69,3
Employeur	-	0,7	5,4
Personne avec lien	32,9	18,8	12,8
Personne sans lien	50,1	59,2	10,5
Autres	4,6	2,4	2,0
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Nature du transfert perçu</b>			
En espèce	90,3	90,3	84,7
En nature	9,7	9,7	15,3
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Source de transfert reçu en espèce</b>			
Un résident au pays	62,9	56,5	25,9
Résident à l'étranger	10,0	14,4	26,3
Résident dans un établissement de la population comptée à part	-	0,3	1,5
Administration publique ou semi-publique	19,4	23,0	34,7
Etablissement privé	7,7	5,4	7,5
Etablissement étrangère	-	0,4	3,6
Autres sources	-	-	0,5
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Type de transfert reçu en espèce</b>			
Régulier	51,6	53,0	60,1
Occasionnel	48,4	47,0	39,9
Total	100,0	100,0	100,0

**Tableau 31 : Accès de la population pauvre aux moyens financiers**

**Milieu urbain (suite)**

**en %**

<b>Caractéristiques</b>	<b>Population pauvre</b>	<b>Quintile I</b>	<b>Quintile V</b>
<b>Source de transfert reçu en nature</b>			
Un résident au pays	84,7	78,3	40,9
Résident à l'étranger	13,8	18,5	56,4
Résident dans un établissement de la population comptée à part	-	-	0,9
Administration	-	0,7	1,1
Organisation, Association	1,5	1,1	-
Autres sources	-	1,4	0,7
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Type de transfert reçu en nature</b>			
Régulier	9,1	12,9	11,4
Occasionnel	90,9	87,1	88,6
Total	100,0	100,0	100,0

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99*

**Tableau 32 : Accès de la population pauvre aux moyens financiers**

<b>Milieu rural</b>		<b>en %</b>	
<b>Caractéristiques</b>	<b>Population pauvre</b>	<b>Quintile I</b>	<b>Quintile V</b>
Taux d'accès des ménages à l'emprunt à usage domestique	20,5	16,9	22,4
<b>Sources d'emprunt à usage domestique</b>			
Organismes financiers (CNCA, CIH, Banque,.....)	-	-	21,7
Employeur	-	-	1,3
Personne avec lien	43,4	43,6	43,1
Personne sans lien	56,6	56,4	33,7
Autres	-	-	0,2
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Nature du transfert perçu</b>			
En espèce	73,0	70,9	84,4
En nature	27,0	29,1	15,6
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Source de transfert reçu en espèce</b>			
Un résident au pays	75,9	76,2	36,6
Résident à l'étranger	13,5	13,0	23,6
Résident dans un établissement de la population comptée à part	0,2	0,3	4,9
Administration publique ou semi-publique	3,5	2,6	17,5
Etablissement privé	1,2	1,4	3,0
Etablissement étrangère	2,2	2,5	11,7
Autres sources	3,5	4,0	2,7
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Type de transfert reçu en espèce</b>			
Régulier	41,5	39,7	57,4
Occasionnel	58,5	60,3	42,6
Total	100,0	100,0	100,0

**Tableau 32 : Accès de la population pauvre aux moyens financiers**

**Milieu rural (suite)**

**en %**

<b>Caractéristiques</b>	<b>Population pauvre</b>	<b>Quintile I</b>	<b>Quintile V</b>
<b>Source de transfert reçu en nature</b>			
Un résident au pays	69,3	69,6	62,8
Résident à l'étranger	16,2	15,6	30,7
Résident dans un établissement de la population comptée à part	1,0	1,1	4,2
Administration	8,9	8,6	1,4
Organisation, Association	3,3	3,6	1,0
Autres sources	1,4	1,5	-
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Type de transfert reçu en nature</b>			
Régulier	15,7	15,8	14,7
Occasionnel	84,3	84,2	85,3
Total	100,0	100,0	100,0

**Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99**